



Assemblée générale

Distr. générale
30 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 163 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération hybride
Union africaine-Nations Unies au Darfour

Exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	6
C. Activités d'appui de la mission	14
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	16
E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	17
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	19
III. Exécution du budget	76
A. Ressources financières	76
B. Ressources financières du Centre de services régional d'Entebbe	77
C. Récapitulatif des réaffectations de ressources	78
D. Évolution des dépenses mensuelles	79
E. Autres produits et ajustements	79
F. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	80



G. Contributions non budgétisées	80
IV. Analyse des écarts	81
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	85
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286	86

Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et l'objectif de l'Opération est mise en évidence par des cadres de budgétisation axée sur les résultats, à savoir : appui au processus de médiation; protection des civils; appui au règlement des conflits communautaires par la médiation; et appui.

La MINUAD a engagé des dépenses d'un montant de 1 044,1 millions de dollars au cours de l'exercice considéré, ce qui représente un taux d'utilisation de 94,7 % (contre des dépenses d'un montant de 1 089,1 millions de dollars, soit un taux d'utilisation de 94,4 %, au cours de l'exercice précédent).

L'existence d'un solde inutilisé, d'un montant de 58 millions de dollars, tient essentiellement au fait que le montant des dépenses opérationnelles a été inférieur de 39,8 millions de dollars par rapport aux prévisions, en raison principalement du non-déploiement de quatre hélicoptères militaires de transport et de prix moins élevés que prévu pour les carburants et lubrifiants. Le montant des dépenses au titre du personnel civil a été inférieur de 23,6 millions de dollars par rapport aux prévisions, en raison d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international, et en grande partie attribuable aux difficultés rencontrées par l'Opération pour obtenir les visas nécessaires. Cette réduction a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées de 5,3 millions de dollars par rapport aux prévisions pour le personnel militaire et de police, écart attribuable principalement au déploiement plus élevé que prévu de militaires.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	551 521,6	556 840,9	(5 319,3)	(1,0)
Personnel civil	278 085,2	254 529,3	23 555,9	8,5
Dépenses opérationnelles	272 557,9	232 745,9	39 812,0	14,6
Montant brut	1 102 164,7	1 044 116,1	58 048,5	5,3
Recettes provenant des contributions du personnel	23 968,5	24 041,1	(72,6)	(0,3)
Montant net	1 078 196,2	1 020 075,0	58 121,1	5,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	1 102 164,7	1 044 116,1	58 048,5	5,3

Exécution du budget : ressources humaines

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé^a</i>	<i>Effectif prévu</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i>
Observateurs militaires	147	147	140	4,8
Contingents	15 698	15 698	14 222	9,4
Police des Nations Unies	1 583	1 583	1 325	16,3
Unités de police constituées	1 820	1 820	1 815	0,3
Personnel recruté sur le plan international ^c	970	970	786	19,0
Personnel recruté sur le plan national ^c				
Administrateurs recrutés sur le plan national	228	224	157	29,9
Services généraux	2 516	2 283	2 176	4,7
Volontaires des Nations Unies				
Internationaux	163	163	150	8,0
Nationaux	4	4	3	25,0
Emplois de temporaire ^d				
Personnel recruté sur le plan international	19	19	16	15,8
Personnel recruté sur le plan national	81	81	78	3,7
Personnel fourni par les gouvernements	6	6	6	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

^c Compte tenu des informations combinées concernant les effectifs de l'Opération et les titulaires des postes au Centre régional de services financés sur le budget de la MINUAD.

^d Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (exercice 2015/16), qui a été présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 4 mars 2015 (A/69/808), s'élevait à un montant brut de 1 135 518 100 dollars (montant net : 1 111 158 900 dollars). Il correspondait aux effectifs suivants : 147 observateurs militaires, 15 698 membres de contingents, 1 583 policiers des Nations Unies, 1 820 membres d'unités de police constituées, 6 membres du personnel fourni par les gouvernements, 981 membres du personnel recruté sur le plan international, 2 357 membres du personnel recruté sur le plan national et 167 Volontaires des Nations Unies, emplois de temporaire inclus.

2. Dans son rapport du 1^{er} mai 2015, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits d'un montant brut de 1 133 268 800 dollars pour l'exercice 2015/16 (A/69/839/Add.6, par. 64).

3. Par sa résolution 69/261 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 102 164 700 dollars (montant net : 1 078 196 200 dollars) au titre du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice 2015/16. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. La même résolution a opéré suppression, avec effet au 31 décembre 2015, d'un total de 476 postes et emplois de temporaire, soit 8 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 467 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUAD dans sa résolution 1769 (2007) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Il a énoncé le mandat correspondant à l'exercice considéré dans sa résolution 2228 (2015).

5. La MINUAD a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assurer un règlement politique viable et une sécurité durable au Darfour.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la mission a contribué à un certain nombre de réalisations en exécutant les principaux produits exposés dans les tableaux ci-après, regroupés par composante : processus de médiation, protection des civils, règlement des conflits communautaires par la médiation et appui.

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2015/16 effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

8. Dans sa résolution 2228 (2015) du 29 juin 2015, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUAD au 30 juin 2016. Il y a réaffirmé l'approbation des priorités stratégiques révisées de l'Opération, figurant dans sa résolution 2148 (2014), et enjoint à la mission de continuer à consacrer toute ses activités et ressources à la réalisation de ses priorités. Au cours de l'exercice 2015/16, la MINUAD a continué de s'acquitter de son mandat en se concentrant sur les trois priorités stratégiques énoncées dans le rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen de l'Opération (S/2014/138) : a) la médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour, tout en tenant compte de l'évolution au niveau national; b) la protection des civils, la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire et la sécurité du personnel humanitaire; et c) l'appui à la médiation dans le cadre des conflits communautaires, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, notamment par l'adoption de mesures de lutte contre les causes profondes de ces conflits.

Médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires, sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour

9. Le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour a poursuivi la consultation des parties au conflit afin de promouvoir des pourparlers directs entre les mouvements armés et le Gouvernement en vue d'un accord de paix global. Les 14 et 15 août 2015, le Représentant spécial conjoint par intérim et Médiateur en chef conjoint a tenu des consultations à Paris auprès des trois principaux mouvements non signataires, dans le but de les amener à se joindre au processus de paix sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour. Il a participé aux pourparlers sur la cessation des hostilités tenus à Addis-Abeba du 19 au 23 novembre 2015, entre le Gouvernement du Soudan, le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N) et deux des mouvements armés du Darfour. Le 23 janvier 2016, à la suite de sa nomination, le nouveau Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint a pris part à une réunion organisée conjointement avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et a animé des rencontres informelles à Debre Zeit (Éthiopie), du 23 au 25 janvier 2016, entre le Gouvernement soudanais, le Mouvement pour la Justice et l'égalité-faction Gibril (MJE-Gibril) et l'Armée populaire de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM), afin de débattre des questions litigieuses soulevées par le projet d'accord sur la cessation des hostilités présenté aux parties en novembre 2015 par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Ces démarches ont abouti, en mars 2016, à la signature par le Gouvernement soudanais de l'accord sur la feuille de route proposé par le Groupe de mise en œuvre, ce qui représente une étape importante dans la recherche de la voie à suivre pour garantir l'avancée des négociations sur la cessation des hostilités et un cessez-le-feu permanent.

10. Le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint a tenu des consultations à Addis-Abeba, les 15 et 16 avril 2016, avec les dirigeants de l'ALS-MM et le MJE-faction Gibril, pour faire le point sur le processus de médiation. Les participants ont alors convenu, pour la première fois depuis la signature du Document de Doha pour la paix au Darfour en 2011, de se rendre à Doha pour y

rencontrer le Vice-Premier Ministre du Qatar et explorer les moyens de faire avancer le processus de paix. Les 30 et 31 mai 2016, le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint et le Vice-Premier Ministre du Qatar ont tenu des rencontres avec l'ALS-MM et le MJE-faction Gibril à Doha pour examiner les modalités de participation des deux mouvements au processus de paix sur la base du Document de Doha.

Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

11. En avril 2016, le Gouvernement soudanais a annoncé que, le Document de Doha pour la paix au Darfour ayant pour ainsi dire été intégralement mis à exécution, notamment grâce à la tenue d'un référendum sur l'administration du Darfour et à l'achèvement de plans en vue du retour des déplacés dans leurs lieux d'origine et du désarmement civil, le mandat de l'administration régionale du Darfour, qui devait expirer en juillet 2016, ne serait pas reconduit. Il a indiqué en outre que les comités spécialisés constitués en vertu du Document continueraient à exister et feraient éventuellement rapport à la présidence. À la suite de cette annonce, la onzième réunion du mécanisme de suivi de la mise en œuvre du Document de Doha s'est tenue à Khartoum le 9 mai 2016, en vue de l'examen, entre autres, de la mise en œuvre des dispositions restantes du Document.

12. La Commission du cessez-le-feu a surveillé et vérifié le désarmement et la démobilisation des parties signataires du Document de Doha. Elle a suivi avec constance la mise à effet du cessez-le-feu permanent, y compris les arrangements finals en matière de sécurité concernant les ex-combattants du Mouvement pour la libération et la Justice (MLJ) et du Mouvement pour la Justice et l'égalité-Soudan (MJE-Soudan). Au total, 3 673 ex-combattants affiliés au MLJ et au MJE-Soudan ont été démobilisés, dont 1 276 ont été intégrés avec succès aux forces armées de l'État soudanais et à la police soudanaise. La Commission du cessez-le-feu a tenu trois rencontres avec le MLJ, le MJE-Soudan et le Gouvernement soudanais. Son secrétariat a par ailleurs organisé sept réunions avec les deux mouvements et le Gouvernement pendant la période considérée, et six autres ont eu lieu dans ses bureaux auxiliaires des secteurs nord, sud et est. Ces rencontres avaient pour objectif l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du dispositif de sécurité et du cessez-le-feu permanent dans le cadre du Document de Doha. Elles ont eu pour résultat de permettre à la MINUAD d'aider à la préparation des sites de démobilisation, au transport des représentants prenant part au processus de vérification et au paiement des traitements de ces derniers. En outre, la Commission a continué de fournir un appui logistique, notamment sous la forme de bureaux et de moyens de transports, aux représentants des parties signataires qui partageaient ses locaux au quartier général de l'Opération à Al-Fasher.

13. La MINUAD a fourni son appui à la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des mouvements armés signataires, conformément aux modalités finales relatives à la sécurité arrêtées dans le Document de Doha pour la paix au Darfour. En outre, elle a apporté un soutien technique et logistique aux initiatives menées par le Gouvernement soudanais en matière de sécurité communautaire et de maîtrise des armements, pour lutter dans l'ensemble du Darfour contre la prolifération des armes.

14. Dans le cadre du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour, les rencontres ont repris à l'échelle locale au début de la période considérée, après avoir été suspendues en février 2015 à cause de contraintes financières. Des rencontres ont eu lieu à Kabkabiya et dans diverses localités du Mellit (Darfour septentrional) les 31 août et 1^{er} septembre 2015, dans les localités d'Oum Kadada et d'Oum Barou (Darfour septentrional) les 8 et 9 septembre 2015 et à Chairiya (Darfour oriental) les 2 et 3 octobre 2015. Dans l'État de Khartoum, les rencontres à l'échelle locale ont été tenues dans quatre localités, à savoir Khartoum, Shargennil, Jebel Awliaa et Omdurman, les 9, 10, 11 et 12 décembre 2015, respectivement. Les consultations ont mis en évidence un certain nombre de questions allant de l'insécurité causée par la prolifération des armes illégales à la marginalisation politique et économique provoquée par la classe dirigeante, en passant par la distorsion du système d'administration autochtone et le régime foncier traditionnel, le banditisme, ainsi que la toxicomanie découlant du chômage et de l'absence de perspectives. À la mi-avril 2016, la MINUAD a animé une réunion du comité d'application du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour à son quartier général d'Al-Fasher, afin d'examiner l'état d'avancement du processus de mise en œuvre et d'explorer les moyens de remédier aux retards qu'accuse la tenue des 26 consultations à l'échelle locale restantes que prévoit le programme de travail.

15. La MINUAD a effectué des évaluations des risques et des opérations de neutralisation d'explosifs dans 136 villages, ce qui lui a permis de déceler 202 zones dangereuses et de procéder à l'enlèvement et à la destruction en toute sécurité de 6 658 restes explosifs de guerre et de 227 229 cartouches de munitions d'armes légères posant un danger immédiat pour les communautés. Des activités ont également été organisées dans les villages et les camps de déplacés pour sensibiliser les habitants aux dangers que représentent les restes explosifs de guerre. Au total, 193 197 personnes, y compris des femmes et des enfants, ont bénéficié de ces activités de sensibilisation aux risques. La MINUAD a fourni un appui technique à la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et à certains commissariats de police, afin d'améliorer les conditions d'entreposage des armes et des munitions et de réduire au minimum les risques associés aux vols à des fins criminelles et à l'explosion accidentelle de munitions mal entreposées. L'Opération a prêté 525 armoires de rangement d'armes et cinq machines de marquage d'armes avec compresseur à la Commission, à l'appui des activités de celle-ci en matière de collecte d'armes légères.

Protection des civils et facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire

16. Au cours de l'exercice considéré, la protection des civils est restée au cœur du mandat de l'Opération, conformément à la résolution 2148 (2014) du Conseil de sécurité. Des efforts concertés ont été déployés à l'échelle de l'Opération pour la mise en œuvre de la stratégie révisée de protection des civils approuvée en mai 2015. La stratégie révisée devait permettre à l'Opération de s'acquitter de façon plus harmonieuse – d'une composante et d'une section à l'autre, mais aussi en collaboration avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies – de son mandat en matière de protection des civils, en établissant des priorités stratégiques, géographiques et opérationnelles face aux menaces pesant sur la protection des civils, l'accent étant mis sur le système d'alerte rapide et d'intervention aux niveaux de la base d'opérations de l'équipe de pays et des secteurs. Tout en plaçant pour un accès sans entrave aux populations ayant besoin d'une protection, la MINUAD a

continué de concentrer son action sur l'appui à la protection des civils en travaillant de manière plus intégrée et cohérente, et en répondant de manière plus ciblée et concrète aux préoccupations des populations civiles en matière de protection.

17. Des réunions du Groupe mixte chargé de la protection, avec la participation d'organismes des Nations Unies et du personnel militaire, civil et de police de la MINUAD, ont été organisées au niveau des secteurs et du quartier général de l'Opération pour examiner l'évolution de la situation en matière de protection sur le terrain et recommander des mesures d'atténuation appropriées. La MINUAD a continué de travailler de façon intégrée dans les bases d'opérations dans le but de favoriser une interaction plus étroite avec les membres de la communauté locale et d'accroître les capacités en matière d'alerte et d'intervention rapides au niveau des collectivités. Cette interaction a permis de faire en sorte que les patrouilles ciblées effectuées par les militaires et les unités de police constituées répondent aux besoins des civils les plus vulnérables et s'accompagnent d'activités liées notamment à l'agriculture et à la collecte de bois de chauffe et de fourrage.

18. La MINUAD a appuyé la protection des civils en créant un environnement protecteur et en renforçant les capacités de la police du Gouvernement soudanais et des services de proximité. Elle a continué de mettre en place des services de protection de l'enfance et de la famille en partenariat avec la police soudanaise, mené des initiatives de police de proximité en rapport avec le ramassage du bois de chauffage, l'agriculture et les activités de subsistance et effectué des patrouilles dans les villes et villages pour assurer la protection des personnes déplacées. Les composantes militaire et de police de l'Opération ont également mené des patrouilles conjointes d'évaluation de la sécurité aux fins de la collecte d'informations et de l'appui des systèmes d'alerte rapide.

19. La MINUAD a entrepris des patrouilles de nuit, de proximité et de longue distance pour la protection des civils et du personnel des Nations Unies et de son équipement. Ces patrouilles et escortes de convois humanitaires ont contribué à créer des conditions sûres pour l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils dans le besoin. La communication et les échanges entre l'Opération et le Gouvernement soudanais se sont améliorés au cours de la période d'exécution, comme en témoigne la réduction de la fréquence des refus d'accès et des restrictions aux déplacements imposés à la MINUAD (130 cas au cours de l'exercice 2014/15 contre 23 au cours de l'exercice 2015/16). Cette réduction a permis à la MINUAD de bénéficier d'un meilleur accès aux civils menacés et d'appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes déplacées dans des zones dont l'accès lui était jusqu'alors refusé, notamment l'enclave du Jabal Marra. Les patrouilles et missions de vérification de l'Opération ont néanmoins continué de faire l'objet de restrictions épisodiques au Jabal Marra et dans d'autres zones de conflit à la suite d'affrontements intercommunautaires et d'attaques contre la population civile. En conséquence, la MINUAD n'a pas pu mener immédiatement des missions critiques d'évaluation et de sécurité dans des zones de combat entre les forces gouvernementales et les mouvements armés et dans des zones de violences intercommunautaires.

20. Le déploiement de l'unité d'hélicoptères de manœuvre et de deux bataillons d'infanterie, qui devaient fournir des capacités essentielles, ne s'est pas matérialisé au cours de l'exercice considéré. L'unité d'hélicoptères visait à faciliter le déploiement rapide de l'unité de réserve de la force et à aider la MINUAD à remplir sa fonction de surveillance, ce qui aurait amélioré sa perception de la situation, sa

capacité de prise de décisions et ses activités opérationnelles; elle devait également appuyer les opérations de recherche, de sauvetage, d'extraction et d'évacuation des troupes et du personnel des Nations Unies. Le déploiement de deux bataillons supplémentaires dans les conditions de sécurité instables et imprévisibles qui prévalaient au Darfour aurait permis à l'Opération de se doter d'une structure plus souple, plus légère et plus mobile. L'acheminement prévu des quatre hélicoptères de manœuvre militaires de leur emplacement actuel à Khartoum n'a pas pu être effectué à la fin de l'exercice considéré en raison de problèmes logistiques. En outre, deux bataillons d'infanterie n'ont pas été déployés du fait d'un retard survenu dans l'exécution des exercices préalables au déploiement.

21. La MINUAD a renforcé l'état de droit en apportant une assistance technique au rétablissement de la justice pénale dans les zones de retour des personnes déplacées et en formant le personnel pénitentiaire du Gouvernement soudanais aux fonctions pénitentiaires de base et à la prise en compte des droits de l'homme dans l'administration des prisons. En outre, l'Opération a appuyé la réconciliation au niveau local en renforçant la capacité des tribunaux ruraux de régler les différends fonciers et d'autre nature, et en favorisant la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour par son soutien au Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour et au Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour. La MINUAD a lancé et élaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies le programme conjoint de quatre ans pour l'état de droit au Darfour, sous l'égide de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, stratégie conçue pour assurer un transfert sans heurt de certaines tâches relevant de l'état de droit à des entités des Nations Unies plus compétentes. La MINUAD a en outre établi un plan opérationnel visant à guider la transition et organisé, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, deux conférences des donateurs destinées à trouver des sources de financement pour le programme conjoint.

22. En ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme, la MINUAD a continué de suivre la situation et de faire part des préoccupations dans ce domaine, notamment au sujet des violences sexuelles et sexistes. L'Opération a engagé le dialogue avec le Gouvernement soudanais et d'autres principales parties concernées pour qu'ils respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire. Elle a également plaidé pour le développement et la consolidation du cadre juridique nécessaire à la création et au fonctionnement des mécanismes de promotion des droits de l'homme et de justice transitionnelle prévus dans le Document de Doha pour la paix au Darfour. En outre, l'Opération a appuyé les efforts des institutions étatiques et non étatiques en matière de renforcement des capacités, le travail du titulaire de mandat relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et l'action de l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan, y compris au Darfour.

23. La MINUAD a continué de prendre en compte les droits de l'enfant et la protection de l'enfance en renforçant ses capacités et en dispensant une formation aux soldats de la paix et au personnel associé de l'Opération. Des stages de formation analogues ont également été organisés à l'intention d'institutions nationales, de communautés d'accueil, de personnes déplacées, des Forces armées soudanaises et de la société civile. Dans le cadre de la campagne intitulée « Plus d'enfant soldat – protégez le Darfour » qui a été mise en œuvre dans tout le pays, la

MINUAD a poursuivi son action de sensibilisation pour prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats par les parties au conflit et pour empêcher que des enfants soient enrôlés comme combattants par les communautés lors d'affrontements ethniques. À cette fin, la MINUAD a tenu une série de réunions avec le Conseil législatif de l'État, le Conseil national pour la protection de l'enfance, le Ministère des affaires sociales, la police du Gouvernement soudanais et les Forces armées soudanaises dans trois États (les États du Darfour méridional, central et occidental). À la suite de ces réunions, d'autres campagnes ont été organisées avec succès dans les camps de déplacés Salam et Nertiti (Darfour central), Krinding et Geneina (Darfour occidental) et Otach, Kalma et Manawache (Darfour méridional); des femmes, des jeunes, des représentants des déplacés et des autorités locales y ont participé. Depuis 2009, les efforts concertés de l'Opération pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats au Darfour ont abouti à une réduction substantielle du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats par les parties au conflit. En attendant, la possibilité pour les enfants d'être utilisés comme combattants par les communautés lors des affrontements ethniques demeure une préoccupation majeure.

Appui au règlement des conflits communautaires par la médiation

24. *Darfour septentrional.* Le conflit territorial entre les Berti et les Ziyadiya ayant eu pour conséquence une reprise de la violence en février 2015, la MINUAD a engagé le dialogue avec les autorités locales, les dirigeants communautaires, les médiateurs de la tribu Meidob et les mécanismes de la société civile afin de résoudre le conflit. Ces efforts ont contribué à la signature d'accords de cessation des hostilités en mars et juillet 2015. Une équipe intégrée de la MINUAD a mené des missions de renforcement de la confiance en juillet 2015 dans les villages d'Aïn el-Dess et d'Hillet Ahmed Chayeb. Avec le soutien de la MINUAD, des membres d'associations locales de femmes ont organisé des forums pour la paix à l'intention des Berti et des Ziyadiya, respectivement en juillet et en octobre 2015. En décembre 2015, la MINUAD a fourni un soutien technique et logistique dans le cadre de huit campagnes en faveur de la paix, facilitées par les fonctionnaires de Mellit et l'administration autochtone des Meidob afin d'encourager la paix et de préparer les communautés de Mellit et de Kouma à une conférence de réconciliation prévue par l'État du Darfour septentrional.

25. En mai 2016, à la suite d'attaques perpétrées contre des personnes déplacées (essentiellement des Four) par des groupes armés à Sortoni (Darfour septentrional), la MINUAD a lancé un processus de réconciliation et dialogué avec les parties concernées pour apaiser les tensions. En juin 2016, le commandant de la force de la MINUAD a rencontré des représentants des déplacés qui ont exprimé leur inquiétude face à l'insécurité croissante qui règne sur le site de rassemblement des personnes déplacées de Sortoni. Une équipe de la MINUAD a rencontré des dirigeants locaux pour les exhorter à rouvrir la route entre Kabkabiya et Sortoni. Des réunions de suivi ont été organisées avec les principales parties prenantes, notamment les dirigeants des Rizeigat du nord (les Abbala) et des Four, des membres des instances traditionnelles de règlement des conflits et le Gouverneur du Darfour septentrional.

26. *Darfour méridional.* En septembre 2015, la MINUAD a favorisé la signature d'un accord de paix entre les Fallata et les Salamat en vue de mettre fin à leur différend concernant l'accès aux terres et ressources agricoles dans la localité de

Bouram. À cet égard, l'Opération a régulièrement collaboré avec les autorités de l'État, les responsables tribaux et les médiateurs concernés au Darfour et à Khartoum. En avril 2016, la MINUAD s'est jointe à une délégation du Conseil législatif de l'État du Darfour méridional à l'occasion d'une mission de deux jours dans les localités de Toullous et Bouram pour diffuser les dispositions de l'accord. En mai 2016, la Commission vérité, justice et réconciliation de l'Autorité régionale pour le Darfour et les autorités du Darfour méridional ont organisé, avec l'aide de la MINUAD, une conférence pour la paix au cours de laquelle les Fallata et les Salamat de la localité de Kas ont examiné et signé un accord renforçant ceux qui avaient été conclus précédemment.

27. *Darfour oriental.* Au lendemain des violences d'origine foncière qui ont opposé les Maaliya et les Rizeigat du sud au premier semestre de 2015, la MINUAD a poursuivi son action auprès des dirigeants des deux tribus en les exhortant à relancer leur processus de réconciliation. En septembre 2015, dans un effort de médiation entre les deux groupes, la MINUAD a facilité la visite de membres des gouvernements national et fédéral dans la localité d'Abou Karinka et y a participé. Avec le même objectif, l'Opération a également facilité en octobre et novembre 2015 le déplacement de dirigeants Maaliya de Khartoum, d'Abou Karinka et d'Adila vers Daein. À la suite de l'escalade de la tension entre les Rizeigat du sud et les Maaliya provoquée par un vol de bétail, et entre les Maaliya et le gouvernement de l'État du Darfour méridional en avril 2016, la MINUAD a été en relation constante avec le Gouverneur, les autorités de l'État et les chefs tribaux pour désamorcer la situation.

28. *Darfour occidentale.* Après une série d'attaques en janvier 2016, la MINUAD a engagé le dialogue avec les dirigeants des Bani Halba et des Massalit à Geneina, ainsi qu'à Al-Fasher (Darfour septentrional) et à Khartoum pour les engager à la coexistence pacifique. L'Opération a également collaboré avec le Gouverneur du Darfour occidental pour évaluer la situation et discuter des moyens de reconstituer le tissu social dans l'État.

29. Au cours de l'exercice considéré, la MINUAD a également favorisé la signature de 18 accords de paix au total, y compris entre : a) les Ghouzam et les Birgid, b) les Birgid et les Mahadi et c) les Maaliya et les Mahariya au Darfour oriental; d) les Gimir et les Drouk, e) les Massalit et les Zaghaoua arabes, f) les Awlad Zeïd arabes et les Zaghaoua et g) les Dago et les Massalit au Darfour occidental; h) les Taaïcha et les Salamat, i) les Rizeigat du sud et les Misseriya, j) les Fallata et les Salamat, k) les Bani Halba et les Salamat, l) les Misseriya et les Abbala, m) les Habbaniya et les Rizeigat du sud, n) les Zaghaoua de Ritana et les Zaghaoua d'Oum Kamalti et o) les Salamat et les Bani Halba au Darfour méridional; et p) les Misseriya et les Awlad Zeïd, q) les Gimir et les Tama et r) les Naouaïba et les Salamat au Darfour central.

30. En outre, en vue de prévenir et de réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs nomades, la MINUAD a organisé 20 campagnes en faveur de la paix, 13 forums de dialogue et de consultation et 6 réunions d'information dans l'ensemble du Darfour. Plus de 1 958 participants représentant les agriculteurs, les nomades, les personnes déplacées, les rapatriés, les dirigeants autochtones, des organisations de la société civile et les autorités locales y ont assisté. En septembre 2015, des dirigeants locaux de la localité de Korma (Darfour septentrional) ont informé la MINUAD que plus de 6 000 personnes déplacées étaient retournées dans leurs villages pour participer aux activités agricoles saisonnières, ce qu'ils ont

attribué aux campagnes en faveur de la paix et aux forums organisés par l'Opération. En outre, la MINUAD, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a participé à une mission sur le terrain à l'appui d'un projet de démarcation de la route migratoire.

31. La MINUAD a également collaboré avec des personnalités influentes du Darfour et des groupes de la société civile basés à Khartoum afin de renforcer les processus de réconciliation entre les communautés au Darfour. L'Opération a fourni un appui logistique et technique à l'Organisation du Darfour pour la culture, le dialogue et la paix sociale, un groupe local de la société civile, pour qu'elle mette en œuvre ses activités de consolidation de la paix à Al-Fasher, et a travaillé en étroite collaboration avec le Centre de Kacha pour la paix et la réconciliation à Khartoum, en particulier à la réconciliation entre les Maaliya et les Rizeigat du sud. La MINUAD a également mené des initiatives de renforcement des capacités afin de favoriser la coexistence pacifique entre les différentes communautés. En outre, l'Opération, en collaboration avec la Commission vérité, justice et réconciliation, a organisé un atelier sur la coexistence pacifique et des ateliers sur la résolution de conflits dans les États du Darfour méridional et du Darfour oriental, ainsi que trois ateliers sur la gestion des conflits et la consolidation de la paix au Darfour méridional.

32. La MINUAD a continué d'appuyer la médiation des conflits entre communautés locales par la mise en œuvre de projets de stabilisation des communautés et de projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre à l'intention des jeunes à risque, basés sur les pratiques traditionnelles de désarmement, démobilisation et réintégration et les mesures de réduction des violences communautaires au Darfour. La MINUAD a achevé le recensement de neuf communautés dans l'ensemble du Darfour et lancé deux projets de stabilisation des communautés, regroupant au total 12 sous-projets dans les communautés d'Oum Barrou (Darfour septentrional) et de Tandalti (Darfour occidental), ce qui a directement bénéficié à 1 252 personnes. L'Opération a également mis en œuvre des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre, à l'intention de 500 bénéficiaires directs dans 22 communautés du Darfour, leur procurant des moyens de subsistance, des formations professionnelles et des formations en cours d'emploi grâce à la construction d'infrastructures communautaires. En outre, l'exécution de deux nouveaux projets dont bénéficieront directement 80 personnes a été entamée au cours de l'exercice.

Services consultatifs à l'échelle de la mission et auprès d'autres parties prenantes

33. La MINUAD a continué d'intégrer la problématique hommes-femmes dans toutes les composantes de son mandat en renforçant ses capacités dans ce domaine et en fournissant des conseils techniques à l'ensemble de son personnel, y compris au niveau de la direction. L'Opération a également coordonné l'organisation de la consultation sur la Journée portes ouvertes dans l'ensemble du Darfour, à l'occasion de laquelle 572 femmes du Darfour ont dialogué avec les organismes des Nations Unies et la direction de l'État au sujet de l'état d'avancement de l'application des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

34. La MINUAD a lancé une nouvelle stratégie de communication, plus dynamique, axée sur la confection de produits multimédias pour renforcer ses activités de sensibilisation auprès des communautés et pour accroître sa présence

sur les médias sociaux. L'Opération a initié la diffusion quotidienne, sur toute l'étendue du Darfour, de la « photo du jour », pour mieux faire connaître ses activités et publié une bande dessinée avec des illustrations simples pour mettre en évidence son action en matière de protection des civils. Alors que de nouvelles restrictions dans l'industrie de l'imprimerie avaient causé la réduction du nombre de publications sur papier, la MINUAD a pu utiliser les technologies disponibles pour accroître la diffusion de l'information sous forme électronique.

C. Activités d'appui à la mission

35. Au cours de l'exercice considéré, la composante appui a fourni un soutien efficace et rationnel à la MINUAD sur les plans de la logistique, de l'administration et de la sécurité pour l'aider à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits correspondants, en améliorant ses services et en réalisant des gains d'efficacité.

36. La MINUAD a lancé la deuxième phase de son exercice de rationalisation, ce qui a entraîné la suppression de 476 postes permanents et emplois de temporaire. Cette démarche s'inscrivait dans le cadre du remaniement de son organigramme et de la réorganisation des rapports hiérarchiques y existant, pour faire cadrer les postes permanents et les emplois de temporaire de la Division de l'appui à la mission avec les principes de la stratégie globale d'appui aux missions et, partant, adopter une structure souple permettant de répondre aux futures exigences de l'Opération.

37. La MINUAD a utilisé des moyens de transport stratégiques régionaux pour appuyer la relève des contingents et pour couvrir ses besoins en matière de transport aérien. Elle a par ailleurs continué de faire largement appel aux moyens aériens pour couvrir ses besoins opérationnels et logistiques, principalement du fait de la topographie accidentée et de la médiocrité de l'infrastructure routière et ferroviaire au Darfour. Elle a utilisé 5 avions et 17 hélicoptères sur 31 sites, à savoir 27 héliports et 4 grands aéroports (Al-Fasher, Nyala, Geneina et Khartoum). L'Opération s'est heurtée à certaines difficultés en ce qui concerne ses opérations aériennes, dont le non-déploiement des quatre hélicoptères de manœuvre militaires (voir par. 20 ci-dessus) qui a réduit le nombre de vols prévus qui auraient pu être effectivement réalisés. En outre, les créneaux limités impartis aux opérations de contrôle de la navigation aérienne ont restreint le nombre de vols réels qui auraient pu être exploités au cours de l'exercice considéré. En conséquence, la MINUAD a été forcée de mener simultanément autant de tâches que possible dans le court laps de temps dont elle disposait. Ces restrictions ont également limité les capacités de réaction de l'Opération face à des situations d'urgence et à des activités imprévues au pied levé.

38. En vue de consolider et de stabiliser ses systèmes informatiques et de communication, la MINUAD a amélioré l'infrastructure de ses services de communications en optimisant l'utilisation de sa bande passante satellite. Pour ce faire, elle a concentré son réseau de communication radio à ultra-haute fréquence dans le Centre de services mondial de l'ONU. Elle a également commencé à rassembler ses services d'imprimerie en achetant, au début de l'exercice, des imprimantes multifonctions pour remplacer les imprimantes à usage simple dont elle disposait. À la fin de l'exercice, cette initiative a été mise en suspens en attendant que les nouvelles imprimantes soient dédouanées.

39. Afin de réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles et son empreinte carbone, la MINUAD a réfléchi aux modalités de mise en œuvre de l'initiative écologique. Elle a lancé un projet d'installation de centrales solaires devant faire de l'énergie solaire la principale source d'électricité utilisée pour alimenter les locaux abritant du matériel numérique dans les zones reculées. Ce projet pluriannuel n'a toutefois pas abouti, du retard ayant été accusé dans l'obtention des autorisations techniques nécessaires à sa réalisation et le choix des méthodes d'approvisionnement les plus efficaces.

40. S'agissant des autres projets pluriannuels, la première phase de la construction d'une route asphaltée de 3,5 kilomètres, par compactage de terre, de sable et de gravier, s'est achevée au cours de l'exercice précédent. La MINUAD a déterminé que la deuxième phase du projet, à savoir l'asphaltage, inscrit au budget de l'exercice 2015/16, ne serait finalement pas nécessaire, le revêtement de gravier étant considéré comme suffisant pour assurer la mobilité opérationnelle. En ce qui concerne les entrepôts, la MINUAD a décidé qu'il serait plus rentable de modifier les éléments de la structure à l'aide de murs de briques renforcés et de clôtures d'enceinte, ce qui lui a permis de réfectionner un total de sept entrepôts.

41. Au cours de l'exercice à l'examen, la MINUAD n'a pas été pu procéder à l'aménagement d'un site de décharge contrôlée à Daein ni entreprendre la construction d'un barrage en terre, pour avoir éprouvé des difficultés à obtenir des terrains auprès des autorités gouvernementales. Elle a donc l'intention d'étudier la possibilité d'utiliser des terres disponibles dans les bases d'opérations pour y installer des sites d'élimination adéquats en vue de remédier à la lenteur du processus d'acquisition de terres à cette fin. Par ailleurs, 4 des 13 sites d'enfouissement sanitaire prévus au budget ont été construits. L'instabilité de la situation en matière de sécurité dans l'ensemble du Darfour a empêché l'Opération de finir la construction des neuf sites d'enfouissement restants. Grâce à ses capacités internes, la MINUAD a réussi à forer 12 puits au cours de l'exercice considéré. L'existence de puits fonctionnels est indispensable aux activités de l'Opération, puisqu'ils lui garantissent un accès à l'eau.

42. S'étant engagée à réduire l'impact environnemental de ses activités, conformément aux directives écologiques internes, et à continuer d'améliorer la gestion des ressources en eau, la MINUAD a collecté et traité 870 114 mètres cubes de déchets liquides et rassemblé et éliminé 85 554 mètres cubes de déchets solides sur tous ses sites d'activités, soit une augmentation de 8 % par rapport à l'exercice antérieur.

43. La MINUAD a continué de promouvoir l'adoption de mesures de prophylaxie dans le cadre de campagnes d'information; elle a notamment organisé des séances de dépistage et de détection précoce des maladies non transmissibles. Des programmes de dépistage du cancer (du sein et de la prostate), du diabète et des maladies cardiovasculaires ont également été mis en place.

44. Pour répondre à ses besoins opérationnels, la MINUAD a utilisé et entretenu 2 511 véhicules, remorques et attelages appartenant à l'ONU. En raison de retards accumulés dans le dédouanement des véhicules et des pièces de rechange, la MINUAD n'a pas été en mesure de comptabiliser 292 véhicules et attelages en pertes comme elle l'avait prévu.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

45. La direction de la MINUAD a continué de communiquer régulièrement avec le Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et celui de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour s'assurer de la complémentarité de leurs efforts. La Cellule d'analyse conjointe de la Mission a participé aux réunions trimestrielles du forum régional établi pour évaluer et analyser les questions transfrontières et pour avoir une compréhension commune des conséquences que la situation politique et l'insécurité ont sur le Darfour, sur la sécurité régionale et sur les fonctions de l'ONU. La MINUAD a participé à une réunion rassemblant des spécialistes des questions liées à l'Armée de résistance du Seigneur, qui s'est tenue à Entebbe (Ouganda) les 5 et 6 avril 2016, durant laquelle plusieurs questions pertinentes ont été examinées. Toutefois, la cinquième réunion du forum régional de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, qui devait être organisée par la MINUSS à Entebbe en avril 2016, n'a pas eu lieu en raison d'une pénurie de personnel et du fait d'autres engagements.

46. La MINUAD a continué de coopérer avec la MINUSS et la FISNUA pour appuyer la mise en œuvre complète du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Les chefs d'état-major de la Force se sont réunis à deux reprises au cours de l'exercice. La première réunion, qui s'est tenue à Entebbe en décembre 2015, avait pour objet d'examiner les questions de la protection des civils dans les trois missions, du déploiement et de l'emploi d'hélicoptères militaires polyvalents, du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, du partage de l'information, de la création d'une réserve régionale et de la menace terroriste planant sur la sous-région. La deuxième réunion, qui s'est déroulée en février 2016 par visioconférence, portait sur la situation en matière de sécurité dans les trois missions de maintien de la paix. Les chefs d'état-major de la Force sont convenus qu'une solution à long terme au conflit qui sévissait dans la sous-région exigeait une volonté politique ferme de la part des différentes parties prenantes. Le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a encore été évoqué, en mettant l'accent sur le défi que représentait la surveillance par la route des zones frontalières, en raison de leur vaste étendue. Il a été convenu que le déploiement de drones permettrait d'atténuer les effets du manque de soldats. Entre-temps, les bases d'opérations de la MINUAD se trouvant près des frontières ont reçu l'ordre de rester vigilantes à l'égard des activités transfrontalières et de signaler rapidement toute activité importante.

47. Au cours de l'exercice 2015/16, le Centre de services régional d'Entebbe a continué d'améliorer son modèle de prestation de services. Il a également mis en place de nouveaux processus de gestion des ressources humaines et des finances, notamment en mettant Umoja en service dans le groupe 4 en novembre 2015. En vue de préparer le lancement d'Umoja dans le groupe 5, le Centre a créé une équipe de déploiement chargée de coordonner toutes les activités de préparation des sites, de planifier le projet, de rassembler et d'élaguer les données, de schématiser les droits d'accès, de gérer les processus de communication et de formation, de contrôler l'infrastructure informatique, de faciliter la transition et d'appuyer la production.

48. Le Centre étant devenu pleinement opérationnel, sa dotation en effectifs a été adaptée aux besoins en évolution de ses missions clientes. L'examen des besoins en personnel civil réalisé pendant l'exercice 2014/15 a abouti à une nouvelle

répartition des postes, consistant notamment à transformer, sur une période de deux ans commençant en juillet 2015, 68 postes d'agent du Service mobile soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale. Trente-quatre de ces postes ont été transformés au cours de l'exercice considéré et les 34 restants le seront durant la période financière 2016/17.

49. La part approuvée de la MINUAD dans le montant des ressources du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 s'élevait à 9 627 000 dollars. Durant cette période, les dépenses du Centre se sont établies à 6 466 700 dollars, soit 32,8 % de moins (3 160 300 dollars en chiffres bruts) que le montant prévu au budget.

E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

50. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan est resté le principal relais entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies à Khartoum. Il a maintenu le contact avec l'ensemble des organismes humanitaires et collaboré étroitement avec le Représentant spécial conjoint pour promouvoir les synergies et favoriser la collaboration entre l'Opération et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin de parvenir à une vision commune et tendre vers l'unité d'action des Nations Unies au Darfour. L'Opération a également collaboré étroitement avec le Coordonnateur adjoint des opérations humanitaires, basé à Al-Fasher, afin de faciliter la coordination humanitaire avec l'équipe de pays et les processus de prise de décisions au niveau du Darfour.

51. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'organiser des réunions bimestrielles de coordination de haut niveau afin d'assurer une approche coordonnée des questions d'intérêt mutuel et de se préparer à l'éventuel transfert des activités que l'équipe de pays est mieux à même de mener à bien. En outre, des réunions conjointes du groupe de travail ayant donné lieu à des rapports ont été organisées afin d'appuyer la mise en œuvre du Cadre stratégique intégré et de garantir une approche intégrée de la programmation conjointe MINUAD-équipe de pays des Nations Unies au Darfour. Un rapport annuel pour 2015 concernant le Cadre stratégique intégré a été finalisé et adopté au cours de la réunion conjointe organisée en juillet 2016. Un rapport portant sur la période allant de janvier à juin 2016 est en cours de rédaction.

52. La MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire ont continué de se réunir régulièrement en s'appuyant sur le Groupe mixte chargé de la protection, au niveau du quartier général et des secteurs de l'Opération, afin d'examiner les problèmes et les mesures de routine et d'urgence en matière de protection. Ces réunions et les missions conjointes de suivi, d'évaluation et de vérification menées sur le terrain ont débouché sur de nouvelles recommandations relatives à la protection des civils et à l'extension des espaces humanitaires destinés à l'acheminement de l'aide humanitaire. En outre, des forums de coordination civilo-militaire, qui avaient déjà été utilisés avec succès durant l'exercice antérieur, ont été mis en place dans les cinq États du Darfour. Ces forums, coprésidés par la MINUAD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), ont joué un rôle crucial dans l'amélioration de la coordination, du partage

d'informations et des arrangements logistiques relatifs à la fourniture d'escortes et d'autres formes d'assistance aux populations du Darfour touchées par le conflit.

53. Au nombre d'autres actions de coordination figurait notamment la participation de l'équipe de pays des Nations Unies aux réunions du Centre d'opérations conjoint de la MINUAD, la principale instance de l'Opération en matière d'alerte rapide et d'analyse de situations. La MINUAD a également continué de participer, sur le terrain et à l'échelle nationale, à des réunions de coordination axées sur l'action humanitaire pour examiner l'ensemble de la situation humanitaire au Darfour et les progrès accomplis dans l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle a également continué de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies à tous les niveaux afin de renforcer les activités de plaidoyer entreprises pour obtenir un accès aux populations dans le besoin et pour faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire dans tout le Darfour.

54. La MINUAD a tenu des réunions avec l'équipe de pays des Nations Unies pour envisager des moyens concrets de s'attaquer aux causes profondes du conflit intercommunautaire en collaborant à la mise en œuvre de la Stratégie de développement du Darfour. Après avoir reçu une première partie des fonds promis par le Gouvernement du Qatar en décembre 2015, le PNUD a lancé 12 projets accélérés et à court terme au Darfour, dont deux à l'appui du mandat de la MINUAD. L'Opération a renforcé son partenariat avec l'équipe de pays en coordonnant des initiatives visant à prévenir les conflits entre agriculteurs et nomades, notamment une série de réunions de coordination pour soutenir l'action du Ministère de l'agriculture au Darfour méridional à cet égard. La MINUAD a également renforcé sa collaboration avec le PNUD au titre du recensement et de la délimitation des voies migratoires utilisées au Darfour septentrional et soulevé, lors des réunions du Groupe mixte chargé de la protection organisées en juillet et en novembre 2015, la question du saccage des exploitations agricoles, réunions qui ont abouti à l'élaboration d'un modèle permettant de garder trace de ces incidents et de les réduire à l'avenir.

55. En août 2015, la MINUAD et le PNUD ont créé le Groupe de coordination des Nations Unies chargé de la question de l'état de droit au Darfour, qui a supervisé l'élaboration d'un programme conjoint des Nations Unies pour l'état de droit au Darfour. Ce programme a permis de transférer de manière structurée certaines tâches relatives à l'état de droit jusqu'alors prises en charge par la MINUAD à des entités des Nations Unies dotées d'un avantage relatif et d'assurer une meilleure prestation de services par l'ONU en mettant l'accent sur les priorités établies, les interventions et la mise en commun des ressources.

56. La MINUAD, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population ont continué de tenir des réunions de coordination mensuelles pour échanger des informations sur la promotion de l'égalité des sexes et la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité au Darfour. L'Opération a continué de fournir un appui technique à ces deux entités et au PNUD pour les aider à élaborer des stratégies communes visant à améliorer l'action menée par les organismes des Nations Unies en matière d'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes. Elle a également collaboré avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Bureau du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour élaborer une

note de cadrage concernant la mobilisation des ressources en vue d'aider l'équipe de pays des Nations Unies au Darfour à renforcer le programme relatif au VIH/sida et pour leur transférer la gestion des activités de lutte contre le VIH/sida menées à l'appui du Document de Doha pour la paix au Darfour et du plan stratégique national de lutte contre le sida, activités qui avaient été interrompues à la suite de l'adoption de la résolution 2228 (2015) du Conseil de sécurité.

57. La MINUAD a poursuivi sa collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire dans le cadre des activités menées par l'équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants. Tous les trimestres, un rapport sur les violations graves commises à l'encontre d'enfants par les parties au conflit au Darfour a été communiqué au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé afin qu'il s'en inspire pour établir sa note horizontale globale.

58. La composante police de la MINUAD a continué de travailler en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour mener à bien différentes activités relevant de sept domaines précis : a) la police de proximité; b) la lutte contre la violence sexuelle et sexiste; c) le renforcement des capacités de la police soudanaise; d) les moyens de subsistance et les projets générateurs de revenus; e) l'état de droit; f) la protection des civils; et g) les enquêtes judiciaires. En outre, grâce à l'appui financier qu'elle a reçu de l'équipe de pays des Nations Unies, la composante police a organisé des formations sur la protection des lieux de crime, la violence sexuelle et sexiste, les enquêtes judiciaires, les compétences en informatique, la police de proximité, les premiers secours et les droits de l'homme. La MINUAD a également continué de dialoguer avec les chefs de la police gouvernementale du Soudan, tant au niveau national qu'au niveau des États, afin de garantir l'exécution de son mandat.

59. L'Opération a continué de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies en matière de surveillance des médias, de compte rendu de l'actualité et de diffusion d'informations.

60. Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba a continué de fournir régulièrement au Département paix et sécurité de la Commission de l'Union africaine des rapports analytiques, déclarations et exposés sur la sécurité, les activités et les événements politiques, humanitaires et relatifs aux droits de l'homme qui concernaient la MINUAD et le Darfour, et à servir d'instance d'examen des besoins techniques et opérationnels de l'Opération.

61. La coordination tripartite a continué de jouer un rôle essentiel pour amener les hauts représentants du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine et de l'ONU à mieux coordonner l'appui à la MINUAD.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : appui au processus de médiation

62. Les activités menées au titre de la première composante avaient pour but d'aider les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour à le mettre en œuvre et d'appuyer la médiation que mène le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine entre le Gouvernement soudanais, les mouvements

armés non signataires et toutes les autres principales parties prenantes darfouriennes afin de les faire participer au processus de paix. Ces activités reposent sur le principe selon lequel le peuple du Darfour et les parties au conflit doivent prendre la tête du processus de paix et de sa mise en œuvre, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les partenaires internationaux ne jouant quant à eux que le rôle de facilitateurs. Dans cette perspective, quatre objectifs principaux ont été poursuivis simultanément : a) appui aux parties signataires dans la mise en œuvre du Document de Doha; b) dialogue avec le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires en vue de promouvoir les négociations; c) appui au processus de dialogue et de consultation interne au Darfour; d) dialogue avec les représentants du Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires pour les convaincre de participer au processus de paix.

63. La MINUAD a veillé à la mise en œuvre des arrangements finals en matière de sécurité exposés dans le Document de Doha pour la paix au Darfour, ainsi qu'au respect par les signataires des dispositions de ce dernier, et aidé la Commission conjointe, la Commission du cessez-le-feu et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour à donner effet auxdits arrangements. L'Opération a continué d'apporter un appui aussi bien technique que logistique notamment sous forme de personnel militaire, de services de transport et de matériel de bureau pour le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, conformément aux dispositions du Document de Doha. La Commission du cessez-le-feu a suivi et confirmé le désarmement et la démobilisation des parties signataires du Document de Doha et s'est régulièrement assurée du respect du cessez-le-feu permanent, y compris des arrangements finals en matière de sécurité, concernant les ex-combattants du Mouvement pour la libération et la justice (MLJ) et du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE-Soudan). La MINUAD a démobilisé un total de 3 673 ex-combattants du MLJ et du MJE-Soudan, dont 1 276 ont été intégrés dans les forces armées et dans la police soudanaises.

64. Pour qu'une paix durable s'établisse au Darfour, il faut que le processus de paix associe toutes les principales parties prenantes darfouriennes, y compris les parties non-belligérantes. C'est pourquoi la MINUAD a continué de prêter son concours à la mise en œuvre du Document de Doha et a apporté un appui technique et logistique en vue du bon déroulement du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour, qui vise à compléter et à renforcer le Document de Doha, ainsi qu'à susciter une plus grande adhésion au processus de paix à l'échelle locale.

65. La MINUAD a continué d'exécuter un vigoureux programme de communication et d'information, conforme à une stratégie plus dynamique de communication, principalement axée sur le processus de paix. Ce travail est venu s'ajouter aux activités visant à mieux faire connaître les objectifs prioritaires de l'Opération par la sensibilisation et la promotion des travaux des services organiques et du mandat général de l'Opération. Cette dernière s'est assurée la participation des parties concernées au moyen d'un large éventail d'activités de communication, notamment par ses publications, ses plateformes audiovisuelles et photographiques et ses médias sociaux, en s'adressant aux organisations de la société civile, aux groupes de femmes et autres groupes influents, qui ont été invités à se joindre à ses efforts en vue de l'exécution de son mandat.

Réalisation escomptée 1.1 : Application des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour par l'Autorité régionale pour le Darfour en collaboration avec le Gouvernement soudanais et participation de toutes les principales parties prenantes darfouriennes au processus de paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Achèvement des négociations entre le Gouvernement et les mouvements armés non signataires et conclusion d'un accord de paix pleinement représentatif (2013/14 : sans objet; 2014/15 : cessez-le-feu; 2015/16 : accord de paix pleinement représentatif)

Il n'a pas été conclu d'accord de paix pleinement représentatif. Toutefois, la MINUAD a poursuivi ses efforts en tenant des consultations et des réunions avec les 3 principaux mouvements non signataires au Darfour (MJE)-faction Gibril, ALS-MM, ALS-AW) pour les convaincre de participer au processus de paix sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour. Elle a pris part aux pourparlers pour la cessation des hostilités entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N) et 2 mouvements armés du Darfour (ALS-MM et MJE-faction Gibril Ibrahim). Elle a tenu des consultations avec les dirigeants de ces 2 derniers mouvements, non signataires, pour examiner le processus de médiation, et facilité la tenue d'autres consultations, auxquelles elle a participé aux côtés du Vice-Premier Ministre du Qatar, pour étudier la possibilité que ces mouvements adhèrent au processus de paix sur la base du Document de Doha.

Grâce à des démarches concertées de médiation dirigées par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, une réunion informelle a pu se tenir entre le Gouvernement et les 2 mouvements armés susmentionnés (MJE-faction Gibril et ALS-MM) afin d'examiner les questions litigieuses figurant dans le projet d'accord de cessation des hostilités établi par le Groupe. Ces démarches ont abouti à la signature, en mars 2016, par le Gouvernement soudanais, de l'accord sur la feuille de route proposé par le Groupe de mise en œuvre, ce qui représente une étape importante dans la recherche d'une voie à suivre pour garantir l'avancée des négociations sur la cessation des hostilités et un cessez-le-feu permanent.

1.1.2 Application des dispositions du Document de Doha, en particulier celles consacrées au partage du pouvoir et des richesses, au cessez-le-feu permanent et aux arrangements finals en matière de sécurité, aux enfants, au dialogue et aux consultations internes (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 30 %; 2015/16 : 70 %)

Le Président soudanais a nommé des membres du Parti pour la libération et la justice et du Parti national pour la libération et la justice au Ministère des affaires étrangères en qualité d'ambassadeurs et de conseillers. Avec l'appui de la MINUAD et en collaboration avec les parties prenantes darfouriennes, l'Autorité régionale pour le Darfour a organisé une conférence sur la paix et la réconciliation au Darfour en mai 2016 dans l'État du Darfour méridional afin d'étudier les possibilités de parvenir à une paix durable au Darfour. Au total, 21 consultations locales ont eu lieu dans les 5 États du Darfour, dans le cadre du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour.

Les consultations au niveau des États ne se sont tenues qu'à l'issue de toutes les réunions prévues à l'échelle locale. Grâce aux opérations de démobilisation des ex-combattants du MLJ et du MJE-Soudan, 3 673 d'entre eux ont été démobilisés pendant l'exercice considéré.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de 6 consultations de haut niveau avec les parties signataires afin de faciliter la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous les accords ultérieurs	7	Consultations ont eu lieu avec l'Autorité régionale pour le Darfour dans le but d'examiner le cadre de mise en œuvre du Document de Doha, de faciliter la tenue des réunions organisées à l'échelle locale au titre du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour, et de favoriser la mise en œuvre du Document de Doha. L'Opération a informé le Ministère des affaires étrangères des consultations qu'elles avaient tenues avec 2 des mouvements non signataires du Darfour, de l'évolution du processus de paix et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Document de Doha.
Organisation de 6 réunions consultatives avec la communauté internationale et les partenaires régionaux sur les priorités et les difficultés de la mise en œuvre du Document de Doha	8	Réunions ont été tenues, comme suit : a) En août 2015, avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, lors de la mission d'étude qu'il a menée au Darfour pour évaluer la situation sécuritaire et humanitaire sur le terrain; b) En décembre 2015, avec des représentants du Tchad, du Qatar, de la Chine, des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de la Fédération de Russie et de l'Union européenne et avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, sur la faisabilité de la tenue d'un référendum crédible au Darfour en application d'une disposition du Document de Doha; c) En janvier 2016, avec les ambassadeurs des 5 membres permanents du Conseil de sécurité basés à Khartoum sur l'évolution des conditions de sécurité dans la région de Jabal Marra; d) En février 2016, l'Opération a présenté au Vice-Premier Ministre du Qatar une synthèse des consultations informelles tenues entre le Gouvernement et 2 des mouvements non signataires (ALS-MM et MJE-faction Gibril Ibrahim) à propos des questions litigieuses figurant dans le projet d'accord de cessation des hostilités établi par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine; e) En avril 2016, la MINUAD a aidé à organiser une réunion du groupe de travail conjoint, composé de représentants du Gouvernement soudanais, des Nations Unies et de l'Union africaine et chargé d'étudier la stratégie de sortie; f) En avril 2016, à la 594^e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, l'Opération a présenté une synthèse de la situation au Darfour et des activités qu'elle mène dans le cadre de son mandat;

	g) En mai 2016, avec le Vice-Premier Ministre du Qatar à Khartoum pour discuter des préparatifs de la réunion de la Commission de suivi du Document de Doha;
	h) En juin 2016, avec l'Envoyé spécial des États-Unis d'Amérique pour le Soudan et le Soudan du Sud pour discuter du processus de paix au Darfour et de la mise en œuvre du Document de Doha.
4 rapports sur l'exécution du mandat de l'Opération et l'évolution du processus de paix, établis par le Secrétaire général de l'ONU et par la Présidente de la Commission de l'Union africaine à l'intention du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	4 Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et de la Présidente de la Commission de l'Union africaine au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont été établis en septembre et décembre 2015 et en mars et juillet 2016
Organisation de 64 consultations à l'échelle locale afin d'aider à la planification et au déroulement du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour : 6 consultations au niveau des États (5 États et Khartoum); une consultation de la diaspora darfourienne et une consultation des réfugiés darfouriens au Tchad et dans les pays voisins; et une dernière consultation régionale au Darfour à l'intention de 11 000 participants	21 Réunions ont été organisées à l'échelle locale dans le cadre du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour, comme suit : a) 5 réunions dans l'État du Darfour septentrional; b) 4 réunions dans l'État du Darfour oriental; c) 4 réunions dans l'État du Darfour central; d) 4 réunions dans l'État du Darfour occidental; e) 4 réunions dans l'État du Darfour méridional. En outre, 4 réunions ont été organisées dans l'État de Khartoum. Le processus de dialogue et de consultation interne au Darfour est un programme échelonné conçu pour être exécuté dans l'ordre indiqué ci-après : a) ouverture des consultations; b) sensibilisation des parties prenantes; c) consultations au niveau local; d) consultations au niveau des États; e) consultation avec la diaspora; f) consultations au niveau régional au Darfour. Les consultations au niveau des États, celles devant se tenir avec la diaspora et avec des réfugiés darfouriens au Tchad et dans les pays voisins, et le dialogue au niveau régional n'ont pas eu lieu au cours de l'exercice considéré.
	La tenue d'un nombre moins important que prévu de consultations à l'échelle locale et la non tenue des autres consultations susmentionnées s'expliquent par l'expiration du financement du service initialement fourni par le Qatar au titre du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour
Fourniture de services de secrétariat, y compris un appui fonctionnel, technique et logistique et des conseils, aux animateurs du dialogue et des consultations au Darfour	Oui La MINUAD a fourni des services de secrétariat pour les réunions du Président du Comité de mise en œuvre du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour avec les bureaux du Comité au niveau des États, prêté son concours à l'organisation de rencontres entre

		l'organe de coordination nationale du processus et toutes ses équipes présentes dans les États afin d'étudier et de planifier la mise en œuvre du processus, et fourni des moyens de transport pour la tenue de ces réunions. L'Opération a également servi d'interface entre le Comité de mise en œuvre et le PNUD pour veiller au respect des règles techniques et financières de l'exécution des programmes. Elle a aidé à l'organisation, au quartier général de la MINUAD à Al-Fasher, de la réunion du Comité de mise en œuvre du processus consacrée à l'examen des progrès et des difficultés qui retardaient la tenue du reste des consultations locales.
Organisation de réunions trimestrielles de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour et établissement de rapports à l'intention de cette commission	2	Réunions de la Commission de suivi ont été tenues, la première au Qatar en septembre 2015, et la deuxième à Khartoum en mai 2016. À chaque fois, la MINUAD a présenté des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Document de Doha.
Organisation de 2 réunions de la Commission conjointe du Document de Doha pour la paix au Darfour et établissement de rapports à l'intention de cette commission	Non	Aucune question relative à des violations du cessez-le-feu n'a été portée à l'attention de la Commission conjointe par les parties signataires du Document de Doha. Par conséquent, aucune réunion n'a été convoquée et aucun rapport n'a été établi à l'intention de la Commission conjointe.
Aide à l'organisation de 2 réunions du Mécanisme tripartite (Gouvernement soudanais, Union africaine et ONU) sur la MINUAD	3	Réunions tripartites ont été organisées comme suit : a) 1 le 28 janvier 2016 à Addis-Abeba; b) 1 le 22 mars 2016 à New York; c) 1 le 23 mai 2016 à Khartoum
Organisation de réunions mensuelles avec l'Autorité régionale pour le Darfour sur le fonctionnement et les activités des organes du Gouvernement de transition créés en vertu du Document de Doha pour la paix au Darfour, notamment le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour, la Commission foncière du Darfour, la Commission d'indemnisation et la Commission vérité, justice et réconciliation	9	Réunions mensuelles avec l'Autorité régionale pour le Darfour et les commissions concernées ont été organisées comme suit : a) 6 réunions au Darfour méridional; b) 2 réunions au Darfour oriental; et c) 1 réunion à Khartoum. Les questions examinées concernaient les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Document de Doha, le fonctionnement des commissions de l'Autorité régionale pour le Darfour, la création de la Commission nationale de la fonction publique, l'évaluation des projets de la Commission foncière du Darfour, l'appui à la conférence sur la paix sociale de la Commission vérité, justice et réconciliation, l'examen de l'utilisation des ressources foncières et naturelles en tant que droit pour tous, et la poursuite des campagnes de sensibilisation à la paix auprès de la population darfourienne. Le nombre de réunions tenues a été moins important que prévu en raison de l'absence de l'Autorité régionale pour le Darfour au Darfour septentrional et méridional, et de l'absence d'organismes gouvernementaux au Darfour central, oriental et occidental.

Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions ou forums consultatifs mensuels entre l'Autorité régionale pour le Darfour et les organisations de la société civile, les autorités locales et les dirigeants de communautés locales, y compris les personnes déplacées, les femmes et les jeunes, afin de coordonner la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et l'exécution des activités de l'Autorité à l'échelle locale

Campagnes d'information mettant en relief les travaux de la MINUAD, notamment 96 activités de sensibilisation à l'échelle locale avec distribution de documents d'information porteurs de messages clefs et d'articles promotionnels en faveur du processus de paix, comme suit : 10 ateliers à l'intention des déplacés, des jeunes, des associations de femmes et des notables locaux; 4 débats sur des sujets relatifs à la paix et leur lien avec la sécurité et le développement; 8 manifestations culturelles et 12 représentations théâtrales; 15 manifestations sportives; 15 concerts; 2 journées portes ouvertes en collaboration avec d'autres sections organiques; 10 activités célébrant les journées internationales des Nations Unies; 20 visites d'écoles primaires et secondaires pour faire connaître le mandat de la MINUAD

29 Forums consultatifs mensuels entre l'Autorité régionale pour le Darfour et les parties prenantes locales ont été organisés au Darfour septentrional (5), au Darfour méridional (10), au Darfour central (4), au Darfour oriental (2), au Darfour occidental (4) et au Bureau de liaison de Khartoum (4). Les discussions ont porté principalement sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Document de Doha, les préoccupations suscitées par l'absence d'effets tangibles des projets de l'Autorité, la montée de l'insécurité physique, l'absence de l'Autorité au Darfour septentrional et au Darfour méridional, l'absence de dialogue entre le Gouvernement et l'Autorité concernant la mise en œuvre du Document de Doha, et l'importance de la diffusion du Document de Doha auprès des groupes de jeunes et de femmes.

Au total, 88 activités de sensibilisation à l'échelle locale ont été menées, comme suit :

- 11 Ateliers sur les thèmes de la paix et du règlement des conflits ont été organisés dans 3 camps de déplacés et dans différentes localités, notamment à Oum Kaddada, Waha, Koutoum, Korma et Al-Fasher.
- 8 Réunions et discussions publiques sur la participation des femmes du Darfour au processus de paix ont été organisées avec des groupes locaux de femmes dans tous les secteurs ainsi qu'à Al-Fasher. La priorité a été donnée à ce type d'activités plutôt qu'aux débats, qui pourraient être utilisés pour répandre des opinions politiques.
- 17 Manifestations culturelles avec représentations théâtrales ont été organisées sur divers sujets, dont la paix, le règlement des conflits, la déontologie et la discipline.
- 15 Manifestations sportives ont eu lieu, notamment des tournois de football et de volley-ball et des courses hippiques, qui ont réuni des jeunes, des femmes, des détenus et des personnes déplacées de différentes localités aux fins de la promotion du processus de paix.
- 15 Concerts ont été organisés dans le cadre de la sensibilisation des responsables locaux, des jeunes, des femmes et des enfants.
- 3 Journées portes ouvertes ont été organisées, au cours desquelles 2 expositions de photos montrant les services organiques à l'œuvre ont été présentées.
- 7 Journées internationales des Nations Unies ont été célébrées : la Journée internationale Nelson Mandela, la

Campagnes d'information audiovisuelles menées par le Groupe de la radio de la MINUAD pour appeler l'attention sur les activités de l'Opération : 52 épisodes hebdomadaires de 30 minutes d'un feuilleton radiophonique; 10 émissions en direct sur les activités de la MINUAD diffusées sur la radio de l'État; 120 récits radiophoniques sur le processus de paix; diffusion quotidienne de magazines radiophoniques de 3 heures au maximum; 1 feuilleton radiophonique hebdomadaire de 15 minutes sur les jeunes, les enfants et le sexisme; 20 messages d'intérêt public radiophoniques ou télévisés; 10 séquences vidéo (« B-roll ») à l'intention des médias internationaux et locaux; et 4 documentaires vidéo de 15 minutes, soit 633 activités audiovisuelles au total

Magazines mensuels présentant des informations et des récits ayant trait au mandat de l'Opération; 48 bulletins d'information hebdomadaires; 2 magazines annuels illustrant les travaux des composantes militaire et de police; 1 livre

Journée internationale de la paix, la Journée internationale de la jeunesse, la Journée des Nations Unies (avec l'équipe de pays des Nations Unies dans la capitale, Khartoum), la Journée internationale des personnes handicapées, la Journée des droits de l'homme et la Journée mondiale de lutte contre le sida.

- 12 Visites d'écoles ont été effectuées dans tout le Darfour pour sensibiliser les jeunes au processus de paix.

Au total, 541 campagnes d'information audiovisuelles ont été menées à bien, comme suit :

- 15 Épisodes d'un feuilleton radiophonique ont été produits dans le but d'appuyer la consolidation de la paix et le processus de paix au Darfour.
- 12 Émissions sur la MINUAD et l'Organisation des Nations Unies et 3 débats mensuels ont été diffusés en direct sur les ondes de Darfur FM Radio et d'El Fasher Radio.
- 57 Reportages d'actualités traitant des activités de la MINUAD dans le cadre du processus de paix au Darfour ont été livrés au Siège de l'Organisation, notamment des nouvelles concernant des manifestations spéciales et des entretiens sur des sujets divers ou des questions de fond
- 366 Épisodes d'une heure du programme « Yala Nebni », un magazine radiophonique d'actualités, ont été produits et diffusés sur FM-Al Salaam Radio dans le cadre de la solution provisoire convenue avec le Gouvernement soudanais concernant la diffusion radiophonique.
- 37 Épisodes d'une heure d'un programme pour enfants ont été produits et diffusés sur FM-Al Salaam Radio.
- 16 Messages d'intérêt public ont été diffusés sur la radio locale, pour faire connaître le mandat de la MINUAD et le Document de Doha pour la paix au Darfour et annoncer la tenue de manifestations et d'autres activités organisées par la MINUAD.
- 0 Aucune séquence « B-roll » n'a été produite en raison de problèmes techniques.
- 1 Documentaire vidéo de 15 minutes intitulé « Youth in Darfur – Be the Change », consacré au rôle de la jeunesse dans le processus de paix, a été réalisé.

Les publications imprimées ci-après ont été produites :

- 3 Magazines bimestriels ont été produits et publiés sur le site Web de la MINUAD; les bulletins d'information ont été abandonnés pour éviter que les mêmes contenus électroniques ne figurent en double sur les sites des médias.

sur la MINUAD; 40 banderoles différentes pour des manifestations ou des campagnes, 20 affiches thématiques différentes et 6 brochures thématiques différentes; 15 000 exemplaires du calendrier 2016 en 3 formats différents, y compris sous forme d'agendas; 4 projets photographiques, dont au moins 1 exposition à l'extérieur du Darfour; 2 ouvrages de photo publiés; et 4 séries d'affiches sur les problèmes liés aux inégalités entre les sexes afin de sensibiliser la population à l'importance de la participation des femmes au processus de paix

- 2 Magazines ont été produits qui mettent en avant les travaux de la composante policière et de la composante militaire de la MINUAD. Les 2 magazines ont été publiés sur le site Web de la MINUAD.
- 1 Bande dessinée portant sur le mandat de la MINUAD en matière de protection des civils a été publiée et diffusée à ses partenaires par voie électronique.
- 65 Banderole différentes portant des messages sur divers sujets, annonçant des activités de sensibilisation sur la santé et des manifestations organisées par l'ONU, ou illustrant les campagnes publiques de la MINUAD ont été produites.
- 24 Affiches ont été produites pour des campagnes de sensibilisation, sur le thème des droits de l'homme et sur les grandes initiatives et priorités de l'Opération.
- 6 Brochures ont été élaborées et publiées sur le site Web de la MINUAD à propos des thématiques suivantes : droits de l'homme, VIH/sida, neutralisation des munitions, aviation et questions touchant à la problématique hommes-femmes.
- 10 000 Exemplaires du calendrier 2016, dans 3 formats différents, ont été imprimés et distribués.
- 4 Expositions photographiques ont été organisées, dont une exposition à Khartoum en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, et une autre au quartier général de la MINUAD. En outre, 2 expositions photographiques électroniques ont été organisées.
- 2 Livres de photo, intitulés « Culture of Peace » et « Marching for Peace » et mettant en avant le rôle des artistes darfouriens dans la promotion de la paix, ont été publiés.
- 3 Jeux d'affiches, de brochures et de documents d'information divers ont été conçus et diffusés lors de la Journée internationale de la femme en 2016 pour mieux sensibiliser à l'égalité des sexes.

Mises à jour quotidiennes sur le site Web de la MINUAD; points de presse hebdomadaires; diffusion d'informations à l'intention et en provenance des médias; et points d'information sur les plateformes de publication électroniques de la mission, à titre d'appui au mandat de la mission

- Oui Les informations ont été mises à jour quotidiennement sur les sites Web interne et externe de la MINUAD; des notes d'information, des communiqués de presse, des mises à jour ont été publiés; les médias d'information ont fait l'objet d'un suivi, d'une analyse et de comptes rendus quotidiens; les informations ont été mises à jour sur les plateformes des médias sociaux officiels. Tous les bulletins d'information ont été distribués en anglais et en arabe.

Organisation de manifestations et distribution de matériel d'information dans 10 localités concernées par des initiatives de sécurité publique	10	Réunions de sensibilisation ont été tenues au sein des communautés de l'ensemble du Darfour en vue de la mise en œuvre de la phase pilote des projets de stabilisation à l'échelle locale, (6 projets au Darfour méridional, 2 au Darfour occidental et 2 au Darfour septentrional), afin d'encourager la participation des populations locales et des parties concernées aux exercices d'évaluation des besoins et de définition des projets, et de faciliter la création de comités locaux de stabilisation et de consolidation de la paix, qui appuieront l'exécution des projets.
Établissement de partenariats avec les autorités compétentes et les médias régionaux en vue du lancement, dans tout le Darfour, d'une campagne de communication et de sensibilisation sur les dangers posés par la circulation non réglementée d'armes légères et de petit calibre	Oui	En collaboration avec l'organisation non gouvernementale Bonn International Centre for Conversion, une pochette de formation (contenant des affiches) à la sensibilisation aux armes à feu a été confectionnée pour faire prendre conscience aux communautés des dangers du mauvais maniement des armes lors des célébrations ou de leur usage dans le règlement des différends inter claniques. Les membres de la police de la MINUAD se sont servis de cette pochette pour nouer un dialogue avec les populations locales dans les villages et les camps de déplacés au cours des campagnes de sensibilisation qu'ils ont menées dans l'ensemble du Darfour.

Composante 2 : Protection des civils

66. La MINUAD a continué d'adapter la stratégie révisée de protection des civils en vue de mieux compléter le contexte opérationnel au Darfour, en coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies. L'Opération a renforcé sa présence dans les zones en crise, notamment à Sortoni (Darfour septentrional), afin d'améliorer la protection physique des populations touchées par le conflit, en apportant une protection et un appui essentiel aux partenaires humanitaires. Elle a également favorisé le resserrement de la coopération avec les autorités et les collectivités locales dans le but de faciliter encore l'organisation de patrouilles de protection par les composantes militaire et de police, et a cherché à apporter des solutions intégrées aux questions relatives à la protection des civils avec l'équipe de pays des Nations Unies.

67. L'accent a été mis sur la consolidation des mécanismes d'alerte et d'intervention rapides et sur le renforcement des structures de coordination conjointe au niveau du quartier général et des secteurs de l'Opération afin de régler ou de prévenir les conflits intertribaux et intratribaux. La stratégie révisée de protection des civils a notamment reposé sur une hiérarchisation stratégique des menaces et des problèmes touchant à la protection au Darfour. Des équipes intégrées de protection ont été constituées dans cinq secteurs, avec pour mission de travailler étroitement avec les populations locales, de fournir des renseignements de dernière minute (essentiels pour organiser au mieux les patrouilles effectuées à l'appui des civils vulnérables, en particulier les femmes et les filles, dans la conduite de leurs

activités de subsistance), et de mener des interventions rapides coordonnées et intégrées pour répondre aux situations d'urgence en matière de protection des civils.

68. Parmi les grandes priorités de la stratégie révisée de protection des civils figuraient le renforcement des mécanismes de coordination interne et externe, les groupes mixtes chargés de la protection au niveau du quartier général et des secteurs de l'Opération et les nouveaux forums de coordination civilo-militaires sur le terrain constituant les principaux outils de coordination. Coprésidés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les forums de coordination sur le terrain ont joué un rôle crucial dans l'amélioration de la coordination, de l'échange d'informations et des dispositifs logistiques concernant la fourniture d'escortes et d'autres formes d'appui logistique aux partenaires humanitaires afin de mieux aider les populations touchées par le conflit au Darfour.

69. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de tenir tous les deux mois une réunion de coordination de haut niveau avec les hauts responsables pour examiner les questions de protection et les aspects relatifs aux interventions, régulières ou d'urgence, et pour renforcer l'action en faveur de l'élargissement de l'espace d'intervention humanitaire dans les zones de conflit. Ces activités ont permis d'obtenir des résultats notables en termes d'accès accordé aux missions d'évaluation interinstitutions et d'acheminement de l'aide humanitaire.

70. La MINUAD a contribué à stabiliser les conditions de sécurité pour assurer la protection des civils et permettre l'acheminement, en temps voulu et en toute sécurité, de l'aide humanitaire aux populations en ayant besoin dans l'ensemble du Darfour, grâce à la participation coordonnée de ses composantes militaire, de police et civile (cette dernière étant en charge de la protection des civils, de la coordination de l'assistance humanitaire, des droits de l'homme, de la protection de l'enfance, de l'état de droit, des affaires civiles et de la neutralisation des explosifs et des munitions) et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies.

71. Les efforts déployés par la MINUAD pour améliorer la liaison avec les pouvoirs publics soudanais ont facilité l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones de conflit dans des conditions très difficiles. À cet égard, les autorités ont imposé 23 restrictions à la liberté de circulation durant la période 2015/16, soit une diminution sensible par rapport à la période 2014/15 (130 restrictions). En outre, les patrouilles de la MINUAD se sont heurtées aux restrictions imposées aux déplacements des convois en raison des activités des mouvements armés dans la zone d'opérations. Malgré ces contraintes, l'Opération a escorté 1 530 convois humanitaires pour aider les partenaires humanitaires à acheminer les secours jusqu'aux populations en ayant besoin au Darfour.

72. La MINUAD a effectué 87 406 patrouilles au total, contribuant ainsi à établir une présence visible dans la zone d'opérations, à maintenir un environnement sûr et stable et à dissuader la commission d'actes criminels. Par ailleurs, les patrouilles, en particulier celles qui ont été menées auprès des habitants, ont permis de rappeler à la population civile locale que l'Opération était déterminée à la protéger. Grâce à ces interactions régulières, elles ont permis au personnel militaire de mieux comprendre les menaces qui pèsent sur les civils et ainsi de pouvoir mettre en place des plans adaptés pour y remédier. La composante militaire a assuré une liaison et une coordination efficaces avec les autorités politiques locales du Gouvernement soudanais.

73. La composante police de la MINUAD a continué de concourir à la protection physique des civils en collaborant avec les composantes militaire et civile dans l'ensemble du Darfour, depuis ses 35 bases d'opérations. La MINUAD s'est encore employée à consolider les relations entre les déplacés, les collectivités locales et le personnel de la police soudanaise aux fins de protéger les camps de déplacés, et elle a intensifié sa présence policière sur le terrain par l'intermédiaire de patrouilles destinées à établir la confiance dans ces camps. Des patrouilles conjointes d'évaluation de la sécurité ont continué d'être menées par les composantes police, militaire et civile pour recueillir des informations devant servir aux systèmes d'alerte rapide, surveiller les conditions de sécurité et faciliter la fourniture d'une assistance humanitaire de base aux déplacés.

74. La MINUAD a également resserré ses relations avec la police soudanaise en vue de mettre en œuvre le mémorandum d'accord signé en 2013 dans les quatre domaines cruciaux que sont la police de proximité, le renforcement des capacités, le cadre institutionnel et les procédures correspondantes, ainsi que l'exécution et l'évaluation des projets. À cet égard, elle a continué de mettre l'accent sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, grâce à l'organisation, en collaboration avec la police soudanaise, d'ateliers sur les violences sexuelles liées aux conflits, les moyens de subsistance et les projets rémunérateurs, la violence sexuelle et sexiste, les atteintes aux femmes et aux enfants, le renforcement des capacités des volontaires affectés à la police de proximité, ainsi que sur les droits de l'homme. L'Opération a poursuivi ses efforts pour améliorer les capacités de la police soudanaise dans les domaines de la gestion de l'ordre public, de la police de proximité, des droits de l'homme et de la protection des femmes et des enfants, des compétences informatiques de base et des techniques d'enquête, afin de satisfaire aux normes internationales en matière de police. Elle a également continué à coopérer avec l'équipe de pays des Nations Unies au renforcement des capacités de la police soudanaise en matière de police de proximité, et collaboré avec les acteurs humanitaires au recensement des besoins des personnes déplacées en termes d'alimentation et de sécurité.

75. Par l'intermédiaire du Bureau de la neutralisation des explosifs et des munitions, elle a dispensé des conseils techniques, assuré des activités de coordination et fourni des moyens opérationnels dans le cadre de la lutte antimines afin de concourir à la protection des civils conformément au Document de Doha pour la paix au Darfour. Au cours de la période considérée ont notamment été menées les activités suivantes : neutralisation des explosifs et munition, éducation aux dangers que constituent les restes explosifs de guerre, fourniture de conseils techniques sur le stockage en lieu sûr des armes légères et des munitions, renforcement des capacités, fourniture d'une assistance aux victimes d'accidents liés à des engins non explosés.

76. La MINUAD a continué de suivre la situation des droits de l'homme, d'enquêter et de rassembler des informations sur les violations, de sensibiliser aux questions relatives aux droits de l'homme, notamment aux violences sexuelles et sexistes. Elle s'est encore attachée à surveiller les atteintes aux droits de l'homme, à renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques dans ce domaine et à apporter son concours aux travaux de l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan. Elle s'est employée activement à intégrer les droits de l'homme aux processus de paix et aux processus politiques, aux stratégies de protection des civils et aux interventions humanitaires. En outre,

elle a continué d'entretenir un dialogue constructif avec le Gouvernement soudanais et noué des contacts avec les partenaires internationaux, les factions armées, l'équipe de pays des Nations Unies et les principaux acteurs nationaux afin de répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme. Elle a aussi œuvré à faire inscrire les principes de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans les projets d'appui aux forces de sécurité non-onusiennes.

77. La MINUAD a continué de suivre la mise en œuvre des 11 résolutions du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé en menant des activités de surveillance et d'information sur les six violations graves commises contre les enfants. Elle a continué de s'employer à intégrer les questions de protection de l'enfance, à améliorer la protection des enfants et à consolider l'appropriation locale du programme de protection de l'enfance par le renforcement des capacités et la formation des soldats de la paix, du personnel associé, des institutions nationales et des collectivités locales. L'Opération a continué de plaider auprès des dirigeants de l'État et des collectivités locales ainsi qu'auprès de l'équipe de pays des Nations Unies pour la mise en place de programmes spécifiques en faveur des enfants touchés par les conflits armés et de ceux qui ne peuvent pas exercer leurs droits fondamentaux. Elle a continué de coprésider, au niveau sectoriel, l'équipe spéciale du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, qui a contribué à améliorer la coordination entre l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, permettant ainsi de rendre compte des atteintes avec rapidité, exactitude, objectivité et fiabilité et de susciter la mise en place de programmes d'aide aux enfants victimes.

78. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement soudanais ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales locales, la MINUAD a soutenu les initiatives visant à renforcer l'état de droit, compte tenu des normes du droit international et des meilleures pratiques. Elle a prêté son concours à la consolidation de l'appareil de justice pénale (police, parquets, juridictions et administration pénitentiaire) dans les localités reculées, afin de contribuer à l'instauration au Darfour d'un climat propice à la protection des civils et des groupes vulnérables, dont les déplacés et les rapatriés. En collaboration avec les autorités nationales, l'Opération s'est employée à renforcer et à évaluer régulièrement l'aptitude des juges des tribunaux ruraux à régler par la médiation les litiges communautaires relatifs aux terres et autres facteurs de conflit. Elle a continué de s'employer à améliorer l'accès à la justice au sein des communautés, notamment dans les camps de déplacés, en apportant un soutien technique aux réseaux d'assistance juridique, qui ont dispensé des conseils sur les droits et orienté les victimes vers la justice. L'Opération a organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des juges des tribunaux ruraux et, pour les responsables pénitentiaires, des ateliers sur les fonctions de base afférentes à leurs responsabilités et sur la prise en compte des droits de l'homme dans la gestion des prisons. Des procès ont fait l'objet d'un suivi pour déterminer s'ils se tenaient conformément aux normes du droit international et aux principes du procès équitable. Des réseaux spécialisés ont fourni des services d'aide juridictionnelle limités, avec le concours de la MINUAD et du PNUD. En collaboration avec le PNUD, l'Opération a soutenu la mise en place de services d'aide judiciaire et organisé des journées dans les prisons qui ont permis aux détenus indigents de bénéficier d'un accompagnement

dans leurs démarches judiciaires. Elle a également fourni un appui technique et logistique aux mécanismes de justice transitionnelle créés en vertu du Document de Doha pour la paix au Darfour (Commission vérité, justice et réconciliation, Tribunal spécial pour le Darfour).

79. Dans plusieurs parties du Darfour, les conditions d'un retour permanent et volontaire des déplacés sont restées difficiles à réunir. Les hostilités entre les parties belligérantes et les rivalités intercommunautaires et intracommunautaires ont entretenu un climat d'instabilité et d'insécurité peu propice aux retours librement consentis. De plus, la plupart des zones de rapatriement manquent de services essentiels et de moyens de subsistance. Les différends portant sur l'accès aux ressources (eau, terres) demeurent à la fois un sujet de préoccupation majeur et un obstacle à la coexistence pacifique entre communautés.

80. À la fin de la période considérée, le nombre estimatif de déplacés au Darfour s'élevait à 2,6 millions et, selon l'inventaire des besoins humanitaires de 2016, quelque 3,3 millions de personnes ont actuellement besoin d'une assistance humanitaire au Darfour, sachant que des solutions durables restent hors de portée pour une grande majorité d'entre elles. Environ 194 000 civils auraient été déplacés de la zone de Jebel Marra depuis la mi-janvier 2016, du fait des hostilités entre les Forces armées soudanaises et la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan (ALS-AW). Ce chiffre comprend plus de 82 600 personnes qui ont été enregistrées, ont fait l'objet de vérifications ou ont bénéficié d'une assistance. Le Darfour central accueille l'écrasante majorité des nouveaux déplacés signalés en provenance de Jebel Marra, tandis que le Darfour septentrional compte le plus grand nombre de nouveaux déplacés enregistrés ou pris en charge. La MINUAD a assuré la protection de la population déplacée et aidé les partenaires humanitaires dans certaines parties du Darfour central, du Darfour septentrional et du Darfour méridional à évaluer les besoins de milliers de déplacés, de rapatriés et d'autres groupes touchés par les hostilités à Jebel Marra et à leur fournir une assistance et des services de base. Malgré les activités de sensibilisation menées aux niveaux de l'État fédéral, de la région et des États fédérés, il a été extrêmement difficile de se rendre dans nombre de lieux où se trouvent des déplacés au Darfour central et dans la zone de Jebel Marra, la MINUAD et les acteurs humanitaires étant largement exclus des efforts destinés à vérifier les déplacements et à apporter protection et aide humanitaire.

Réalisation escomptée 2.1 : Instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour

Indicateurs de succès prévus

2.1.1 Diminution du nombre de décès de civils résultant du conflit intercommunautaire (interethnique ou intertribal) (2013/14 : 1 059; 2014/15 : 1 200; 2015/16 : 800)

Indicateurs de succès effectifs

Au total, 340 décès ont été recensés durant la période considérée. Le nombre de décès a été inférieur en raison de mesures de sécurité strictes et l'intervention vigoureuse dans les conflits intercommunautaires des gouverneurs (walis) des États du Darfour septentrional, du Darfour méridional, du Darfour oriental, du Darfour central et du Darfour occidental, qui ont été nommés en juin 2015 et chargés d'améliorer la situation en matière de sécurité dans leurs États respectifs.

2.1.2 Diminution du nombre de décès de civils résultant du conflit armé entre les parties (2013/14 : 120; 2014/15 : 120; 2015/16 : 80)

On a enregistré un total de 194 décès de civils, soit une augmentation de 62 % par rapport à l'exercice 2014/15. Les combats intenses entre les Forces armées soudanaises et l'ALS-AW ont fait un grand nombre de victimes civiles pendant la période allant de janvier à juin 2016, le nombre le plus élevé de décès ayant été enregistré en avril 2016 (125 personnes). Entre mars et mai 2016, les opérations menées contre l'ALS-AW par les Forces armées soudanaises et la Force d'appui rapide, notamment le recours à des frappes aériennes et à des assauts terrestres contre des positions présumées de l'ALS-AW dans des villages peuplés de nombreux civils, ont fait 163 victimes civiles au Darfour central.

2.1.3 Diminution du nombre d'actes criminels/de troubles à l'ordre public dans les camps de déplacés et de réfugiés (2013/14 : 854; 2014/15 : 827; 2015/16 : 500)

Il a été fait état d'un total de 610 actes criminels et troubles à l'ordre public dans les camps de déplacés. Parmi ces incidents, 496 ont été vérifiés et confirmés auprès de la police soudanaise. Les 114 incidents restants n'ont pas pu l'être en raison de la poursuite des hostilités dans certaines parties du Darfour et du refus persistant de certaines personnes de signaler les incidents présumés à la police locale. La baisse du nombre d'actes criminels et de troubles à l'ordre public par rapport à la précédente période considérée s'explique principalement par l'organisation de patrouilles actives et la formation des volontaires affectés à la police de proximité pour assurer le maintien de l'ordre à l'échelon local.

2.1.4 Augmentation du nombre de policiers soudanais formés à la prévention du crime, au signalement des infractions et à la conduite des enquêtes (2013/14 : 2 079; 2014/15 : 3 600; 2015/16 : 3 700)

Au total, 2 349 policiers soudanais ont été formés à la prévention du crime, au signalement des infractions et à la conduite des enquêtes. Le nombre d'agents formés a été inférieur en raison de la reprise des affrontements dans la région de Jebel Marra, qui a mobilisé les policiers pour assurer la sécurité des nouveaux déplacés.

2.1.5 Augmentation du nombre de services chargés des cas de violence sexuelle et sexiste, de groupes de protection de l'enfance et de groupes de protection des femmes au sein de la police soudanaise (2013/14 : 7; 2014/15 : 8; 2015/16 : 9)

9 services de protection de la famille et de l'enfance ont été mis en place dans les 5 États du Darfour pour aider les policiers soudanais à traiter les cas de violence sexuelle et sexiste.

2.1.6 Diminution du nombre d'accidents causés par des engins non explosés (2013/14 : 20; 2014/15 : 15; 2015/16 : 10)

Pendant la période considérée, on a signalé un total de 35 accidents causés par des restes explosifs de guerre, qui ont fait 22 morts et 42 blessés graves. En dépit de la réduction du nombre d'accidents par rapport à l'exercice 2014/15, le fait qu'il y en ait encore eu s'explique par l'escalade des hostilités armées entre les forces armées soudanaises et les mouvements armés et par une intensification des conflits intercommunautaires. La MINUAD a renforcé l'accès aux populations, par le déploiement de 5 équipes de sensibilisation aux risques liés aux restes explosifs de guerre dans l'ensemble du Darfour, ce qui s'est traduit par un meilleur signalement des accidents dans les 5 secteurs du Darfour.

2.1.7 Amélioration des installations de stockage des armes et des munitions au Darfour (2013/14 : 0; 2014/15 : 5; 2015/16 : 10)

Au total, 25 installations de stockage d'armes et de munitions ont été rénovées au profit de la police soudanaise, dont 9 au Darfour central, 8 au Darfour oriental, 4 au Darfour occidental, 2 au Darfour méridional et 2 au Darfour septentrional. La remise en état des installations de stockage a été entreprise pour atténuer les risques de larcin et d'explosion accidentelle dus à un défaut de sécurité dans l'entreposage des armes et munitions.

Produits prévus	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de réunions bimensuelles, pour la Commission du cessez-le-feu et les sous-commissions du cessez-le-feu au niveau sectoriel, pour aborder les questions relatives aux violations des accords de paix conclus, au redéploiement des forces et aux mesures de sécurité; pour régler les différends entre les parties signataires; et pour identifier les questions à signaler à la Commission mixte	15	Réunions ont été organisées avec le Mouvement pour la libération et la justice, le Mouvement pour la justice et l'égalité et le Gouvernement soudanais. Le nombre de réunions tenues a été moins élevé que prévu en raison de l'absence de plaintes pour violations du cessez-le-feu au cours de la période considérée.
Organisation de réunions trimestrielles avec la Commission du cessez-le-feu afin de donner des conseils sur les dispositions relatives au genre et aux femmes du Document de Doha pour la paix au Darfour et d'en suivre la mise en œuvre	Non	Aucune réunion n'a été organisée car il n'y a pas eu d'opération de vérification depuis juin 2015 en raison de retards dans les arrangements finals en matière de sécurité. Néanmoins, la Commission a continué de prendre en compte les conseils donnés pendant l'opération de vérification de juin 2015 qui a été prolongée durant la période considérée.
Organisation de 6 réunions avec les parties au conflit, y compris le Gouvernement soudanais et les groupes armés, afin de mieux intégrer les préoccupations concernant les enfants aux processus de paix, aux accords de paix et aux phases de relèvement et de reconstruction à l'issue du conflit, conformément aux résolutions du Conseil de Sécurité sur les enfants et les conflits armés	1	Réunion a été organisée entre la MINUAD et les dirigeants des 3 mouvements armés (MJE-faction Gibril Ibrahim, ALS-AW et ALS-MM) à Paris en août 2015. Au cours de cette réunion consultative, les 3 dirigeants ont réaffirmé leur engagement à protéger les enfants touchés par les conflits armés, conformément à la déclaration conjointe faite à Stadschlaining (Autriche) en mai 2015. Une réunion conjointe, plutôt que des réunions distinctes avec chaque partie au conflit, a été jugée plus efficace.
Fourniture continue d'informations à l'équipe de pays des Nations Unies, à l'équipe de pays pour l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations et à l'Autorité régionale pour le Darfour sur les activités et priorités de l'Opération en matière de protection des civils, en tenant compte des analyses et priorités des acteurs de la protection humanitaire et du secteur de la protection; participation aux réunions	Oui	La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de renforcer l'échange d'informations et la collaboration à tous les niveaux, y compris en intensifiant les activités de sensibilisation ciblée pour avoir accès aux populations ayant besoin de protection, et de faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire dans l'ensemble du Darfour. La mobilisation conjointe de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies s'est poursuivie à tous les niveaux (échanges entre les hauts dirigeants sur les

des commissions spéciales avec les donateurs sur les questions humanitaires et les interventions aux fins du relèvement rapide du Darfour

prescriptions de politique générale et la collaboration, examen des recommandations opérationnelles pour les secteurs, missions conjointes de suivi et d'évaluation sur le terrain) pour soutenir l'action commune, le partage d'informations et le déclenchement de mesures de protection prises en connaissance de cause.

- 4 Réunions conjointes de coordination se sont tenues à haut niveau tous les 2 mois entre les dirigeants de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies pour garantir une approche coordonnée des questions d'intérêt commun, y compris le cadre stratégique intégré et les efforts déployés à l'appui du transfert à venir des activités pour lesquelles les organismes des Nations Unies disposent d'un avantage comparatif.

En outre, les responsables de la MINUAD se sont réunis une fois avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire.

Par l'intermédiaire de groupes mixtes chargés de la protection établis dans les secteurs et au quartier général de l'Opération, la MINUAD a examiné les questions de protection et les interventions s'y rapportant, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, comme suit :

- 14 Réunions des groupes mixtes chargés de la protection (10 réunions ordinaires et 4 réunions d'urgence)
- 42 Réunions (ordinaires et d'urgence) des groupes mixtes chargés de la protection ont eu lieu au niveau des secteurs (10 dans le secteur nord, 10 dans le secteur ouest, 10 dans le secteur centre, 7 dans le secteur est et 5 dans le secteur sud)
- 19 Réunions interinstitutions, réunions de groupe de travail et réunions de coordination ont été tenues avec la participation de la MINUAD et des organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies, dont les groupes de travail sur la protection au niveau des États fédérés.

Coprésidence du groupe de travail thématique sur la protection des civils afin de soutenir le cadre stratégique intégré d'appui de l'ensemble du système des Nations Unies au Document de Doha et contrôle de la mise en œuvre des projets conjoints avec l'équipe de pays

Oui Le Groupe mixte chargé de la protection au quartier général de l'Opération constitue la principale instance politique permettant à la MINUAD d'examiner la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils, les questions de protection et les interventions ordinaires et d'urgence avec l'équipe de pays des Nations Unies. Il a aussi fait office de groupe de travail technique sur la protection des civils dans le contexte du cadre stratégique intégré.

256 200 jours-homme fournis par 4 réserves de la force ou des secteurs de la taille d'une compagnie, prêtes à intervenir dans l'ensemble de la zone de mission (175 soldats par compagnie à raison de 4 compagnies, pendant 366 jours)	256 200	Jours-homme ont été fournis par 4 compagnies de réserve déployées au quartier général de la force et dans les secteurs nord, sud et ouest, comme prévu.
74 664 jours-homme fournis par la compagnie de quartier général : 48 312 jours-homme pour garantir la sécurité statique, les commis aux écritures et les opérateurs radio du quartier général de l'Opération (132 soldats par jour pendant 366 jours), ainsi que 26 352 jours-homme pour assurer les escortes du personnel de direction et des visiteurs importants (12 soldats par équipe à raison de 6 équipes, pendant 366 jours)	54 012	Jours-homme ont été fournis : 48 312 jours-homme pour les responsabilités afférentes au quartier général de l'Opération et 5 700 jours-homme pour les personnalités et le personnel de direction. Le nombre de jours-homme fournis a été moindre que prévu en raison de la baisse de la demande d'escortes pour les personnalités et le personnel de direction.
1 679 940 jours-homme de patrouilles mobiles et à pied pour garantir la sécurité et la protection des civils, suivre et surveiller les zones de conflit intense et vérifier les positions, les effectifs et les mouvements de toutes les forces engagées dans le conflit au Darfour, et pour garantir la sécurité des observateurs militaires dans 34 bases d'opérations (45 soldats par patrouille à raison de 3 patrouilles par base d'opérations, pendant 366 jours)	2 280 080	Jours-homme de patrouille motorisée et pédestre ont été assurés, notamment pour des patrouilles menées dans 34 bases d'opérations, comptant chacune 45 soldats de la paix en moyenne. La MINUAD a vu une augmentation des activités relatives à la protection des civils, en particulier dans des zones névralgiques telles que Jebel Marra (Sortoni et Nertiti), où des attaques ont été perpétrées contre des déplacés. De plus, une recrudescence des affrontements intertribaux entre les Maaliya et les Reizegat (Darfour oriental) et une augmentation de la demande de protection du personnel des Nations Unies ont aussi contribué à la multiplication des patrouilles effectuées par les soldats de la MINUAD.
933 300 jours-homme pour garantir la sécurité statique, le commandement et le contrôle, ainsi que l'appui logistique, pour 34 bases d'opérations (75 soldats pendant 366 jours pour chaque base d'opérations)	1 082 628	Jours-homme ont été fournis pour la sécurité statique, le commandement et le contrôle, ainsi que l'appui logistique, dans 34 bases d'opérations pendant toute la période d'exécution. Le nombre de jours-homme a été plus élevé que prévu en raison du plus grand soutien apporté aux bases d'opérations pendant le transfert de certaines unités pour combler le vide sécuritaire créé par le retrait d'un bataillon.
3 840 heures de soutien aérien pour fournir rapidement une protection très mobile dans les zones à haut risque, ou dont l'accès par voie terrestre est difficile, pour appuyer les hélicoptères de transport civils et militaires et les convois terrestres, et pour effectuer des patrouilles, des missions de reconnaissance et de contrôle (8 hélicoptères militaires polyvalents à	Non	L'unité d'hélicoptères de transport militaire n'avait pas été déployée dans la zone d'opérations à la fin de la période considérée. La MINUAD a fait appel à des appareils commerciaux civils tout au long de la période.

raison de 40 heures par hélicoptère et par mois durant 12 mois)

245 952 jours-homme de protection des convois opérationnels, logistiques et humanitaires (56 hommes par convoi à raison de 12 convois par jour pendant 366 jours)

663 288 Jours-homme ont été fournis.

Le nombre de jours-homme a été supérieur aux prévisions du fait de l'intensification des activités menées par l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le Programme alimentaire mondial, pour soutenir les populations civiles vulnérables dans des zones de conflit comme Sortoni (Darfour septentrional), Nertiti (Darfour central) et Geneina (Darfour occidental).

13 542 jours-homme consacrés aux activités de liaison avec les autorités nationales et locales, d'autres parties, les chefs tribaux et les communautés locales pour résoudre les problèmes liés au conflit (37 attachés de liaison pendant 366 jours)

13 663 Jours-homme consacrés aux activités de liaison ont été fournis.

Le nombre de jours-homme est plus élevé que prévu en raison de l'intensification des activités de liaison avec les pouvoirs publics soudanais pour régler les questions liées au conflit à Nertiti (Darfour central), à Sortoni et Oum Barou (Darfour septentrional), à Abou Karinka (Darfour oriental), à Azerni et Kondobe (Darfour occidental), et à Nyala (Darfour méridional).

183 000 jours-homme dans 5 bases d'opérations temporaires (1 dans chaque secteur) pour sécuriser des zones en vue d'activités opérationnelles spécifiques, y compris l'installation d'antennes et de centres logistiques et de distribution, ainsi que des points de collecte et de stockage d'armes (20 hommes par centre, un centre dans chaque base d'opérations temporaires, pendant 366 jours, à raison de 5 bases d'opérations temporaires)

87 840 Jours-homme ont été fournis.

Le nombre de jours-homme assurés a été moindre que prévu parce que seules 2 des 5 bases opérationnelles temporaires prévues étaient opérationnelles au cours de la période considérée à Sireaf (Darfour septentrional) et à Kalma (Darfour méridional). Les 3 autres bases opérationnelles temporaires proposées, à Anka (Darfour septentrional) et à Abou Karinka et Adila (Darfour oriental), n'ont pas été établies car le Gouvernement soudanais n'a pas mis les terrains requis à la disposition de la MINUAD.

456 768 jours-homme d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles pour assurer la protection des déplacés (96 hommes par unité de police constituée à raison de 13 unités pendant 366 jours)

456 768 Jours-homme d'unités de police constituées ont été fournis.

13 unités de police constituée, composées de 96 hommes en moyenne, ont aidé des patrouilles de police à assurer la protection des déplacés.

265 716 jours-homme d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles pour assurer la protection des déplacés, notamment par l'organisation d'activités de police de proximité dans l'ensemble du Darfour (6 policiers par patrouille à raison de 121 patrouilles par jour pendant 366 jours), dans 36 bases d'opérations

181 170 Jours-homme d'unités de police constituées ont été fournis (5 policiers par patrouille, en moyenne, à raison de 99 patrouilles par jour pendant 366 jours).

Le nombre de jours-homme a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions imposées aux déplacements par le Gouvernement soudanais et les mouvements armés, et du fait qu'aucune unité de police constituée n'a été affectée à certaines bases d'opérations.

80 stages de formation à l'intention de 3 600 bénévoles affectés à la police de proximité dans les camps de déplacés pour aider la police soudanaise à faire respecter l'ordre dans les 5 États du Darfour : 40 stages sur la police de proximité à l'intention de 1 800 bénévoles et 40 stages portant sur les droits de l'homme et la violence sexuelle et sexiste à l'intention de 1 800 bénévoles (80 stages, à raison de 45 volontaires par stage)	103	Stages de formation ont été organisés, pour un total de 5 146 volontaires affectés à la police de proximité (dont 2 334 femmes) : 67 cours consacrés à la police de proximité et 36 cours consacrés aux droits de l'homme, aux violences sexuelles et sexistes et à la protection de l'enfance, dans les 5 États du Darfour. Le nombre de stages de formation à la police de proximité a été plus élevé que prévu en raison d'une augmentation du nombre de personnes déplacées par suite de l'intensification des combats dans la région de Jebel Marra, d'une hausse de la demande émanant des volontaires affectés à la police de proximité et d'un accroissement du nombre de comités de sécurité locaux établis dans les 5 secteurs.
Intervention d'urgence et neutralisation de 30 engins explosifs dans des zones contaminées connues (zones pouvant présenter des risques) au Darfour	202	La MINUAD a enlevé et détruit sans incident les engins ci-après qui avaient été trouvés dans 136 villages :
	4 481	Engins explosifs
	227 299	Restes explosifs de guerre (1 070 munitions non explosées, 6 411 engins périmés)
		Munitions d'armes légères
		Le nombre de produits a été supérieur aux prévisions du fait de l'amélioration de l'accès aux sites à décontaminer grâce au déploiement d'équipes dans des véhicules ne portant pas l'emblème des Nations Unies et escortés par les services de sécurité soudanais, de l'amélioration de la coordination avec les autorités nationales pour le traitement en temps voulu des demandes d'habilitation de sécurité.
Éducation aux risques que constituent les restes de guerre explosifs, les armes de petit calibre et les armes légères pour 1 million de personnes dans les 5 États du Darfour	818 137	Personnes ont bénéficié d'activités de sensibilisation aux risques que constituent les restes de guerre explosifs, les armes de petit calibre et les armes légères dans l'ensemble des 5 États du Darfour. L'Opération et ses partenaires ont dispensé 2 115 cours de sensibilisation aux risques que constituent les restes explosifs de guerre au profit de 193 137 personnes sous la forme d'exposés donnés directement dans des camps de déplacés, des écoles et sur des places de village; 625 000 autres personnes ont été touchées indirectement par l'intermédiaire d'émissions de radio et de télévision dans l'ensemble du Darfour. Le nombre de bénéficiaires a été inférieur aux prévisions parce que le nombre d'auditeurs a été moindre que prévu et que les équipes n'ont été que partiellement en mesure de se rendre auprès des collectivités plus touchées.

Organisation de 4 ateliers de renforcement des capacités à l'intention du personnel du Centre national de lutte antimines	4	Ateliers de perfectionnement ont été organisés à l'intention du personnel du Centre national de lutte antimines. Ces ateliers ont porté sur les opérations, l'assurance qualité, le suivi et l'évaluation, la gestion financière et l'établissement de rapports.
Formation de 20 membres du personnel des autorités nationales compétentes aux Directives techniques internationales sur les munitions et aux Normes internationales sur le contrôle des armes légères	25	Policiers soudanais opérant à Geneina (Darfour occidental) ont été formés à la sécurité des armes à feu et à la gestion de la sécurité concernant les armes légères et de petit calibre, ainsi qu'à l'utilisation du matériel de marquage des armes. Ces formations ont été dispensées en coopération avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, dans le cadre du projet de maîtrise des armements et de sécurité à l'échelle locale mené par la MINUAD au Darfour occidental.
Remise en état de 10 locaux de la police soudanaise qui serviront de modèles au Gouvernement soudanais pour tous les États du Darfour	25	Installations de stockage d'armes et de munitions ont été remises en état au profit de la police soudanaise dans les 5 États du Darfour, afin d'atténuer les risques de larcin et d'explosion accidentelle dus à un défaut de sécurité du stockage d'armes et de munitions dans les entrepôts appartenant aux pouvoirs publics.

Réalisation escomptée 2.2 : Instauration d'un climat de sécurité durable permettant l'acheminement de l'aide humanitaire et la restauration des moyens d'existence

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Amélioration de l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones d'accès restreint ou intermittent (2013/14 : 40 villages; 2014/15 : 50 villages; 2015/16 : 60 villages)

Une aide humanitaire a été acheminée dans 3 villages d'accès restreint ou intermittent. En tout, 3,3 millions d'habitants du Darfour ont besoin d'aide et, pour la grande majorité d'entre eux, une solution durable était hors de portée. S'il a été possible de circuler dans de nombreuses zones du Darfour durant l'exercice considéré, l'accès à d'autres zones cruciales, notamment dans le Jabal Marra, a continué d'être interdit, tandis qu'il continuait d'être malaisé de se rendre dans d'autres endroits en raison des affrontements tribaux, de l'insécurité et des lourdeurs bureaucratiques. Néanmoins, la MINUAD a pu accéder à certains des principaux endroits touchés par le conflit, tels que Fanga Suk, Rokero et Golo (Jabal Marra). Les intervenants humanitaires ont pu apporter de l'aide, sous escorte militaire, dans des zones à risque et dans certaines zones de conflit. Pendant l'exercice considéré, la MINUAD a fourni des escortes armées à 513 convois du Programme alimentaire mondial, ce qui a permis d'acheminer 12 866 tonnes de produits alimentaires, y compris une aide alimentaire d'urgence, à Fanga Suk, Nertiti et Tour dans la région du Jabal Marra. Faute d'accès, aucune distribution n'a eu lieu dans d'autres zones du Jabal Marra, telles que Guldo, Rockero, Daya, Golo, Bouri et Wadi Bouri.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture de services de sécurité à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux organismes humanitaires internationaux et nationaux dans toute la zone de la mission, ainsi qu'aux organisations associées à la reconstruction et au développement, et notamment de services de protection, d'informations sur les questions de sécurité et d'aide en cas d'évacuation	Oui	Une quarantaine de soldats de la paix ont été déployés tous les jours pour la protection des 32 entrepôts et des 9 bureaux à Al-Fasher (Darfour septentrional) et des 3 entrepôts du Programme alimentaire mondial à Sortoni (Darfour septentrional), ainsi que pour la protection des 15 sites d'hébergement réservés au personnel de l'équipe de pays des Nations Unies dans la zone d'Al-Fasher (Darfour septentrional) relevant du dispositif de sécurité. Des exposés sur la sécurité ont été organisés à l'intention de l'équipe de pays des Nations Unies et des organismes humanitaires à l'occasion des réunions de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité au quartier général de l'Opération et dans les secteurs. Les mesures d'évacuation ont été mises à l'essai, mais les scénarios les sous-tendant n'ont pas été actualisés.
Organisation de 60 séances de formation de militaires, de policiers et de civils à la protection des civils et aux principes humanitaires afin de mieux servir et soutenir la population du Darfour	49	Séances de formation à la protection des civils et aux principes humanitaires ont été organisées à l'intention de militaires, de policiers et de civils; 4 d'entre elles, visant les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes parmi les militaires ou les policiers dans les bases d'opérations, ont été consacrées à la stratégie révisée de protection des civils, à la coordination de la protection des civils et à l'alerte rapide. Des séances de formation initiale ont été organisées, dont 24 dans le secteur Nord, 9 dans le secteur Est, 4 dans le secteur Ouest et 8 dans le secteur Sud. L'Opération n'a pas pu organiser l'ensemble des séances qui avaient été prévues en raison des difficultés rencontrées par les membres du personnel pour obtenir leur visa.
Exécution de 10 projets à effet rapide et du projet de renforcement des capacités et de consolidation de la paix au Darfour pour soutenir le relèvement rapide grâce à la fourniture de services aux populations touchées par le conflit et aux populations nomades	8	Projets à effet rapide ont été exécutés à l'appui du relèvement rapide dans le cadre de la fourniture de services aux populations touchées par le conflit et aux populations nomades comme suit : a) 3 projets dans l'État du Darfour septentrional; b) 3 projets dans l'État du Darfour central; c) 2 projets dans l'État du Darfour méridional. Il n'a pas été possible d'exécuter tous les projets prévus en raison des difficultés rencontrées par les membres du personnel pour obtenir leur visa.

Fermeture de 6 bases d'opérations et redéploiement des soldats vers des camps ou bases d'opérations nouveaux ou existants

0 Les fermetures n'ont pas eu lieu du fait de l'insécurité au Darfour et des conclusions de l'étude des effectifs nécessaires qui a été menée en avril 2016.

Ouverture de 3 bases d'opérations dans des zones à haut risque et des zones de tension potentielles dans la zone d'opérations

0 Il était prévu d'ouvrir des bases opérationnelles temporaires à Anka (Darfour septentrional) et à Adila et Abou Karinka (Darfour oriental), mais il n'a pas été possible d'aller de l'avant parce que le Gouvernement soudanais n'a pas mis de terrains à la disposition de la MINUAD.

Réalisation escomptée 2.3 : Fin des attaques et des harcèlements redoutés par les civils au Darfour; retour volontaire des déplacés et des réfugiés chez eux ou réinstallation dans des endroits où leur protection et leur sécurité sont garanties

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.3.1 Diminution du nombre de situations dans lesquelles la sécurité des civils a été compromise (2013/14 : 1 000; 2014/15 : 800; 2015/16 : 400)

705 cas touchant les déplacés (déplacements, fusillades, nouvelles arrivées, actes d'intimidation et de harcèlement, menaces) ont été signalés. L'indicateur effectif est supérieur à l'objectif fixé en raison de l'intensification du conflit dans le secteur Nord et le secteur central dans la région du Jabal Marra.

2.3.2 Nombre de déplacés et de réfugiés qui quittent volontairement les camps pour rentrer chez eux ou se réinstaller ailleurs (2013/14 : 36 406; 2014/15 : 200 000; 2015/16 : 300 000)

Selon le PNUD, 122 533 déplacés et réfugiés ont quitté les camps de leur plein gré pour rentrer chez eux ou se réinstaller ailleurs. La population civile a continué de subir les effets du conflit armé, des violences locales et des affrontements tribaux. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le nombre total de déplacés au Darfour dépassait la barre des 2,6 millions à la fin de l'exercice. La poursuite des hostilités entretient l'instabilité et compromet tout espoir de retour volontaire permanent. De plus, la plupart des zones d'accueil manquent des services essentiels et de moyens de subsistance.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre*

Observations

Renforcement des mécanismes d'alerte rapide, par l'accélération de l'identification et du signalement, et de leur articulation avec les mécanismes d'intervention rapide, afin de protéger les civils en danger imminent

19

Équipes intégrées de protection ont été créées dans l'ensemble du Darfour (5 au Darfour septentrional, 7 au Darfour méridional, 2 au Darfour occidental, 3 au Darfour oriental et 2 au Darfour central), afin de favoriser des relations plus étroites avec les populations locales et de renforcer les moyens d'alerte et d'intervention rapides. La MINUAD a participé aux réunions quotidiennes du Centre d'opérations conjoint au quartier général et dans les secteurs pour faciliter l'appréciation de la situation, l'alerte rapide et la planification entre la composante civile, la composante militaire et la composante de police dans le cadre des interventions rapides. Au niveau des secteurs, le renforcement du mécanisme d'alerte rapide a consisté

Organisation de réunions mensuelles du Groupe mixte chargé de la protection et participation aux réunions mensuelles du Groupe sectoriel de la protection au Darfour consacrées aux menaces contre la sécurité des civils, aux questions relatives à leur protection et à l'accès humanitaire	à établir un dialogue suivi avec les représentants du Gouvernement soudanais et l'administration autochtone, à mener des patrouilles fortement armées autour des camps de déplacés et à collaborer avec les autorités locales par l'intermédiaire des responsables des secteurs afin de prévenir les conflits tribaux. Des grilles de priorités ont été établies pour chaque secteur; elles constituent un élément clef de la stratégie révisée de protection des civils et donnent une dimension géographique et opérationnelle aux interventions de protection menées au Darfour. À la fin de l'exercice considéré, les 5 secteurs avaient mis au point une ébauche de leur grille.
Coordination de 300 missions interinstitutions d'évaluation sur le terrain et participation à ces missions, notamment aux patrouilles destinées à établir la	56 Réunions conjointes des groupes chargés de la protection ont eu lieu comme suit : a) 14 réunions ont été organisées au quartier général de la MINUAD, en coordination avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies (10 réunions ordinaires et 4 réunions d'urgence); b) 42 réunions conjointes – réunions ordinaires ou réunions d'urgence – ont eu lieu (10 dans le secteur Nord, 10 dans le secteur Ouest, 10 dans le secteur central, 7 dans le secteur Est et 5 dans le secteur Sud). Le Groupe sectoriel de la protection au Darfour a continué de pâtir du fait que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) n'était pas présent au Darfour. Il ne s'est pas réuni pendant l'exercice considéré en raison des difficultés rencontrées par la majeure partie du personnel du HCR pour obtenir un visa. Des forums de coordination civilo-militaire ont été établis dans les 5 États du Darfour et constituent un mécanisme de coordination majeur. Coprésidés par la MINUAD et le Bureau de coordination des affaires humanitaires, ils ont grandement facilité la coordination, la mise en commun de l'information et les arrangements logistiques relatifs à la fourniture d'escortes et d'autres formes d'aide aux populations du Darfour touchées par le conflit. 27 Réunions des forums de coordination civilo-militaires ont eu lieu au Darfour (6 dans le secteur Nord, 5 dans le secteur Ouest, 5 dans le secteur central, 6 dans le secteur Est et 5 dans le secteur Sud) 176 Missions menées comme suit : a) 39 missions d'évaluation sur le terrain; b) 9 missions interorganisations;

confiance et aux patrouilles de surveillance, afin d'apprécier la situation en matière de protection dans les zones de retour

c) 45 missions intégrées menées par la MINUAD;

d) 83 patrouilles destinées à établir la confiance.

La coordination des missions et la participation à ces missions ont été entravées par les restrictions à la liberté de circulation imposées par les autorités. Le faible nombre de missions s'explique également par le manque de personnel, en raison des difficultés rencontrées pour obtenir les visas, situation qui a nui à la coordination et aux activités consultatives.

Fourniture de conseils aux autorités nationales, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales à l'occasion des réunions mensuelles des groupes de travail sur le rapatriement et la réinsertion consacrées aux besoins des rapatriés en matière de protection ainsi qu'aux priorités à définir

8 Réunions du Groupe de travail sur le rapatriement et la réinsertion tenues au Darfour septentrional, au Darfour central et au Darfour occidental sur des questions relatives à la protection, au rapatriement et aux solutions durables. Il n'y a pas eu de réunion au Darfour oriental et au Darfour méridional, car le Groupe n'est pas intervenu dans ces États.

Réalisation escomptée 2.4 : Promotion et protection des droits de l'homme au Darfour

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.4.1 Diminution du nombre de violations des droits de l'homme dont il est fait état (2013/14 : 486; 2014/15 : 300; 2015/16 : 200)

245 nouvelles affaires impliquant 617 victimes ont été signalées pendant l'exercice considéré. Les violations recensées ont pris la forme d'attaques contre des civils, d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique, de restrictions à la liberté de circulation et de réunion, d'enlèvements et de violences sexuelles et sexistes, notamment de viols. En décembre 2015 et janvier 2016, la situation des droits de l'homme au Darfour a souffert de la dynamique du conflit dans l'est du Jabal Marra : les affrontements entre l'armée soudanaise et les mouvements d'opposition se sont intensifiés et se sont soldés par des victimes parmi la population civile, des déplacements massifs, la destruction de biens civils, des massacres aveugles, des violences sexuelles et sexistes, des violations du droit international humanitaire et des restrictions à la liberté de circulation.

2.4.2 Fonctionnement efficace de la Commission nationale des droits de l'homme et création de sous-comités des droits de l'homme pour le Darfour, comme prévu dans le Document de Doha pour la paix au Darfour (2013/14 : travaux préparatoires pour le plan d'action de la Commission nationale des droits de l'homme; 2014/15 : Commission mise en place et opérationnelle; stratégie de renforcement des capacités élaborée et approuvée; 2015/16 : projet définitif

La première antenne de la Commission nationale des droits de l'homme a été créée en dehors de Khartoum. Elle a ouvert ses portes à Al-Fasher en février 2016, mais elle n'était pas encore opérationnelle au 30 juin 2016.

d'antenne de la Commission au Darfour arrêté)

2.4.3 Augmentation du nombre d'affaires de violence sexuelle et sexiste jugées par les tribunaux (2013/14 : 5; 2014/15 : 10; 2015/16 : 15)

La MINUAD ne sait pas combien d'affaires ont été jugées, car les autorités locales ont refusé de fournir cette information; de même, elle n'a pas été autorisée à suivre la plupart des audiences. Elle n'a pu suivre que 3 des affaires (2 au Darfour occidental et 1 au Darfour oriental) qui ont été jugées. La MINUAD a également constaté que seul un petit nombre d'actes de violence sexuelle et sexiste étaient signalés du fait de la stigmatisation sociale et du traumatisme subi.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture de conseils et soutien au Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour, lors de 1 atelier sur le cadre commun de coopération en matière de droits de l'homme; de 1 réunion du Groupe de concertation sur les droits de l'homme au Darfour avec le Gouvernement soudanais, le Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour, la Commission nationale des droits de l'homme, la communauté diplomatique, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile; et de 8 réunions des sous-groupes de concertation sur les droits de l'homme au niveau local afin de traiter des principaux problèmes dans ce domaine	Oui	Le Conseil consultatif pour les droits de l'homme, la Commission nationale des droits de l'homme, la communauté internationale, y compris l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations nationales de la société civile ont bénéficié de conseils et d'un appui pendant l'exercice considéré. En outre, la MINUAD a plaidé en faveur de l'ouverture d'une antenne de la Commission nationale des droits de l'homme à Al-Fasher et a formulé des conseils techniques à ce sujet.
Fourniture de conseils et soutien à la Commission nationale des droits de l'homme à l'occasion de 2 sessions de formation et de 6 réunions sur la mise en œuvre efficace de son mandat de protection des droits de l'homme	2 6	La MINUAD a fourni des conseils et un appui à la Commission nationale des droits de l'homme par les moyens suivants : Ateliers Réunions Le premier atelier, tenu en juillet 2015, était consacré aux organes conventionnels et mettait l'accent sur la présentation de rapports au Comité des droits économiques, sociaux et culturels; le second, tenu en octobre 2015, portait sur le rapport des parties prenantes de la Commission nationale des droits de l'homme au mécanisme d'examen périodique universel. En outre, au cours des 6 réunions tenues avec la Commission nationale des droits de l'homme, la MINUAD a formulé des conseils techniques sur l'exécution des mandats de la Commission.

Fourniture de conseils aux comités des États lors de 12 réunions et de 4 ateliers sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'exécution de leurs programmes de travail, les stratégies de prévention, les mesures à prendre pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste et le renforcement des institutions

- La MINUAD a fourni des conseils techniques et organisé des activités de sensibilisation aux droits de l'homme et de renforcement des capacités comme suit :
- 12 Réunions ont été organisées avec les comités des États sur les violences sexuelles et sexistes.
 - 2 Ateliers de renforcement des capacités sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes ont été organisés à l'intention de 81 participants; ils ont porté sur des questions telles que la violence sexiste et le rôle joué par les membres des comités des États et les femmes influentes dans la lutte contre la violence au Darfour.

L'Opération a également fourni un appui technique aux comités d'État dans le cadre de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste » dans les 5 États du Darfour.

Fourniture de conseils à la Commission parlementaire des droits de l'homme et aux assemblées des États du Darfour, dans le cadre de 15 réunions et de 5 ateliers consacrés à la mise en conformité de la législation en vigueur avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme

- 11 Réunions ont été organisées sur l'ensemble du territoire darfourien avec les membres de la Commission parlementaire et les membres des Conseils législatifs des États pour débattre des normes internationales en matière de droits de l'homme et formuler des conseils. Les ateliers destinés aux parlementaires n'ont pas pu être organisés, car l'Assemblée nationale a été dissoute en avril 2015 et la nouvelle Assemblée n'a pas arrêté de date pour les ateliers en raison de conflits de priorités.

Organisation de 100 visites sur le terrain pour évaluer la situation des droits de l'homme et en rendre compte, dont 60 visites de suivi et d'établissement des faits là où des violations auraient été signalées et auprès des populations locales, et 40 visites de suivi auprès des autorités locales concernées afin de constater les mesures prises et les progrès accomplis

- 586 Visites ont été organisées sur le terrain pour évaluer la situation des droits de l'homme et en rendre compte :
 - a) 238 visites ont eu lieu dans des camps de déplacés, des locaux appartenant à la police, des prisons et des hôpitaux, notamment des missions d'enquête dans les endroits où des violations des droits de l'homme avaient été signalées;
 - b) 348 visites de suivi et d'évaluation ont été entreprises auprès des autorités compétentes et de la police en vue d'apprécier l'avancement des affaires en cours.

L'augmentation du nombre de visites s'explique par les combats dans la zone du Jabal Marra et de nouveaux déplacements au Darfour septentrional

Fourniture de conseils et d'une assistance technique au Gouvernement soudanais, dans le cadre de 50 missions d'étude de l'appareil judiciaire, le but étant de renforcer sa capacité d'offrir réparation

- 78 Missions d'étude de l'appareil judiciaire ont été menées. L'Opération a fourni une assistance et des conseils techniques aux magistrats du parquet, aux juges et au personnel de police, dans le cadre de visites régulières et effectué des visites auprès du

aux victimes de violations des droits de l'homme et de lutter contre l'impunité au Darfour

Fourniture de conseils techniques à la Commission d'aide humanitaire, aux ministères de tutelle et aux déplacés, dans le cadre de 10 ateliers et de 50 réunions consacrés à la situation des déplacés, notamment des plus vulnérables, en matière de droits de l'homme, aux questions relatives à la violence sexuelle et sexiste, et au retour volontaire dans la dignité et en toute sécurité des déplacés vers leur lieu d'origine ou tout autre lieu de leur choix

Organisation de 5 campagnes locales de sensibilisation par secteur, soit un total de 25 activités sur les droits de l'homme (1 à l'occasion de la Journée internationale de la femme, 1 à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, 1 à l'occasion de la Journée des droits de l'homme en Afrique, 1 à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées et 1 à l'occasion de la Journée des droits de l'homme)

Assistance technique aux parties prenantes au Document de Doha pour la paix au Darfour et à tout autre accord ultérieur, dans le cadre de 10 ateliers et de 25 réunions sur la mise en œuvre des dispositions de ces accords relatives aux droits de l'homme et à la justice transitionnelle

Bureau du Procureur, des tribunaux ordinaires et du Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour afin d'assurer le suivi des affaires en cours

- 91 Réunions et ateliers ont été organisés avec la Commission d'aide humanitaire, les ministères de tutelle et les déplacés :
 - a) 80 réunions ont été organisées dans des camps de déplacés et dans d'autres points de rassemblement. Ces réunions, plus nombreuses que prévu, ont été organisées avec les déplacés et les personnes touchées par les combats et l'instabilité dans le Jabal Marra et à Sortoni;
 - b) 8 ateliers de renforcement des capacités ont porté sur les droits des personnes déplacées;
 - c) 1 atelier a porté sur la protection des droits de l'homme dans l'administration autochtone;
 - d) 2 ateliers consacrés aux normes nationales et internationales relatives aux droits de l'homme et à la police de proximité ont été organisés à l'intention des personnes qui se portent volontaires pour participer aux activités de police de proximité.
- 25 Campagnes locales de sensibilisation aux droits de l'homme ont été organisées. La Journée internationale des droits de l'homme, la Journée africaine des droits de l'homme, la Journée internationale des personnes handicapées et les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste ont été célébrées dans les 5 États du Darfour. Toutes ces manifestations ont été couvertes par l'Opération et par les médias nationaux
- 6 Ateliers ont été organisés de façon à mieux faire connaître aux parties prenantes les composantes du Document de Doha axées sur les droits de l'homme (1 séance de formation pour le Mouvement pour la justice et l'égalité-Dabajo, 1 atelier pour le Mouvement pour la justice et l'égalité-Paix et 4 ateliers de formation destinés au personnel parajuridique travaillant dans les camps de déplacés d'Al-Fasher et de Koutoum)
- 21 Réunions ont été tenues avec les parties prenantes afin de leur fournir une aide technique relative à la mise en œuvre du Document de Doha. Elles ont porté sur les questions relatives aux droits fondamentaux des personnes déplacées et aux droits et aux devoirs des

Assistance technique au Groupe de concertation sur la justice transitionnelle au Darfour dans le cadre de 2 ateliers, le but étant de donner au Groupe les moyens de lutter contre l'impunité, de promouvoir la réconciliation, de mieux faire connaître les droits de l'homme et de renforcer les compétences et les capacités des principales parties prenantes		déplacés en tant que citoyens respectueux du droit, et sur le renforcement des capacités
Organisation, à l'intention des procureurs, juges, professionnels de la santé, membres des forces armées soudanaises, responsables de l'application des lois, membres des mouvements armés et représentants des mécanismes ruraux ou traditionnels, de 18 stages de formation à l'administration de la justice (y compris les questions liées à l'impunité et à l'administration pénitentiaire), aux normes internationales en matière de droits de l'homme et à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants	2	Ateliers sur la justice transitionnelle ont été organisés, l'un à l'intention de l'administration autochtone et l'autre du Comité vérité et réconciliation, car le Groupe de concertation sur la justice transitionnelle au Darfour n'était pas opérationnel pendant l'exercice considéré. La MINUAD a organisé 5 réunions avec la Commission vérité, justice et réconciliation afin de mettre au point un programme commun sur l'état de droit de nature à améliorer le mécanisme de justice transitionnelle au Darfour et a accepté de produire des documents promotionnels
Exécution de 4 projets à effet rapide pour promouvoir les droits de l'homme dans le cadre des systèmes éducatif et judiciaire formels	21	Ateliers de formation ont été organisés : a) 10 ateliers ont été organisés à l'intention de la police, des responsables de l'application des lois et des professionnels de la santé; ils ont porté sur l'impunité, les normes relatives aux droits de l'homme et la lutte contre la violence à l'égard des femmes; b) 11 ateliers sur l'administration de la justice ont été proposés aux représentants du Gouvernement soudanais (1), aux représentants de l'administration autochtone (1), aux juges et aux membres du personnel des tribunaux ruraux (2), aux personnes qui se sont portées volontaires pour participer aux activités de police de proximité (4), aux procureurs et aux avocats (1), aux forces armées du Gouvernement soudanais (1) et aux forces soudanaises et tchadiennes (1).
Réédition de 10 000 supports pédagogiques, 1 800 affiches, 100 tableaux illustrés à feuilles mobiles et 1 000 sacs imprimés en vue de sensibiliser les populations locales aux instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme	2	Projets à effet rapide ont été exécutés comme suit : a) 1 au Darfour septentrional, qui a consisté à livrer des bancs et des pupitres à l'école élémentaire d'Abou Zoureïqa; b) 1 au Darfour central, qui a consisté à construire un centre pour la jeunesse dans le camp de déplacés d'Hammadiya. Les 2 autres projets n'ont pas été exécutés, faute de personnel dans le secteur Sud.
	8 000	Articles ont été produits et distribués par la MINUAD pour mieux faire connaître aux populations locales les instruments relatifs aux droits de l'homme (5 000 supports pédagogiques, 2 000 affiches et 1 000 sacs)

	Les supports d'information, de formation et de communication ont été distribués lors des ateliers et séances de formation organisés par la MINUAD à l'intention des populations locales dans le cadre des campagnes de sensibilisation et à d'autres occasions. De plus, l'Opération a publié 2 numéros du bulletin d'information « Human rights first » portant sur les questions relatives aux droits de l'homme et aux partenariats avec d'autres parties prenantes et les a distribués sous forme électronique et sur support papier.
	La MINUAD a dressé la liste des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme qui ont été ratifiés par le Soudan, celle des services de police et des institutions pénitentiaires et celle du système soudanais de justice formelle; pour chacune d'elle, 100 affiches ont été produites et distribuées.
Consultation et coordination avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'Union africaine et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales sur les questions relevant du plaidoyer en matière de droits de l'homme	Oui Des conférences téléphoniques ont été organisées tous les mois avec le chef du Service de l'Afrique (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) afin d'échanger des informations et de solliciter des avis sur le suivi des obligations du pays au titre de l'examen périodique universel et envers les organes conventionnels, ainsi que sur les initiatives de renforcement des capacités et les fonds de coopération technique affectés à des activités menées en partenariat avec le Gouvernement soudanais. Des contacts réguliers ont été entretenus avec l'Union africaine en vue du lancement au Darfour d'un programme conjoint d'administration de la justice transitionnelle. Des échanges réguliers ont eu lieu dans le cadre des activités de communication de l'information, plus précisément dans le cadre de l'établissement des rapports mensuels et des rapports publics, des rapports d'activité de fin d'année et des rapports à mi-parcours. En coopération avec le Haut-Commissariat, la MINUAD a également coordonné les activités de l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan et, dans le cadre de ses rapports trimestriels, elle a appuyé le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. L'Opération et le Haut-Commissariat ont organisé un atelier consultatif en coopération avec l'Union africaine sur les modalités de l'appui aux mécanismes de justice transitionnelle au Darfour, qui s'est tenu à Addis-Abeba en août 2015. La MINUAD, le PNUD et le Haut-Commissariat ont entrepris une évaluation

technique commune de la protection des témoins et des victimes au Darfour.

Réalisations escomptées 2.5 : Élimination progressive des atteintes graves portées aux droits de l'enfant par les parties au conflit

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.5.1 Nombre de plans d'action élaborés, signés et appliqués par les parties au conflit pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et aux autres atteintes graves aux droits de l'enfant (2013/14 : 6; 2014/15 : 7; 2015/16 : 3)

Aucun plan d'action n'a été achevé au cours de l'exercice considéré. En août 2015, la MINUAD a rencontré à Paris les dirigeants des 3 mouvements armés, à savoir le MJE-faction Gibril, l'ALS-AW et l'ALS-MM. Lors de cette consultation, les 3 dirigeants ont réaffirmé leur volonté de protéger les enfants touchés par les conflits armés, conformément à leur déclaration conjointe publiée le 28 mai 2015 à Stadtschlaining, en Autriche. En outre, en septembre 2015, le MJE a réitéré les instructions données à ses membres interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats ainsi que toute autre exaction à leur encontre.

2.5.2 Hausse du nombre de comités de protection de l'enfance au niveau communautaire formés aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance afin d'améliorer le signalement et la prévention des violations graves des droits de l'enfant, ainsi que les interventions, le cas échéant (2013/14 : 15; 2014/15 : 20; 2015/16 : 25)

27 comités de protection de l'enfance ont été créés au Darfour septentrional, au Darfour méridional, au Darfour central et au Darfour occidental. Tous les nouveaux membres (233) ont reçu une formation sur les droits de l'enfant, la protection de l'enfance et les services d'orientation.

2.5.3 Hausse du nombre de parties au conflit formées aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance afin de mieux les sensibiliser aux 6 violations graves des droits de l'enfant ainsi qu'aux règles et normes internationales correspondantes (2013/14 : 3; 2014/15 : 3; 2015/16 : 4)

Cinq nouvelles parties au conflit ont reçu une formation sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance au cours de l'exercice considéré. Au total, 25 séances de formation ont été organisées avec l'armée soudanaise (1), le Mouvement pour la justice et l'égalité-faction Dabajo (1), le Mouvement pour la justice et l'égalité-paix (1), la police soudanaise et les Forces centrales de réserve de la police (22).

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>		<i>Observations</i>
Ouverture d'un dialogue avec les parties au conflit en vue de les amener à s'engager à adopter des plans d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats, ainsi qu'aux autres violations de leurs droits, en application des résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011) et 2068 (2012) du Conseil de sécurité	Oui		1 réunion a eu lieu en août 2015 à Paris avec les dirigeants des 3 mouvements armés, à savoir MJE-faction Gibril, l'ALS-AW et l'ALS. Les 3 dirigeants ont réaffirmé leur adhésion aux termes de la déclaration conjointe publiée en mai 2015 et dans laquelle les mouvements armés s'engageaient à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les enfants touchés par les conflits armés.

Organisation de 6 réunions avec les dirigeants des parties au conflit en vue de négocier l'élaboration et l'application de plans d'action et de fournir conseils et appui en la matière

Organisation de 40 séances de formation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance à l'intention d'au moins 2 000 acteurs nationaux de la protection de l'enfance (membres d'organisations de la société civile, bénévoles affectés à la police de proximité, institutions publiques soudanaises, comités locaux de protection de l'enfance, référents protection de l'enfance)

Organisation de 4 séances de formation sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance à l'intention des parties au conflit afin qu'elles aient davantage conscience des actes constitutifs de violation des droits de l'enfant et de renforcer leurs moyens d'action ainsi que de les informer des mécanismes de surveillance et de communication de l'information à cet égard

Quatre rapports sur l'institutionnalisation et le renforcement des capacités et 4 rapports sur les violations graves des droits de l'enfant soumis au

- 1 Réunion a été organisée en août 2015 entre la MINUAD et les dirigeants des 3 mouvements armés afin de relancer le processus de paix, et de donner suite à la déclaration conjointe de mai 2015 dans laquelle les mouvements armés s'étaient engagés à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les enfants. Les 3 dirigeants ont réaffirmé leur engagement, tel qu'il figure dans la déclaration conjointe, et ont appelé à une consultation plus large sur le sort tragique des enfants touchés par les conflits armés. Les 3 mouvements armés sont convenus d'envisager une troisième phase de consultations, avec la participation d'acteurs identifiés. Une réunion conjointe, au lieu de réunions distinctes avec chacune des parties au conflit, a été jugée plus efficace.
- 89 Séances de formation ont été organisées et dispensées dans les États du nord, du sud, du centre et de l'ouest du Darfour. Au total, 4 324 acteurs nationaux de la protection de l'enfance, notamment des déplacés, des bénévoles affectés à la police de proximité et des référents protection de l'enfance, y ont participé (2 687 femmes et 1 637 hommes). Le nombre de séances de formation plus élevé que prévu s'explique par le lancement, par la MINUAD dans l'ensemble du Darfour, de la campagne intitulée « Plus d'enfants soldats – protégez le Darfour », visant à empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats par les forces armées et les groupes armés pendant les affrontements inter et intra-ethniques.
- 25 Séances de formation ont été organisées comme suit :
 - a) 3 séances à l'intention de 113 participants militaires (52 membres des forces armées gouvernementales, 61 membres du MJE-faction Dabajo et du MJE-Paix);
 - b) 22 séances à l'intention de 656 fonctionnaires et policiers soudanais.

Le nombre de séances de formation plus élevé que prévu s'explique par le lancement, par l'Opération dans l'ensemble du Darfour, de la campagne intitulée « Plus d'enfants soldats – protégez le Darfour », axée sur la formation des membres de la police et des forces armées soudanaises ainsi que des Forces centrales de réserve de la police.
- 7 Rapports ont été établis comme suit :
 - a) 4 rapports sur les violations graves des droits de l'enfant ont été transmis au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé;

Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé

Organisation de 160 missions d'observation dans les localités et les camps de déplacés afin de vérifier les allégations de violations graves des droits de l'enfant et d'y donner suite

Organisation de réunions mensuelles du groupe de travail du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur le sort des enfants en temps de conflit armé afin de donner suite aux violations des droits de l'enfant, de les vérifier, de réunir des éléments de preuve et d'intervenir

b) 3 rapports sur la prise en compte des droits de l'enfant et le renforcement des capacités ont été soumis au Représentant spécial du Secrétaire général.

266 Missions d'observation ont été menées sur le terrain en vue de vérifier le bien-fondé des allégations de violations graves visant des enfants et d'y donner suite. Cent soixante de ces missions ont été effectuées dans les camps de déplacés, afin de vérifier les allégations de violations et d'y donner suite, mais également de sensibiliser les populations aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance. L'augmentation du nombre de missions menées s'explique par le fait que des mécanismes établis d'échange d'informations ont été mis en place et que la campagne « Plus d'enfants soldats – protégez le Darfour » a permis une meilleure prise de conscience de ce phénomène, conduisant à une hausse des allégations de violations des droits de l'enfant, ce qui a contraint l'Opération à procéder systématiquement à des vérifications et à un suivi.

Oui Des réunions mensuelles du groupe de travail du mécanisme de surveillance et de communication de l'information ont été organisées dans les 4 secteurs et coprésidées avec l'UNICEF, en présence de la MINUAD, du HCR, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de Save the Children Suède, afin de vérifier les allégations de violations des droits de l'enfant et de prendre des mesures.

Réalisation escomptée 2.6 : Renforcement des capacités des institutions locales en matière de lutte contre l'impunité et amélioration de l'accès à la justice pour les personnes touchées par la guerre, notamment les femmes et les enfants.

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.6.1 Augmentation de la part de décisions judiciaires, notamment de celles du Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour, conformes aux normes internationales (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 40 %; 2015/16 : 60 %)

2.6.2 Augmentation du nombre de victimes ayant bénéficié d'une aide pour accéder à la justice au moyen des mécanismes de justice transitionnelle

La MINUAD a assuré le suivi de 20 affaires (2 au Darfour septentrional, 15 au Darfour occidental et 3 au Darfour méridional). Dans 12 affaires, soit 60 % des affaires suivies, les décisions rendues étaient conformes aux normes internationales, alors que dans 8 (jugées par les tribunaux du Darfour méridional et du Darfour occidental), soit 40 % des affaires suivies, elles ne l'étaient pas. Le fait que la peine de mort continue d'être appliquée par le système judiciaire soudanais a considérablement limité la conformité des procès aux normes internationales.

75 plaignants/victimes ont bénéficié d'une aide pour accéder à la justice au moyen des mécanismes de justice transitionnelle. Les incessantes flambées de violence intercommunautaire, alliées à l'insécurité générale régnant dans les localités reculées, n'ont pas

(2013/14 : sans objet; 2014/15 : 50; 2015/16 : 150)

2.6.3 Augmentation du nombre de victimes ayant accès à des services d'aide juridictionnelle (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 50; 2015/16 : 150)

2.6.4 Hausse du nombre de détenus ayant accès à des services d'aide juridictionnelle (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 100; 2015/16 : 200)

permis à la MINUAD d'atteindre son objectif en termes d'assistance aux victimes.

300 victimes ont bénéficié de services d'aide juridictionnelle fournis par l'intermédiaire de réseaux correspondants, qui ont facilité les échanges entre les victimes et les prestataires d'aide juridictionnelle.

177 détenus ont eu accès à des services d'aide juridictionnelle dans l'ensemble du Darfour septentrional. Ce chiffre est inférieur aux prévisions en raison de l'absence de réseaux d'aide juridictionnelle dans les autres États et du moindre soutien budgétaire accordé par le PNUD pour le recrutement d'avocats locaux chargés d'assister les détenus.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Appui au respect des normes internationales relatives à l'administration de la justice et suivi, et établissement d'un rapport sur 100 procès pénaux dans les tribunaux de l'ensemble du Darfour	Oui	110 audiences dans 20 affaires ont bénéficié d'un suivi et 110 rapports hebdomadaires ont été soumis. Douze affaires étaient conformes aux normes juridiques internationales. Les 8 autres (au Darfour méridional et au Darfour occidental) qui concernaient des infractions passibles de la peine capitale telles que le meurtre, le vol, le terrorisme et la haute trahison, se sont conclues par des condamnations à mort et ne respectaient donc pas les conventions internationales et régionales et les pratiques reconnues. Les poursuites engagées contre un petit nombre de membres des forces de sécurité et de l'armée soudanaise, qui méritent d'être signalées, étaient conformes au principe d'égalité devant la loi.
Organisation d'un séminaire avec la Commission justice, vérité et réconciliation créée en vertu du Document de Doha pour la paix au Darfour sur des études comparatives établies avec d'autres pays sortant d'un conflit	Non	Aucun séminaire n'a été organisé avec la Commission justice, vérité et réconciliation compte tenu de l'incertitude entourant le statut de la Commission au cours de l'exercice considéré.
Organisation de 6 ateliers de renforcement des capacités des systèmes de justice transitionnelle	18	Ateliers et réunions consultatives ont eu lieu comme suit : a) 3 réunions consultatives avec le bureau du Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour; b) 1 atelier sur la gestion des données relatives aux détenus et sur le financement de la formation professionnelle des détenus, organisé à l'intention de 36 surveillants pénitentiaires du Gouvernement soudanais;

		c) 7 ateliers de formation en cours d'emploi sur les fonctions pénitentiaires, à l'intention de 210 surveillants pénitentiaires recrutés récemment; d) 2 ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 32 juges de juridictions rurales portant sur les revendications foncières coutumières; e) 5 ateliers de formation sur les principes appliqués en matière de droits de l'homme dans le cadre de la gestion pénitentiaire et sur les fonctions pénitentiaires de base, à l'intention de 350 surveillants pénitentiaires (dont 79 femmes) dans l'ensemble du Darfour.
Organisation de 30 journées consacrées à l'aide juridictionnelle pour faciliter les échanges entre les victimes et les prestataires d'aide juridictionnelle, dans les 5 États, afin qu'elles puissent bénéficier d'une aide judiciaire	30	Journées consacrées à l'aide juridictionnelle, organisées en collaboration avec le PNUD dans les camps de déplacés d'Abou Chaouk et de ZamZam (Darfour septentrional), de Kalma et de Kas (Darfour méridional), de Hassaheisa (Darfour central) et de Dorti (Darfour occidental), à raison de 5 journées par camp. Au total, 300 clients (dont 100 femmes) ont bénéficié d'une aide juridictionnelle et de services de conseils dans les Centres justice et confiance.
Organisation de 6 journées consacrées à l'aide juridictionnelle pour faciliter les échanges entre les détenus de 6 prisons et les prestataires d'aide juridictionnelle afin qu'ils puissent bénéficier d'une aide judiciaire	2	Journées consacrées à l'aide juridictionnelle, organisées à l'intention de 177 détenus au centre de réinsertion pour mineurs et à la prison fédérale de Challah, à la prison pour femmes de Kheir Khanaga (ces établissements sont tous situés au Darfour septentrional), en collaboration avec la direction de l'administration judiciaire La MINUAD n'a pas été en mesure de mener des activités analogues dans les 3 autres prisons situées en dehors d'El Fasher, en raison de l'absence de réseaux d'aide juridictionnelle partenaires et du moindre soutien budgétaire accordé par le PNUD pour le recrutement d'avocats locaux chargés d'assister les détenus.

Composante 3 : appui au règlement des conflits communautaires par la médiation

81. La MINUAD a eu des échanges réguliers avec les autorités locales et nationales, les chefs tribaux, les médiateurs traditionnels et la société civile afin d'éviter les violences intercommunautaires et d'en atténuer les effets, ainsi que de promouvoir le dialogue et le règlement pacifique des conflits, notamment grâce à la conclusion d'accords de cessation des hostilités et à la mise en œuvre de programmes de réconciliation. Elle s'est employée à renforcer les mécanismes locaux de règlement des conflits pour traiter de questions telles que le pâturage non autorisé, les pénuries d'eau et les routes migratoires, et a fourni un appui aux autorités locales dans la gestion des ressources naturelles. Elle a également

contribué à la détection rapide et à la prévention des violences intercommunautaires en dialoguant fréquemment avec les populations, les groupes vulnérables et les autorités locales, et s'est efforcée de renforcer les dispositifs d'alerte rapide de proximité.

82. La Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a bénéficié d'une assistance technique et d'un soutien logistique pour faciliter la démobilisation des mouvements armés signataires, tandis que 3 673 ex-combattants démobilisés ont reçu un appui à la réinsertion.

83. La MINUAD a continué de mener des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre destinés aux jeunes à risque, lesquels proposaient une formation professionnelle, une formation en cours d'emploi et des programmes de formation à des compétences pratiques et obstétriques. Le programme de soutien aux communautés, grâce au principe de la responsabilité sectorielle, a également rassemblé divers projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre dans des communautés choisies sur la base d'un précédent recensement de sept communautés dans l'ensemble du Darfour. Cette démarche visait à accroître l'efficacité et à renforcer la cohésion et la résilience des communautés, ainsi que les efforts de médiation de manière générale. Plus de 50 000 membres de ces communautés ont bénéficié indirectement des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre et du programme de soutien aux communautés.

Réalisation escomptée 3.1 : Médiation et règlement des conflits locaux

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.1.1 Diminution du nombre de conflits locaux ayant entraîné des violences (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 25)

Au cours de l'exercice considéré, 42 conflits locaux faisant 353 victimes ont éclaté, contre 39 conflits locaux faisant 881 victimes recensées au cours de l'exercice précédent.

3.1.2 Augmentation du nombre d'accords de cessation des hostilités ou d'accords de paix signés par les tribus en conflit au Darfour (2013/14 : 10; 2014/15 : 15; 2015/16 : 20)

Au total, la MINUAD a facilité la signature de 26 accords, dont 18 accords de paix et 8 accords de cessation des hostilités, par les tribus en conflit au cours de l'exercice considéré.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre		Observations
Organisation de réunions mensuelles avec les commissions foncières des États du Darfour sur l'utilisation des terres et le régime foncier, sur les droits fonciers traditionnels et historiques, comme le <i>haouakir</i> , qui désigne les droits de propriété foncière traditionnels, et les couloirs de migration, et sur la gestion des ressources naturelles, dans le but de s'attaquer aux causes profondes du conflit au Darfour	6		Tenue de réunions mensuelles au Darfour septentrional (2), au Darfour méridional (3) et au Darfour central (1) avec les commissions foncières nationale et du Darfour sur la gestion des ressources naturelles, le rôle de la Commission foncière du Darfour dans le règlement des litiges fonciers ou des conflits liés aux ressources naturelles, la collecte de données sur les ressources naturelles, ainsi que l'élaboration de politiques et de lois sur les litiges fonciers et la gestion des ressources naturelles au Darfour. La Commission foncière du Darfour était présente dans les États du Darfour

Organisation de 20 réunions d'information avec des agriculteurs et des éleveurs pour encourager la consultation et engager un dialogue visant à prévenir les affrontements, apaiser les tensions et régler les conflits en matière d'accès aux ressources naturelles et de gestion des ressources naturelles	septentrional, du Darfour méridional et du Darfour central pendant l'exercice considéré. Il n'a pas été possible d'organiser plus fréquemment des réunions dans ces États en raison de l'indisponibilité des agents de la Commission.
Animation de 15 dialogues entre groupes d'agriculteurs et d'éleveurs, en coordination avec les autorités locales, des ministères et l'Autorité régionale pour le Darfour, en vue d'atténuer les conflits et de promouvoir la coexistence pacifique	60 Tenue de réunions d'information au Darfour septentrional (18), au Darfour méridional (20), au Darfour central (5), au Darfour occidental (12) et au Darfour oriental (5) avec des acteurs variés pour encourager la consultation et engager un dialogue visant à prévenir les affrontements, apaiser les tensions liées à la propriété de terres agricoles et régler les conflits en matière d'accès aux ressources naturelles et de gestion des ressources naturelles Le nombre de réunions plus élevé que prévu tient à une sollicitation accrue de la MINUAD par les agriculteurs et les éleveurs. 78 Tenue de dialogues entre les agriculteurs et les éleveurs au Darfour septentrional (41), au Darfour méridional (13), au Darfour oriental (6) et au Darfour occidental (18) avec divers acteurs pour débattre des mécanismes de prévention des conflits, de la participation de la population locale, de la gestion des ressources naturelles et du renforcement de la coordination entre le Gouvernement soudanais, l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD afin d'intensifier et d'améliorer les relations entre les agriculteurs et les éleveurs Le nombre de dialogues plus élevé que prévu tient à une sollicitation accrue de la MINUAD par la population locale.
Réunions mensuelles organisées avec les comités de paix et de réconciliation locaux en vue d'apaiser les conflits et de suivre la mise en œuvre des accords de paix et de cessation des hostilités signés à l'échelon local	97 Tenue de réunions en vue d'apaiser les conflits et de suivre la mise en œuvre des accords de paix au Darfour septentrional (57), au Darfour méridional (22), au Darfour occidental (13), au Darfour oriental (2) et à Khartoum (3), avec différentes parties prenantes afin de débattre de la signature d'accords, de promouvoir la réconciliation, de suivre la mise en œuvre des accords de cessation des hostilités déjà signés, d'examiner l'état d'avancement de la réconciliation intercommunautaire entre différents groupes et la nécessité de créer des comités de paix tribaux communs au niveau local afin d'éviter les conflits intercommunautaires au Darfour
Organisation de 20 réunions de consultation avec les principaux acteurs et groupes concernés, en coordination avec	73 Tenue de réunions de consultation avec les autorités locales, l'administration autochtone, les comités de médiation et d'autres parties prenantes au Darfour

l'Autorité régionale pour le Darfour, les autorités locales, l'administration autochtone et les chefs tribaux, en vue de préparer des conférences de réconciliation visant à faciliter la signature d'accords de paix au niveau local afin de résoudre les conflits intertribaux

Organisation de 5 conférences axées sur le règlement des conflits et la réconciliation entre les tribus, en coordination avec l'Autorité régionale pour le Darfour, les autorités locales et les principaux responsables tribaux et communautaires, afin de faciliter la signature d'un accord de paix ou de cessation des hostilités au niveau local

Lancement de 5 campagnes de sensibilisation afin de diffuser, notamment auprès des jeunes, des femmes et des personnes déplacées, la teneur des récents accords de paix signés à l'échelon local

méridional (35), au Darfour oriental (5), au Darfour occidental (5), au Darfour septentrional (24) et à Khartoum (4) afin de faciliter la tenue de conférences de réconciliation et la signature d'accords de paix, ainsi que de débattre des mesures de prévention rapide des conflits, de la promotion de la réconciliation intercommunautaire entre les parties en conflit (Massalit/Fallata, Salamat/Taaïcha, Misseriya/Rizeigat, Rizeigat/Birgid, Four/Oumkamalti, Salamat/Fallata, Zayadiya/Barti, Maaliya/Rizeigat) et d'une proposition de conférence pour une coexistence pacifique entre les communautés

Le nombre plus élevé de réunions de consultation a été rendu nécessaire par le caractère persistant de plusieurs conflits pour lesquels il convenait d'organiser davantage de réunions de consultation distinctes afin de recueillir des informations sur les causes profondes et les facteurs de ces conflits et de déterminer les moyens les plus efficaces qui permettraient de les régler et de parvenir à la réconciliation.

35 Tenue de conférences entre des tribus et d'autres acteurs au Darfour méridional (9), au Darfour septentrional (8), au Darfour oriental (11) et à Khartoum (7) pour débattre de la promotion de la réconciliation intercommunautaire entre les rapatriés de plein gré et leurs communautés d'accueil, de l'amélioration des mécanismes traditionnels de règlement des conflits intercommunautaires, de la collecte d'armes détenues par des personnes qui ne possèdent pas d'autorisation, de l'inexistence de l'état de droit et de l'appui à fournir aux dirigeants autochtones et aux jeunes eu égard aux mécanismes de prévention des conflits

Le nombre plus élevé de conférences tient au fait que la MINUAD a mis l'accent sur une démarche globale, inclusive et préventive de gestion des conflits intercommunautaires en meilleure coordination avec le Gouvernement soudanais et l'équipe de pays des Nations Unies.

16 Lancement de campagnes de sensibilisation au Darfour méridional afin de contribuer à la diffusion de la teneur des récents accords de paix conclus entre les Taaïcha et les Salamat, les Rizeigat du Sud et les Misseriya, les Fallata et les Salamat, les Bani Halba et les Salamat, les Misseriya et les Abbala, les Habbaniya et les Rizeigat du Sud, les Zaghaoua de Ratana et les Zaghaoua d'Oumkamalti et les Salamat et les Bani Halba, au renouvellement de l'engagement des parties

		aux conflits au respect des accords de cessation des hostilités et au renforcement de la coexistence pacifique
		Le nombre plus élevé de campagnes de sensibilisation tient à l'augmentation du nombre d'accords de paix signés au cours de l'exercice considéré et au nombre accru de parties qui se sont engagées à faire cesser les hostilités et à coexister pacifiquement.
Organisation de 20 réunions avec des chefs communautaires, des représentants de l'administration autochtone, les autorités gouvernementales et l'Autorité régionale pour le Darfour pour suivre la mise en œuvre des accords de paix récemment signés au niveau local	57	Tenue de réunions au Darfour méridional (24), au Darfour central (26), au Darfour septentrional (1) et à Khartoum (6) avec différents acteurs pour suivre la mise en œuvre des accords de paix récemment signés au niveau local, promouvoir la coexistence pacifique, recenser les facteurs de conflit intercommunautaire et appuyer les accords de réconciliation durable entre plusieurs communautés (Ghouzam/Birgid, Birgid/Mahadi, Maaliya/Mahariya, Gimir/Drouk, Massalit/Zaghaoua arabes, Aoulad Zayed arabes/Zaghaoua, Gago/Massalit, Taaïcha/Salamat, Rizeigat du Sud/Misseriya, Fallata/Salamat, Bani Halba/Salamat, Misseriya/Abbala, Habbaniya/Rizeigat du Sud, Zaghaoua de Ratana/Zaghaoua d'Oumkamalti, Salamat/Bani Halba, Misseriya/Aoual Zeïd, Gimir/Tama et Naouaïba/Salamat).
		Le nombre plus élevé de réunions tient au plus grand nombre de parties qui se sont engagées à faire cesser les hostilités et à coexister pacifiquement, ainsi qu'à une sollicitation accrue de la MINUAD par les populations locales.
Réunions mensuelles avec la Commission vérité, justice et réconciliation de l'Autorité régionale pour le Darfour pour la conseiller et l'aider à remédier aux causes profondes des conflits, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, notamment en lui fournissant l'appui technique et logistique nécessaire	8	Tenue de réunions mensuelles avec la Commission vérité, justice et réconciliation et divers acteurs au Darfour septentrional (6), à Khartoum (1) et au Darfour occidental (1) pour remédier aux causes profondes des conflits intercommunautaires, organiser une conférence conjointe de coexistence pacifique des communautés et soutenir la réconciliation au niveau local

Réalisation escomptée 3.2 : Stabilisation des communautés menacées du recrutement de leurs membres par des groupes armés ou criminels

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.2.1 Augmentation du nombre de membres de communautés et d'ex-combattants participant aux projets de réinsertion et de stabilisation des communautés (2013/14 : 6 000; 2014/15 : 7 000; 2015/16 : 8 000)

Au total, 6 282 personnes ont participé aux activités de stabilisation des communautés organisées par la MINUAD, dont : a) 3 673 ex-combattants de mouvements armés signataires et affiliés de l'ensemble du Darfour qui ont été démobilisés et ont reçu un appui à la réinsertion; b) 1 276 ex-combattants qui ont été intégrés avec succès dans les Forces armées et la police

soudanaises; c) 1 252 jeunes qui ont participé à des projets de stabilisation des communautés au Darfour septentrional et occidental; et d) 80 jeunes à risque qui ont bénéficié directement des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre mis en œuvre au Darfour septentrional.

3.2.2 Augmentation du nombre de jeunes et de femmes participant à des programmes de création d'emplois (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 500)

500 jeunes à risque (280 hommes et 220 femmes) issus de 22 communautés dans l'ensemble du Darfour ont bénéficié directement de programmes de formation à des compétences pratiques et de formation professionnelle afin d'améliorer leur employabilité et de renforcer leur activité rémunératrice grâce aux projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre. Quatre-vingt autres bénéficiaires directs (dont 35 femmes) ont débuté la mise en œuvre d'un projet local à forte intensité de main-d'œuvre à Al-Fasher et à Oum Barou (au Darfour septentrional) afin d'acquérir une formation professionnelle dans les domaines de la maçonnerie, de la menuiserie, de la plomberie et de l'électricité

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Recensement réalisé et mis à jour sur la base d'un cycle semestriel des communautés, dans les 5 États du Darfour, particulièrement menacées du recrutement de leurs membres par des groupes armés ou criminels	9	Recensement et mise à jour effectifs des communautés sur la base d'un cycle semestriel au Darfour septentrional (1), au Darfour occidental (1) et au Darfour méridional (7) grâce à une mission d'évaluation conjointe interinstitutionnelle qui a permis de cerner les besoins essentiels et l'avantage comparatif en vue de la création de projets pilotes de stabilisation des communautés
Élaboration et réalisation de 20 projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre en vue de contribuer à la stabilité à l'échelle locale, dont 5 projets spécifiquement destinés à la création d'emplois, en coordination avec les autorités locales et régionales, les organismes des Nations Unies, les fonds et programmes, les organisations non gouvernementales et de la société civile et les chefs communautaires concernés	14	Le recensement n'a pas pu avoir lieu au Darfour central et au Darfour oriental au cours de l'exercice considéré en raison du manque d'effectifs.
Présidence de 10 réunions du groupement tactique interorganisations pour la stabilité des communautés visant à coordonner les activités des Nations Unies et d'autres partenaires, afin de stabiliser les communautés à risque au Darfour	Non	Élaboration de projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre en collaboration avec l'administration locale et les parties prenantes dans les communautés dans le cadre d'un projet pilote de stabilisation des communautés pour les États du Darfour occidental et du Darfour septentrional. Ces projets comprenaient une formation professionnelle, la construction d'un centre communautaire, d'un lycée pour filles, d'un commissariat, ainsi que d'un bâtiment administratif et d'un tribunal autochtones, et des projets ayant trait aux compétences pratiques et à l'état de droit.
		Le groupement tactique n'a pas pu être créé car le concept de la nouvelle initiative de stabilisation des communautés n'a pas encore été approuvé. Toutefois, 2 réunions interorganisations ont eu lieu afin de déterminer les attributions et les modalités d'exécution dans le cadre des projets proposés de stabilisation des

Représentation des Nations Unies et appui fonctionnel et logistique à 12 réunions avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et d'autres autorités concernées, visant à fournir des orientations stratégiques et opérationnelles sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de réinsertion et de réintégration des ex-combattants dans les communautés, d'initiatives de maîtrise des armements auprès des civils et des communautés ou de mesures similaires, notamment des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre	Oui La MINUAD a apporté une contribution de fond et un soutien logistique à la démobilisation de 4 950 membres de mouvements armés signataires et affiliés dans l'ensemble du Darfour. Elle a facilité la tenue de 6 réunions conjointes de coordination entre les parties prenantes compétentes, y compris la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, en vue de la démobilisation des mouvements armés conformément aux dispositions finales sur la sécurité figurant dans le Document de Doha pour la paix au Darfour. Elle a également facilité la tenue de 6 réunions de collaboration du groupe de travail conjoint sur le contrôle des armes de petit calibre et des armes légères sous les auspices du Programme pour la sécurité des communautés et le contrôle des armes au Darfour mené par le Soudan. Enfin, elle a fourni un appui logistique et une aide au transport dans le cadre des ateliers sur l'enregistrement et le marquage des armes organisés au Darfour occidental et au Darfour septentrional, respectivement.
Renforcement de l'appui institutionnel à la stabilisation des communautés grâce à l'organisation d'un atelier ciblant les commissaires des localités, les administrations autochtones et d'autres acteurs institutionnels de niveau local, ayant pour thème la gestion de la réconciliation et de la consolidation de la paix et celle des armes légères et de petit calibre au niveau local	Non Cette activité n'a pas eu lieu car la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a organisé un atelier similaire à bien plus grande échelle grâce à des fonds reçus de l'équipe de pays des Nations Unies et de partenaires internationaux et avec une participation plus large d'acteurs et de parties prenantes.
Appui à la réinsertion fourni à 1 500 ex-combattants, notamment grâce à des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre	6,282 Les personnes suivantes ont reçu un appui à la réinsertion : a) 3 673 ex-combattants de mouvements armés signataires et affiliés de l'ensemble du Darfour qui ont été démobilisés ont perçu une indemnité de transition; b) 1 276 ex-combattants qui ont été intégrés avec succès dans les Forces armées et la police soudanaises ont reçu un soutien logistique; c) 1 252 jeunes ont participé à des projets de stabilisation des communautés au Darfour septentrional et occidental;

d) 80 jeunes à risque ont bénéficié directement des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre au Darfour septentrional.

Composante 4 : soutien

84. La composante appui de la MINUAD englobe les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité, de l'Équipe déontologie et discipline et du Groupe du VIH/sida. Au cours de l'exercice considéré, elle a fourni des services efficaces et rationnels en matière de logistique, d'administration et de sécurité pour appuyer l'exécution du mandat de l'Opération, en fournissant les produits correspondants et en améliorant la prestation des services, tout en réalisant des gains d'efficacité. Cet appui a couvert les domaines ci-après à l'échelle de l'Opération : services de gestion financière, soins de santé, entretien des locaux à usage de bureaux ou de logement, déontologie et discipline, programmes de sensibilisation au VIH/sida, administration du personnel, informatique et communications, transports aériens et terrestres, opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement, sécurité aérienne, et services juridiques et de sécurité.

Réalisation escomptée 4.1 : Efficience et efficacité accrues de l'appui fourni à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
4.1.1 Réduction du pourcentage d'engagements non réglés reportés de l'exercice précédent (2013/14 : 5 %; 2014/15 : 3 %; 2015/16 : 2 %)	Au 30 juin 2016, le pourcentage d'engagements non réglés reportés de l'exercice précédent s'élevait à 7 %. Ce chiffre est plus élevé que prévu en raison de la période d'adaptation initiale nécessitée par la mise en service complète d'Umoja, dans le cadre de laquelle l'obligation de rendre compte et le contrôle des ressources ont été placés sous la responsabilité des gestionnaires des centres financiers et des mesures de protection ont été mises en place afin de revenir, lors des exercices budgétaires ultérieurs, à une tendance baissière.
4.1.2 Réduction du pourcentage des stocks de réserve (2013/14 : 12,5 %; 2014/15 : 10 %; 2015/16 : 8 %)	Le pourcentage des stocks de réserve était de 16,8 % pour l'exercice 2015/16, contre 16,5 % en 2014/15.
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i> <i>Observations</i>

Amélioration des services

Abaissement du plafond du coût par personne des rations, grâce à la diminution continue des acheminements par voie aérienne et à l'utilisation des effectifs stationnés à proximité des grands camps pour prendre livraison des vivres stockés dans les entrepôts, sans recourir à un prestataire	Oui	Grâce à la réduction continue des acheminements par voie aérienne et l'utilisation accrue des effectifs stationnés à proximité des grands camps pour prendre livraison des vivres stockés dans les entrepôts, la MINUAD a été en mesure d'abaisser le plafond du coût par personne des rations à 5,70 dollars pendant l'exercice budgétaire 2015/16, contre 7,14 dollars pour l'exercice 2014/15.
---	-----	---

Installation et mise en service de l'outil électronique de gestion des vivres afin d'en surveiller et d'en contrôler l'utilisation et d'en assurer la gestion	Oui	L'outil électronique de gestion des vivres a été intégralement mis en service et la première phase du système électronique de gestion des vivres a été exécutée pendant l'exercice considéré. La première session de formation au nouveau système électronique de gestion des vivres a eu lieu en mai et en juin 2016, et a été suivie par 17 responsables des rations et 79 responsables de la logistique et des subsistances venant de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.
Installation et mise en service d'un système électronique de gestion des carburants à tous les points de réception et de distribution, afin de surveiller et de contrôler la consommation	Oui	En février 2016, la MINUAD a mis en service à l'échelle de l'Opération, à tous les points de distribution de carburant, le système électronique de gestion des carburants.
Personnel militaire, personnel de police et personnel civil		
Déploiement, relève et rapatriement de 15 698 membres des contingents, de 147 observateurs militaires, de 1 583 policiers des Nations Unies et de 1 820 agents d'unités de police constituées	14 222	Déploiement, relève et rapatriement d'une moyenne de :
	140	Membres des contingents
	1 325	Observateurs militaires
	1 815	Policiers des Nations Unies
		Membres d'unités de police constituées
Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux soldats et agents d'unités de police constituées	Oui	La MINUAD a vérifié, contrôlé et inspecté, au cours de l'exercice considéré, l'ensemble du matériel appartenant aux contingents et des éléments entrant dans le cadre du soutien logistique autonome destiné aux soldats et aux agents d'unités de police constituées.
Stockage et distribution aux soldats et aux agents d'unités de police constituées de 12,5 tonnes de vivres, de 285 200 rations de combat et d'eau, dans 84 sites	Oui	La MINUAD a stocké et distribué, dans 83 sites, 12,1 tonnes de vivres, 285 200 rations de combat et 1,5 million de litres d'eau aux soldats et aux agents d'unités de police constituées. La réduction du nombre de sites s'explique par la fermeture de l'un d'eux au cours de l'exercice considéré.
Administration d'un effectif de 3 401 membres du personnel civil, dont 948 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 286 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 167 Volontaires des Nations Unies	753	Administration d'un nombre moyen de 3 281 membres du personnel civil, dont :
	2 281	Fonctionnaires recrutés sur le plan international
	153	Fonctionnaires recrutés sur le plan national
	94	Volontaires des Nations Unies
		Membres du personnel temporaire
		(Compte non tenu de 33 agents recrutés sur le plan international et de 52 agents recrutés sur le plan

national en poste au Centre de services régional d'Entebbe)

Installations et infrastructure

Entretien de 34 sites de soldats et d'unités de police constituées et remise en état de 17 sites du même type; et entretien et remise en état de 22 sites des unités de soutien, de 36 locaux utilisés par la Police des Nations Unies et de 42 locaux utilisés par le personnel civil, dans 42 sites

Oui Ont été entretenus 34 sites de soldats et d'unités de police constituées; 13 camps militaires situés dans 5 postes de commandement de secteur et 14 sites d'unités de soutien ont été remis en état; 13 sites d'unités de police constituées et 36 locaux de police individuels ont été entretenus et remis en état; et 42 locaux utilisés par le personnel civil dans 42 sites ont été entretenus et remis en état.

Construction de 3,5 km de route goudronnée pour relier le grand camp de Geneina au terminal aéroportuaire dans le cadre de la deuxième phase d'un plan pluriannuel de construction; mise en œuvre de la phase 2 du projet pluriannuel d'énergie solaire; forage de 10 puits artésiens; construction d'une (1) décharge sanitaire et de 13 décharges contrôlées, aux fins d'élimination sans risque des déchets solides, et construction d'un (1) barrage en terre pour stocker l'eau des toits

Non La construction de la première tranche de la route goudronnée de 3,5 km reliant le grand camp de Geneina à l'aéroport, réalisée au moyen du compactage de terre, de sable et de gravier, s'est terminée au cours de l'exercice 2014/15. Pendant l'exercice suivant, la MINUAD a conclu que le bitumage ne serait pas nécessaire, le revêtement de gravier étant considéré comme suffisant pour assurer la mobilité opérationnelle de la mission.

Le rendement escompté ayant été jugé insuffisant pour répondre aux besoins opérationnels de la mission, la phase 2 du projet pluriannuel d'énergie solaire n'a pas été mise à exécution.

Grâce à ses capacités internes, la MINUAD a pu forer 12 puits artésiens au cours de l'exercice considéré.

Les projets liés à la construction d'une décharge sanitaire, de décharges contrôlées et d'un barrage en terre n'ont pas pu être mis à exécution en raison de la difficulté d'acquérir des terrains du pays hôte.

Services d'hygiène et d'assainissement pour tous les locaux, y compris l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'élimination des déchets

Oui La MINUAD a collecté, éliminé et traité 870 114 m³ de déchets liquides et collecté et éliminé 85 554 m³ de déchets solides, sur l'ensemble de ses sites.

La MINUAD a mis en place un système de gestion des déchets liquides et solides. Les eaux usées ont été traitées pour être utilisées pour la lutte contre les incendies, le lavage des voitures, les installations sanitaires, l'irrigation et le captage des poussières. Les déchets solides ont été triés afin d'être recyclés, compostés, transformés en briquettes de cuisson ou mis en décharge ou acheminés vers des sites de déversement contrôlés, conformément aux consignes internes en matière d'environnement.

Exploitation et entretien de 292 stations d'épuration appartenant aux Nations Unies, dans 48 sites

131 La MINUAD a exploité et entretenu : Stations d'épuration de l'eau

	126	Stations de traitement des eaux usées
		Ont été mises hors service 35 stations de traitement des eaux usées qui avaient atteint la fin de leur durée d'utilité.
Exploitation et entretien de 1 825 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, dans 48 sites	1 787	Groupes électrogènes appartenant à l'ONU, exploités et entretenus dans 48 sites. Étaient en attente de livraison 20 générateurs de rechange appartenant à l'ONU, et 47 générateurs ont été comptabilisés en pertes pendant l'exercice considéré.
Stockage et distribution de 40,1 millions de litres de carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes	37,5	Millions de litres de carburants et de lubrifiants ont été stockés et fournis pour les groupes électrogènes pendant l'exercice considéré. Cette économie s'explique principalement par le rapatriement de 3 bataillons et de 1 unité de police constituée, et l'utilisation de générateurs plus économes en combustible.
Entretien et remise en état de 35 km de route goudronnée, de 75 km de route gravillonnée et de 16 ponts	Oui	La MINUAD a entretenu et remis en état 35 km de route goudronnée, 77 km de route gravillonnée et 25 ponts et ponceaux.
Entretien de 4 aérodromes et de 37 aires d'atterrissage pour hélicoptères dans 42 sites	Oui	La MINUAD a entretenu 4 aérodromes et 37 aires d'aires d'atterrissage pour hélicoptères dans 42 sites.
Transports terrestres		
Exploitation et entretien de 1 961 véhicules appartenant aux Nations Unies, dont 26 véhicules blindés, et de 861 articles d'atelier et équipements divers dans 8 ateliers principaux et 29 ateliers de réparation répartis sur 34 sites	2 511	Véhicules appartenant à l'ONU, dont 26 véhicules blindés, remorques et accessoires, ont été exploités et entretenus. En raison de retards en matière de dédouanement, la MINUAD n'a pas pu comptabiliser en pertes 292 véhicules et pièces de rechange, contrairement à ce qui était prévu.
	861	Articles d'atelier et équipements divers ont été utilisés, entretenus et répartis dans 8 grands ateliers.
	29	Ateliers de réparation ont été utilisés et entretenus dans 34 sites.
Fourniture de 5,1 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les transports terrestres	6,1	Millions de litres de carburants et de lubrifiants ont été fournis pour les transports terrestres au cours de l'exercice considéré. L'augmentation des dépenses au titre des carburants et des lubrifiants est due : a) au rapatriement par la route de 3 bataillons et de 1 unité de police constituée, depuis leur base d'opérations vers leur poste de commandement de secteur; b) à l'augmentation du nombre de convois humanitaires escortés par l'Opération; c) à l'augmentation du nombre de patrouilles de sécurité destinées à assurer la sécurité des personnes déplacées, en raison de la

		précarité des conditions de sécurité; et d) à la consommation en carburant des véhicules lourds utilisés pour la construction et la réfection des routes.
Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, destiné au transport d'un effectif moyen de 3 800 membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et la zone de la mission	Oui	La MINUAD a exploité un service de navette 7 jours sur 7 et transporté 3 823 membres du personnel de l'ONU entre leur logement ou des centres de coordination et leur lieu de travail. Est inclus le transport de passagers se rendant de différents aéroports à leur lieu de travail, ainsi que de membres des contingents quittant les camps de transit et se rendant à l'un des aéroports au moment de la relève.
Transports aériens		
Exploitation et entretien de 5 avions et de 21 hélicoptères, dont 4 appareils de type militaire à cargaison moyenne, sur 31 sites, dont 27 héliports et 4 aéroports (à Al-Fasher, Nyala, Geneina et Khartoum)		L'Opération a exploité et entretenu :
	5	Avions
	17	Hélicoptères
	31	Sites, dont 27 héliports et 4 aéroports
Fourniture de 15,4 millions de litres de carburants et de lubrifiants pour les opérations aériennes	9,6	Millions de litres de carburant pour les opérations aériennes ont été stockés et fournis. La diminution des besoins s'explique par : a) le non-déploiement de 4 hélicoptères militaires polyvalents; b) la diminution du nombre d'heures de vol en raison des conditions météorologiques défavorables, notamment des tempêtes de sable; c) les retards en matière de dédouanement des pièces d'aéronef; d) la durée limitée des fenêtres de vol imposée dans tous les secteurs par les contrôleurs aériens.
Communications		
Services d'appui et d'entretien d'un réseau satellitaire comprenant 4 stations terriennes pivot pour la téléphonie, la télécopie et la transmission d'images vidéo et de données	Oui	La MINUAD a régulièrement fourni des services d'appui et d'entretien pour 4 stations terriennes pivot pour la téléphonie, la télécopie et la transmission d'images vidéo et de données.
Services d'appui et d'entretien pour 95 microterminaux VSAT, 168 centraux téléphoniques et 142 liaisons hertziennes	Oui	La MINUAD a fourni des services d'appui et d'entretien pour 95 microterminaux VSAT, 168 centraux téléphoniques et 153 liaisons hertziennes.
Services d'appui et d'entretien pour 2 134 répéteurs-émetteurs à haute fréquence (HF) et 46 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence (UHF)	Oui	La MINUAD a fourni des services d'appui et d'entretien pour 2 134 répéteurs-émetteurs à haute fréquence (HF) et 46 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence (UHF).
Services d'appui et d'entretien pour une (1) station de radiodiffusion FM dans un (1) studio de production radiophonique	Oui	La MINUAD a fourni des services d'appui et d'entretien pour 1 station de radiodiffusion FM dans 1 studio de production radiophonique.

Informatique

Services d'appui et d'entretien pour 353 serveurs, 4 194 ordinateurs de bureau, 2 633 ordinateurs portables, 981 imprimantes et 615 expéditeurs numériques, dans 114 sites	156	La MINUAD a fourni des services d'appui et d'entretien pour le matériel ci-après, dans 114 sites : Serveurs Le nombre de serveurs plus faible que prévu est dû à la comptabilisation en pertes de serveurs autonomes liés à un autocommutateur privé ou à un réseau radio à ressources partagées. Il y avait 20 serveurs de rechange en attente de dédouanement à Port-Soudan.
	3 269	Ordinateurs de bureau
	2 141	Ordinateurs portables En raison de la réduction des effectifs, les ordinateurs de bureau et portables qui avaient atteint la fin de leur durée d'utilité ont été comptabilisés en pertes.
	814	Imprimantes Le nombre d'imprimantes et d'expéditeurs numériques est inférieur aux prévisions du fait du partage des imprimantes par un nombre de membres du personnel plus élevé que prévu.
	577	Expéditeurs numériques
Services d'appui et d'entretien pour des réseaux locaux (LAN) et réseaux étendus (WAN) reliant 5 000 utilisateurs dans 114 sites	Oui	La MINUAD a fourni des services d'appui et d'entretien à 5 000 utilisateurs dans 114 sites.
Organisation de 100 sessions de formation sur le système d'information géographique, le système de positionnement universel et la lecture de cartes à l'intention de 1 500 membres du personnel militaire et civil	95	Sessions de formation sur le système d'information géographique pour 2 291 participants L'augmentation du nombre de participants est due à celle du nombre de demandes : a) de formation au système de positionnement universel dans le cadre des formations hebdomadaires sur la sécurité et la sûreté en mission, afin de répondre aux besoins des membres du personnel dont l'attestation de réussite avait expiré; et b) de formation au système de positionnement universel et à la lecture de cartes dans le cadre de la formation en soutien logistique pour le personnel militaire organisée dans les bases d'opérations.
Production de 40 feuillets cartographiques à l'échelle 1/100 000 se rapportant à la zone de responsabilité de la MINUAD	Oui	La MINUAD a produit 40 feuillets cartographiques à l'échelle 1/100 000 se rapportant à sa zone de responsabilité.
Services médicaux		
Exploitation et entretien d'un (1) hôpital de niveau III, de 2 dispensaires de niveau II, de 5 unités médicales de niveau I et de	Oui	La MINUAD a exploité et entretenu 1 hôpital de niveau III, 3 hôpitaux de niveau II et 5 dispensaires de niveau I, ainsi que 54 unités médicales, dont

54 postes de soins d'urgence et de premiers soins dans 64 sites pour l'ensemble du personnel de la mission, le personnel d'autres entités des Nations Unies et la population civile locale en cas d'urgence

Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour l'ensemble des sites des Nations Unies, notamment vers des hôpitaux de niveau IV dans 3 sites (au Caire, à Doubaï et à Nairobi)

Exploitation et entretien de centres de consultations et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH et mise à exécution de programmes de sensibilisation au VIH, notamment par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

30 dispensaires de niveau I appartenant aux pays fournisseurs de contingents, 9 dispensaires de niveau I fournissant des services aux unités de police constituées et 15 postes de soins d'urgence et de premiers soins.

Oui A été entretenu un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne à l'échelle de l'Opération pour tous les sites des Nations Unies, notamment vers 3 hôpitaux de niveau IV dans 3 sites (au Caire, à Doubaï et à Nairobi).

Oui La MINUAD a exploité et entretenu 5 centres de consultations et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH, qui ont fourni leurs services à 12 541 membres du personnel de l'Opération. Un programme de sensibilisation au VIH a été offert à l'ensemble du personnel, soit un cours d'initiation, une formation sur le VIH au lieu de travail, l'éducation par les pairs et des cours de formation spécialisée sur différents thèmes tels que la prophylaxie postexposition et les maladies sexuellement transmissibles.

Sécurité

Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans l'ensemble de la zone de la mission

Oui Des services de sécurité ont été assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Services de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24 pour les responsables de la mission et les personnalités en visite

Oui Des services de protection rapprochée ont été assurés 24 heures sur 24.

Évaluation des conditions générales de sécurité dans toute la zone de la mission, y compris dans 274 logements

451 Évaluations des conditions générales de sécurité ont été effectuées, y compris 313 enquêtes sur la sécurité dans les zones résidentielles.

Organisation de 3 437 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence pour l'ensemble du personnel de la mission

Oui La MINUAD a organisé 164 séances d'information sur les questions de sécurité à l'intention de 3 800 personnes et 11 séances d'information sur les plans d'urgence au profit de 960 personnes.

Initiation à la sécurité, formation de base à la prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention des nouveaux arrivants

Oui La MINUAD a organisé 76 séances de formation qui ont rassemblé plus de 5 900 participants.

Centre de services régional

85. Pendant l'exercice considéré, le Centre de services régional a fourni des services logistiques et administratifs efficaces et rationnels à ses missions clientes dans les domaines suivants : indemnités et versements, avantages et prestations, information financière, informatique et communications au niveau régional, et administration du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

Réalisation escomptée 5.1 : Prestation aux missions clientes de services financiers efficaces et rationnels

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
5.1.1 Règlement des factures des fournisseurs dans les 27 jours (2013/14 : 98 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)	99 % des factures émanant d'entreprises ont été traitées dans les 27 jours.
5.1.2 Obtention de remises pour paiement rapide de la part des fournisseurs (2013/14 : 92 %; 2014/15 : 100 %; 2015/16 : 100 %)	96 % des fournisseurs ont accordé une remise pour paiement rapide. L'objectif de 100 % n'a pas pu être atteint en raison de retards dans la certification des factures et la réception des fonds, qui ont empêché le Centre de traiter certains paiements dans les délais convenus. Les missions ont été informées.
5.1.3 Traitement des demandes d'indemnité du personnel (et saisie dans le système financier) dans les 21 jours ouvrables (2013/14 : 30 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 75 %)	59 % des demandes d'indemnité du personnel ont été traitées dans les 21 jours ouvrables. Cela s'explique principalement par l'augmentation du temps de traitement pendant le déploiement d'Umoja-Extension 1, le système et les procédures étant alors en cours de stabilisation.
5.1.4 Versement des traitements du personnel avant la date limite mensuelle (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 100 %)	98 % des traitements ont été versés avant l'échéance mensuelle. Dans les autres cas, les coordonnées bancaires étaient incomplètes et les paiements ont dû être suspendus jusqu'à l'obtention des données manquantes.
5.1.5 Traitement des paiements autres que les émoluments dans les trois jours ouvrables suivant le traitement des paiements automatiques (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 85 %)	Objectif atteint. 92 % des paiements autres que les émoluments ont été traités dans les 3 jours ouvrables.
5.1.6 Constance du taux de satisfaction des clients quant aux services financiers (paiement des sommes à rembourser et des indemnités, des factures et des traitements) (2013/14 : 42 %; 2014/15 : 80 %; 2015/16 : 80 %)	En moyenne, 74 % des clients étaient satisfaits des services financiers (paiement des sommes à rembourser et des indemnités, des factures et des traitements) fournis pendant l'exercice considéré.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Règlement de 21 659 factures émanant des fournisseurs, dont 2 492 pour la MINUAD	3 962	Factures de fournisseurs ont été réglées pour la MINUAD.
Versement de 58 285 indemnités au personnel, dont 14 070 pour la MINUAD	6 529	Demandes ont été traitées pour la MINUAD.

Réalisation escomptée 5.2 : Prestation aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études
*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

5.2.1 Traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études (avances et indemnités) dans les 4 semaines (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 96 %)

62 % des demandes d'indemnité pour frais d'études ont été traitées dans les 4 semaines. La faiblesse de ce taux s'explique surtout par la mise en service tardive, reportée de novembre à décembre 2015, du module d'Umoja-Extension 1 relatif à l'indemnité pour frais d'études, ainsi que par les difficultés techniques rencontrées lors du déploiement du module (erreurs de calcul du montant de l'indemnité effectivement dû lorsque les enfants n'ont pas achevé l'année scolaire dans le même établissement, par exemple), qui ont entraîné un arriéré de demandes non traitées pendant 1 mois et demi. En outre, le temps disponible pour le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'étude a diminué de 25 %, car il est impossible de traiter les avances et indemnités pendant l'établissement des états de paie, qui prend entre 3 et 5 jours, période pendant laquelle le système n'est pas disponible.

5.2.2 Renvoi des demandes d'indemnité pour frais d'études non réglementaires (avances et indemnités) dans les 14 jours (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)

54 % des demandes d'indemnité pour frais d'études non réglementaires ont été renvoyées dans les 14 jours.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>		<i>Observations</i>
Traitement de 6 126 demandes d'indemnité pour frais d'études (avances et indemnités), dont 1 818 pour la MINUAD	1	109	Demandes d'indemnité pour frais d'études ont été traitées pour la MINUAD

Réalisation escomptée 5.3 : Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel en matière de voyages
*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

5.3.1 Traitement des demandes de remboursement des frais de voyage dans les 14 jours (2013/14 : 64 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

91 % des demandes de remboursement des frais de voyage ont été traitées dans les 14 jours, ce qui dénote une amélioration par rapport à l'exercice antérieur. Pendant l'exercice considéré, le nombre de demandes qui ont été traitées a nettement augmenté. Le traitement des demandes a gagné en efficacité, les renseignements dont les fonctionnaires chargés du traitement avaient besoin pour approuver les demandes de remboursement étant désormais disponibles dans le système.

5.3.2 Délivrance des billets dans les 7 jours (2013/14 : 90 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

77 % des billets ont été délivrés dans les 7 jours. Les retards étaient principalement dus au temps d'attente pour la délivrance des visas et à la confirmation des itinéraires par les voyageurs, qu'il s'agisse des itinéraires approuvés ou des modifications proposées à ceux-ci. Les retards s'expliquaient également par les

5.3.3 Achat des billets au minimum 16 jours avant la date du voyage, comme prescrit (2013/14 : 36 %; 2014/15 : 75 %; 2015/16 : 75 %)	difficultés qu'il y avait à faire des réservations, notamment pendant les périodes de grands départs.
5.3.4 Constance du taux de satisfaction des clients quant aux services relatifs aux voyages et au remboursement des frais y afférents (2013/14 : 60 %; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 90 %)	67 % des billets ont été achetés au minimum 16 jours avant la date du voyage. L'objectif n'a pas été atteint, car l'on a tardé à choisir les fonctionnaires qui assisteraient aux réunions et séances de formation, mais aussi parce que la MINUAD a dû faire face à des impératifs opérationnels inattendus. Certains retards tiennent au fait que les fonctionnaires n'ont pas soumis leur demande d'autorisation de voyage à temps. 60 % des personnes interrogées étaient globalement satisfaites des services relatifs aux voyages et au remboursement des frais y afférents, d'après une enquête menée auprès des missions clientes en mai 2016. Après la mise en service d'Umoja, il y a eu quelques problèmes techniques avec le module voyages qui ont pu faire fléchir le niveau de satisfaction des missions clientes.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Délivrance de 16 386 billets d'avion, notamment à des membres du personnel civil et du personnel en tenue, dont 4 569 pour la MINUAD	4 195	Billets ont été délivrés à la MINUAD.

Réalisation escomptée 5.4 : Prestation aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour l'administration des arrivées et des départs

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
5.4.1 Administration de l'arrivée des membres du personnel recruté sur le plan international dans les 2 jours (2013/14 : 86 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)	Objectif atteint. 98 % de l'ensemble des arrivées des membres du personnel recruté sur le plan international ont été administrées dans les 2 jours.
5.4.2 Administration de l'arrivée des Volontaires des Nations Unies dans les deux jours (2013/14 : 95 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)	Objectif atteint. 100 % des arrivées des Volontaires des Nations Unies ont été administrées dans les 2 jours.
5.4.3 Administration de l'arrivée du personnel en tenue dans les 2 jours (2013/14 : 90 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)	97 % de l'ensemble des arrivées de personnel en tenue ont été administrées dans les 2 jours.
5.4.4 Administration du départ des membres du personnel recruté sur le plan international en 1 jour (2013/14 : 20 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)	84 % de l'ensemble des départs de personnel recruté sur le plan international ont été administrés en 1 jour. Cet écart par rapport à l'objectif s'explique par l'envoi tardif des documents par les missions clientes. Le Centre de services régional étant le dernier à intervenir dans l'administration des départs, tout retard pris en amont diffère d'autant l'exécution de sa tâche.

5.4.5 Administration du départ des Volontaires des Nations Unies en 1 jour (2013/14 : 5 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)	Objectif atteint. 100 % des départs de Volontaires des Nations Unies ont été administrés en 1 jour.
5.4.6 Administration du départ du personnel en tenue dans les 3 jours (2013/14 : 13 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)	89 % de l'ensemble des départs de personnel en tenue ont été administrés dans les 3 jours. Cet écart par rapport à l'objectif s'explique par l'envoi tardif par les missions clientes des documents demandés pour le départ.
5.4.7 Taux de satisfaction des clients quant à l'administration des arrivées et des départs (2013/14 : 45 %; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 75 %)	56 % des personnes interrogées étaient globalement satisfaites de l'administration des arrivées et des départs, selon une enquête menée auprès des missions clientes en mai 2016.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Administration de l'arrivée et du départ de 1 337 membres du personnel civil, parmi lesquels des agents recrutés sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies, dont 342 pour la MINUAD	5	Arrivées et départs ont été administrés pour la MINUAD.
Administration de l'arrivée et du départ de 2 004 agents en tenue, dont 1 014 pour la MINUAD	0	Aucune arrivée et aucun départ n'ont été administrés pour la MINUAD.

Réalisation escomptée 5.5 : Prestation aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour la communication de l'information financière

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
5.5.1 Élaboration de rapports financiers mensuels (balance des comptes et états connexes) dans les 15 jours ouvrables qui suivent la fin du mois (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)	Objectif atteint. 100 % des rapports financiers mensuels ont été transmis au Siège de l'ONU dans les 15 jours ouvrables qui suivent la fin du mois.
5.5.2 Établissement d'états de rapprochement bancaire mensuels dans les 10 jours ouvrables qui suivent la fin du mois (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)	Objectif atteint. 100 % des états de rapprochement bancaire ont été transmis au Siège de l'ONU dans les 10 jours ouvrables qui suivent la fin du mois.
5.5.3 Traitement des bordereaux interservices reçus sur une base mensuelle, comptabilisation de ceux-ci dans le grand livre et établissement de rapports en la matière dans les 10 jours ouvrables qui suivent la fin du mois (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)	Objectif atteint. 90 % des bordereaux interservices reçus sur une base mensuelle ont été comptabilisés dans le grand livre, et les rapports en la matière établis dans les 10 jours ouvrables qui ont suivi la fin du mois, ce jusqu'à novembre 2015. À compter de décembre 2015, cet indicateur ne s'appliquait plus au Centre de services régional, car le traitement était effectué automatiquement dans Umoja.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Établissement de rapports financiers mensuels conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (jusqu'au stade de la balance des comptes) pour 14 missions clientes, dont la MINUAD	12	Rapports financiers mensuels ont été établis pour la MINUAD.
Établissement de 240 états de rapprochement bancaire mensuels pour 20 banques dépositaires de fonds des missions clientes, dont la MINUAD	36	États de rapprochement bancaire mensuels ont été établis pour la MINUAD
Traitement de 264 bordereaux interservices reçus sur une base mensuelle et établissement de rapports en la matière pour 11 missions clientes, dont la MINUAD	72	Bordereaux interservices reçus sur une base mensuelle. À compter de décembre 2016, le traitement des bordereaux interservices n'incombait plus au Centre de services régional, car il était effectué automatiquement dans Umoja. Cet indicateur n'était donc plus valable. En outre, la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) a fermé en cours d'exercice.

Réalisation escomptée 5.6 : Prestation aux missions clientes de services d'appui informatique efficaces et rationnels profitant également au Centre de services régional d'Entebbe

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
5.6.1 Envoi des factures téléphoniques aux utilisateurs finaux dans les sept jours qui suivent la réception du relevé d'appels vérifié par la mission cliente (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 97 %; 2015/16 : 97 %)	Objectif atteint. 100 % des factures téléphoniques ont été envoyées aux utilisateurs finaux dans les sept jours qui ont suivi la réception.
5.6.2 Maintien de la performance du réseau (2013/14 : sans objet; 2014/15 : taux de disponibilité mensuelle du réseau de 99 %; 2015/16 : 99 %)	Sans objet. Les fonctions de contrôle de la performance du réseau ont été regroupées et centralisées et sont prises en charge par le Centre de services mondial de l'ONU.
5.6.3 Règlement des problèmes et réponse aux demandes de services en matière d'informatique et de communications à Entebbe (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 100 % dans les 3 heures; 2015/16 : 100 %)	À Entebbe, dans 99 % des cas, les problèmes liés à l'informatique et aux communications ont été réglés et il a été répondu aux demandes de services dans les trois heures, au cours des trois premiers trimestres de l'exercice considéré. Les données du dernier trimestre ne sont pas prises en compte, car les changements apportés au catalogue de services ont eu une incidence sur le taux de réponse.
5.6.4 Règlement des problèmes en matière d'informatique et de communications à Entebbe dans les délais fixés selon le degré	Aucun problème ayant un degré de priorité faible ou critique n'a été signalé, 57 % des problèmes ayant un degré de priorité élevé ont été réglés dans les 6 heures, 77 % des problèmes ayant un

de priorité (critique : dans les 3 heures; élevé : dans les 6 heures; moyen : dans les 12 heures; faible : dans les 48 heures) (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 98 %)

degré de priorité moyen l'ont été dans les 12 heures, au cours des trois premiers trimestres de l'exercice considéré. Les données du dernier trimestre ne sont pas prises en compte, car les changements apportés au catalogue de services ont eu une incidence sur le taux de réponse.

81 % des problèmes touchant Entebbe ont été réglés dans les délais correspondant au degré de priorité considéré, au cours des trois premiers trimestres de l'exercice. L'objectif n'a pas été atteint, principalement parce qu'il a fallu régler les problèmes tenant à la mise en service d'Umoja et au passage à un nouveau système téléphonique.

5.6.5 Réponse aux demandes de services en matière d'informatique et de communications dans les délais fixés selon le degré de priorité (critique : dans les 2 heures; élevé : dans les 4 heures; moyen : dans les 24 heures; faible : dans les 48 heures) (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 97 %)

89 % des demandes de services ont été satisfaites dans les délais correspondant au degré de priorité considéré. L'objectif n'a pas été atteint, principalement parce qu'il a fallu régler les problèmes tenant à la mise en service d'Umoja et au passage à un nouveau système téléphonique. Il a également fallu externaliser certaines activités de maintenance, comme l'entretien du câblage, ce qui a retardé la prestation des services.

5.6.6 Taux de satisfaction des clients quant aux services d'appui offerts à l'échelle régionale en matière d'informatique et de communications (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %; 2015/16 : 90 %)

87 % des missions clientes jugeaient satisfaisants les services reçus au niveau régional, d'après une enquête menée en mai 2016.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Vérification du respect des normes de la Division de l'informatique et des communications	0	Il n'a été procédé à aucune vérification du respect des normes à la MINUAD.
Évaluation et exécution de 3 projets régionaux cadrant avec la stratégie de la Division de l'informatique et des communications en matière de centralisation, de mobilité et de réduction de l'empreinte des missions clientes	3	Projets ont été entrepris : a) Desserte numérique autonome : un système satellite à haut débit et faible temps de latence a été mis en service dans 7 des 8 sites, fournissant un accès fiable à Umoja, au Field Support Suite, à la vidéoconférence et à Internet : Djouba (MINUSS), Bangui [Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)], Goma et Kinshasa [Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)], Mogadiscio [Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS)], Abyei [Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA)] et Wau (MINUSS). La mise en service sur

		le dernier site (Entebbe) est prévue au quatrième trimestre 2016;
		b) Sécurité physique intégrée : ce projet, qui prévoit la mise en place d'un système de vidéosurveillance des accès aux installations, de détection des intrusions et de biométrie (facultatif), système actif 24 heures sur 24, a été lancé à Mogadiscio, à Entebbe et à Djouba. Il sera entièrement mis en œuvre au quatrième trimestre 2016;
		c) Renforcement de la mobilité du personnel : installation d'un système de liaison point à multipoint par faisceau hertzien offrant aux membres du personnel du Centre de services régional un accès haut débit fiable au réseau de l'ONU depuis leur domicile et d'autres sites stratégiques le long du corridor Entebbe-Kampala.
Mise en place d'un laboratoire d'innovations régional afin d'expérimenter et de proposer de nouveaux services d'appui en matière d'informatique et de communications	Oui	Le laboratoire d'innovations régional a été créé. Il mène 2 projets : a) le premier, consacré au système d'interopérabilité radio (Radio Interoperability System, RIOS), permet l'interopérabilité de différents types de matériel de communications; b) le projet Long Term Evolution (LTE) permet la transmission à haut débit de gros volumes de données et des communications audio et vidéo de qualité en milieu difficile.
Coordination d'initiatives écologiques régionales visant à stimuler sensiblement l'utilisation de sources d'énergie de substitution	Oui	Les Services régionaux de l'informatique et des communications ont facilité la collaboration régionale en faveur d'initiatives écologiques. En 2015/16, la MINUSS, la MINUSCA, la FISNUA et la MINUAD ont mis en place des systèmes à énergie solaire ou de type hybride.
Mise au point de programmes de formation technique centralisés en matière d'informatique et de communications dans la région, notamment des cours sur les systèmes de transmission à l'intention des contingents, des activités de formation à l'entrée en fonctions pour le personnel civil, comprenant la distribution de matériel, et des cours sur la prise en main du réseau radio à ressources partagées	Oui	L'École des transmissions militaires de l'ONU, le programme régional de formation à l'informatique et aux communications et différents cursus ont été mis sur pied. En tout, 54 cours ont été dispensés et 860 membres du personnel militaire et civil ont bénéficié des activités de formation durant l'exercice 2015/16.
Gestion de 27 147 comptes téléphoniques, dont 7 924 pour la MINUAD	8 347	Comptes téléphoniques ont été gérés pour la MINUAD.

Renforcement et évaluation de la résilience opérationnelle à Entebbe

Oui

Le plan de résilience opérationnelle dans les domaines de l'informatique et des communications a été mis à jour en novembre 2015 et mis à l'essai le 29 juin 2016; des activités de reprise après sinistre ont également été menées à cette occasion.

Réalisation escomptée 5.7 : Prestation aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel en matière de transport dans la région

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.7.1 Augmentation du pourcentage des militaires et des agents de police présents dans la région qui bénéficient d'un appui en matière de transport (en coordination avec le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements) (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)

Objectif non atteint. En raison du relèvement de la limite autorisée par contingent concernant le volume et le poids des bagages, il était prévu qu'un appareil adapté (avion gros-porteur) soit utilisé dans le cadre des activités du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. Toutefois, ce dernier ne dispose toujours pas d'un appareil de ce type et n'a donc pas pu assurer les vols prévus pour le transport des contingents.

5.7.2 Optimisation de la capacité de transport de passagers et de marchandises/bagages à bord des vols organisés pour le transport des contingents ou du personnel de police (2013/14 : appareils remplis à 67 %; 2014/15 : 70 %; 2015/16 : 76 %)

Objectif non atteint. Le Centre de contrôle intégré n'a pas pu atteindre cet objectif, car il ne disposait pas d'un avion gros-porteur qui lui aurait permis de transporter les membres des contingents.

5.7.3 Optimisation de la capacité de transport de passagers et de marchandises/bagages à bord des vols organisés dans le cadre du plan intégré d'organisation des vols régionaux (2013/14 : appareils remplis à 40 %; 2014/15 : 70 %; 2015/16 : 70 %)

66 % des vols régionaux organisés dans le cadre du plan intégré ont utilisé pleinement les capacités de transport de passagers et de marchandises/bagages. Le plan intégré d'organisation des vols régionaux regroupait initialement la FISNUA, la MINUSCA, la MONUSCO et la MINUSS. En octobre 2015, la MINUSCA s'est retirée de cet arrangement, car les avions de ligne avaient repris les vols sur la ligne Nairobi-Bangui, ce qui a réduit notablement le nombre de passagers et de marchandises à transporter.

5.7.4 Augmentation du taux de satisfaction des missions clientes quant aux services fournis en matière de transport (2013/14 : 69 %; 2014/15 : 80 %; 2015/16 : 83 %)

Objectif atteint. 86 % des clients étaient satisfaits, d'après une enquête menée en mars 2016.

5.7.5 Augmentation du taux de satisfaction des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police quant aux services de relève du personnel fournis par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 80 %; 2015/16 : 80 %)

78 % du personnel en tenue était satisfait des services de relève du personnel fournis par le Centre de contrôle intégré pendant l'exercice.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Coordination de 638 vols organisés pour le transport des contingents et du personnel de police au moyen d'appareils de l'Organisation des Nations Unies affrétés pour de longues durées, dont 12 pour la MINUAD	0	Aucun vol de transport des contingents n'a été effectué pour la MINUAD.
Transport de 22 348 militaires et membres du personnel de police, dont 420 pour la MINUAD	0	Aucun militaire ou membre du personnel de police n'a été transporté pour la MINUAD.
Organisation de 99 vols d'urgence (ponctuels) pour le transport de personnalités, pour des évacuations pour raisons de sécurité et pour des vols dans la zone de missions opérant dans des pays d'Afrique extérieurs à la région, dont 10 pour la MINUAD	0	Aucun vol n'a été effectué pour la MINUAD.
Conclusion d'un contrat de service régional pour les aéronefs hors de la zone de la mission	Non	Le Centre de contrôle a établi un cahier des charges en vue de l'établissement d'un contrat régional de manutention des aéronefs au sol et de service de vol hors de la zone de la mission. Il a soumis ce document à la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions pour agrément technique. Selon la Division du soutien logistique, dans la mesure où les exploitants aériens peuvent recourir à des services de manutention au sol hors de la zone de la mission et obtenir un remboursement de l'ONU, il n'y a pas lieu d'établir des contrats avec des aéroports du monde entier.
Coordination de 3 activités de formation technique en matière de transport régional	Non	Pendant l'exercice considéré, aucune activité de formation technique n'a été coordonnée dans les différentes missions.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) – (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	6 848,4	6 750,9	97,5	1,4
Contingents	425 169,6	430 011,0	(4 841,4)	(1,1)
Police des Nations Unies	60 932,2	63 040,5	(2 108,3)	(3,5)
Unités de police constituées	58 571,4	57 038,5	1 532,9	2,6
Total partiel	551 521,6	556 840,9	(5 319,3)	(1,0)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	194 111,5	162 095,8	32 015,7	16,5
Personnel recruté sur le plan national	69 122,7	78 455,0	(9 332,3)	(13,5)
Volontaires des Nations Unies	10 058,4	9 614,8	443,6	4,4
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 466,3	4 087,1	379,2	8,5
Personnel fourni par les gouvernements	326,3	276,7	49,6	15,2
Total partiel	278 085,2	254 529,3	23 555,9	8,5
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	173,3	471,2	(297,9)	(171,9)
Voyages	4 646,6	5 454,0	(807,4)	(17,4)
Installations et infrastructure	85 612,5	64 083,1	21 529,4	25,1
Transports terrestres	11 271,9	11 773,5	(501,6)	(4,4)
Transports aériens	96 860,0	81 075,4	15 784,6	16,3
Transports maritimes ou fluviaux	–	470,2	(470,2)	–
Communications	25 850,3	15 842,3	10 008,0	38,7
Informatique	16 700,2	18 879,0	(2 178,8)	(13,0)
Santé	1 488,6	1 028,9	459,7	30,9
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	27 954,5	31 668,3	(3 713,8)	(13,3)
Projets à effet rapide	2 000,0	2 000,0	0,0	0,0
Total partiel	272 557,9	232 745,9	39 812,0	14,6
Total brut	1 102 164,7	1 044 116,1	58 048,5	5,3
Recettes provenant des contributions du personnel	23 968,5	24 041,1	(72,6)	(0,3)
Total net	1 078 196,2	1 020 075,0	58 121,1	5,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 102 164,7	1 044 116,1	58 048,5	5,3

B. Ressources financières du Centre de services régional d'Entebbe

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	5 026,3	2 778,7	2 247,6	44,7
Personnel recruté sur le plan national	1 240,3	931,9	308,4	24,9
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—	—	—
Total partiel	6 266,6	3 710,6	2 556,0	40,8
Dépenses opérationnelles				
Consultants	86,1	41,2	44,9	52,2
Voyages	49,8	116,7	(66,9)	(134,3)
Installations et infrastructure	1 210,1	1 829,4	(619,3)	(51,2)
Transports terrestres	47,7	21,7	26,0	54,5
Transports aériens	—	—	—	—
Communications	1 093,0	509,4	583,6	53,4
Informatique	796,2	214,5	581,7	73,1
Santé	25,3	13,3	12,0	47,4
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	52,2	10,1	42,1	80,7
Total partiel	3 360,4	2 756,2	604,2	18,0
Total brut	9 627,0	6 466,7	3 160,3	32,8
Recettes provenant des contributions du personnel	696,5	413,8	282,7	40,6
Total net	8 930,5	6 052,9	2 877,6	32,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	9 627,0	6 466,7	3 160,3	32,8

86. La sous-utilisation des crédits pour le Centre de services régional au cours de l'exercice s'explique principalement par : a) un taux de vacance de postes effectif, pour le personnel recruté sur le plan international, plus élevé pendant l'exercice considéré (18,5 % contre 5 % prévu au budget), du fait du gel du recrutement d'agents sur le plan international en raison de la transformation en cours de postes d'agent du Service mobile, soumis à recrutement international, en postes soumis à recrutement national, conjugué à la réduction (27 % contre un taux prévu au budget de 35,4 %) du coefficient d'ajustement applicable à Entebbe à; b) la réduction des dépenses au titre des communications, principalement imputable à l'annulation du contrat portant sur une solution à haut débit et à faible temps de latence, ainsi qu'au

transfert au Centre du matériel de communication de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE), entraînant l'annulation d'achats prévus pour l'exercice 2015/16; et c) la baisse des dépenses liées aux services informatiques, en raison principalement de la diminution du nombre effectif d'informaticiens contractuels au cours de l'exercice considéré (21 contre 24 prévus au budget), de la non-utilisation de la part des services informatiques centralisés attribuée au Centre en raison de retards dans l'exécution d'un projet centralisé et du transfert au Centre du matériel informatique de la MINUAUCE, ce qui a provoqué l'annulation d'achats prévus pour l'exercice 2015/16. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par le dépassement au titre des installations et infrastructure, essentiellement imputable à l'augmentation des dépenses prévues pour les travaux d'achèvement des locaux du Centre à usage de bureaux, lesquels ont été reportés de l'exercice 2014/15 à l'exercice 2015/16.

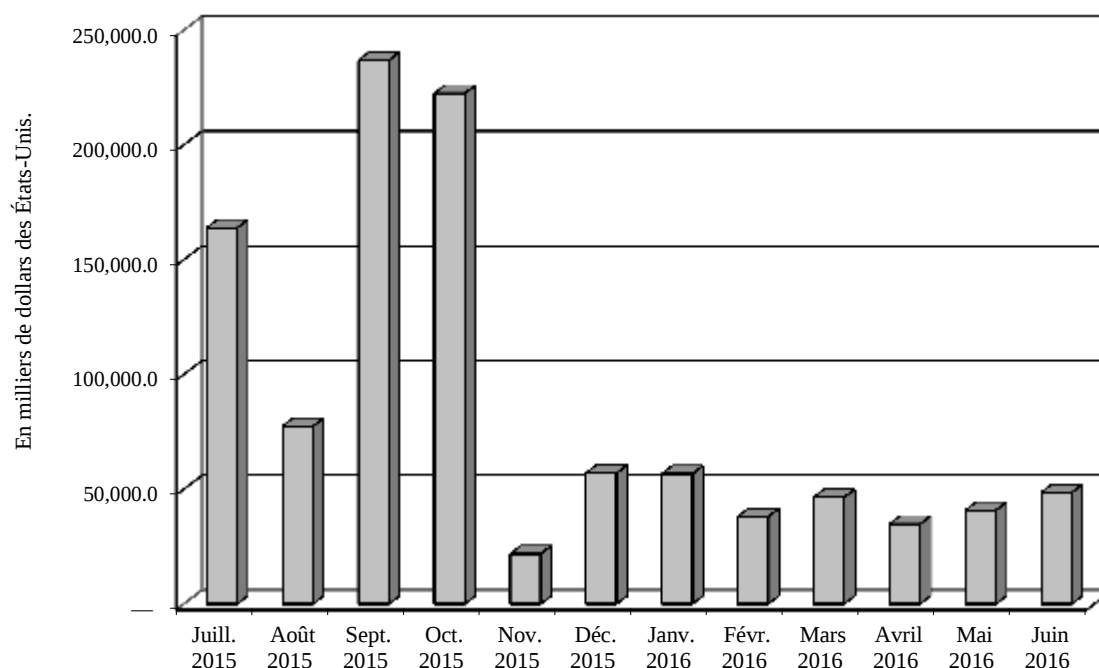
C. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégories</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	551 521,6	5 339,5	556 861,1
II. Personnel civil	278 085,2	(324,6)	277 760,6
III. Dépenses opérationnelles	272 557,9	(5 014,9)	267 543,0
Total	1 102 164,7	–	1 102 164,7
Pourcentage de réaffectations			0,5

87. Au cours de l'exercice considéré, des fonds ont été réaffectés à la catégorie I (Militaires et personnel de police) afin de couvrir des dépenses plus élevées que prévu pour le remboursement aux gouvernements aux taux standard et le soutien logistique autonome, du fait d'un taux de vacance moyen effectif inférieur aux prévisions (9,4 % contre les 13 % prévus au budget) pour les contingents; le dépassement des crédits demandés pour la Police des Nations Unies en raison d'un coût moyen des relèves supérieur aux prévisions; et le versement d'une indemnité de subsistance (missions) à taux plein à un nombre plus élevé que prévu de policiers des Nations Unies qui n'étaient pas logés dans des locaux fournis par la MINUAD au cours de l'exercice 2015/16. Des crédits de la catégorie II (Personnel civil) ont pu être réaffectés principalement en raison du taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international, tandis que des crédits de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) ont pu l'être grâce à la baisse des dépenses au titre des catégories Installations et infrastructure, Transports aériens et Communications.

D. Évolution des dépenses mensuelles



88. Les dépenses plus élevées constatées en juillet 2015 s'expliquent principalement par la création d'engagements concernant les rations pour les contingents, ainsi que les carburants et lubrifiants. Les pics de dépenses enregistrés en septembre et en octobre 2015 sont essentiellement imputables à la création d'obligations relatives au remboursement aux gouvernements aux taux standard et au matériel appartenant aux contingents pour l'ensemble de l'exercice 2015/16. Il s'agissait de faciliter le transfert des outils de gestion financière des systèmes existants à Umoja, dans le cadre de la migration des données du groupe 4.

E. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements	2 296,3
Produits divers ou accessoires	3 252,8
Contributions volontaires en espèces	—
Ajustements sur exercices antérieurs	—
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	20 874,9
Total	26 424,0

F. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	75 689,9
Unités de police constituées	13 617,0
Total partiel	89 306,9
Soutien logistique autonome	
Contingents	58 950,4
Unités de police constituées	6 657,7
Total partiel	65 608,1
Total	154 915,0

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	2,5	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
Usage opérationnel intensif	2,9	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,3	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0 à 3,5		

G. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	3 134,1
Contributions volontaires en nature	—
Total	3 134,1

^a Est comprise la valeur des terrains mis à la disposition de l'Opération par le Gouvernement soudanais (1 232 800 dollars) et des services fournis dans le cadre de l'accord sur le statut des forces, dont les droits d'atterrissage (785 100 dollars), les droits d'embarquement et de débarquement (886 000 dollars) ainsi que les droits d'immatriculation de véhicules (230 200 dollars).

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Contingents	(4 841,4)	(1,1 %)

89. Le dépassement de crédits s'explique principalement par des dépenses supérieures aux prévisions pour les éléments suivants : a) le remboursement des sommes dues aux pays ayant fourni du personnel militaire ou assuré un soutien logistique autonome, essentiellement en raison d'un taux de vacance moyen plus faible que prévu au cours de l'exercice 2015/16 (9,4 % au lieu des 13 % prévus au budget) pour les membres des contingents; b) le versement d'une indemnité de subsistance (missions) à taux plein à un nombre plus élevé que prévu d'officiers d'état-major et d'officiers de liaison qui n'étaient pas logés dans des locaux fournis par la MINUAD au cours de l'exercice 2015/16; et c) l'augmentation des ressources nécessaires au titre du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, en raison de la réinstallation imprévue d'un contingent. Le dépassement de crédits a été compensé en partie par a) la baisse des dépenses pour les voyages, le déploiement et la relève, du fait principalement de dépenses moins élevées que prévu pour le rapatriement de trois contingents; et b) la diminution des dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents, en raison du déploiement tardif d'un contingent et de coefficients d'immobilisation et de non-déploiement supérieurs aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(2 108,3)	(3,5 %)

90. Le dépassement de crédits s'explique principalement par des dépenses moyennes supérieures aux prévisions pour les relèves et le versement d'une indemnité de subsistance (missions) à taux plein à un nombre plus élevé que prévu de policiers des Nations Unies qui n'étaient pas logés dans des locaux fournis par la MINUAD au cours de l'exercice 2015/16.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	1 532,9	2,6 %

91. La sous-utilisation des crédits est principalement imputable au fait que les dépenses afférentes aux relèves ont été inférieures aux prévisions, celles de trois unités de police constituées ayant été moins importantes que prévu, ainsi qu'à la réduction des besoins au titre du soutien logistique autonome, en raison de dépenses inférieures aux prévisions sous les rubriques Installations et infrastructure, Communications et Services médicaux. La sous-utilisation des crédits a été contrebalancée en partie par le dépassement de crédits au titre du matériel appartenant aux contingents résultant de coefficients de déploiement et de disponibilité opérationnelle supérieurs aux prévisions et de remboursements aux

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

unités de police constituées dont le matériel n'a pu être rapatrié en temps voulu pour des raisons opérationnelles.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	32 015,7	16,5 %

92. La sous-utilisation des crédits s'explique essentiellement par un taux combiné de vacance de postes moyen effectif plus élevé (19 % contre les 5 % prévus au budget pour l'Opération et le Centre de services régional d'Entebbe), en raison surtout des difficultés rencontrées par l'Opération pour obtenir des visas pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international et du départ, au cours de l'exercice, d'un nombre d'agents recrutés au niveau international supérieur aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(9 332,3)	(13,5 %)

93. Le dépassement de crédits est principalement imputable aux facteurs suivants : a) des dépenses plus élevées que prévu au titre des traitements et des contributions du personnel par suite de l'application du barème révisé des traitements des agents des services généraux et des administrateurs recrutés sur le plan national, qui a entraîné une augmentation de 34 % et 45 %, respectivement, à compter du 1^{er} septembre 2015; b) le dépassement des crédits nécessaires au titre des dépenses communes de personnel, consécutif au versement d'indemnités de cessation de service à la suite de la suppression de 475 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan national, avec effet au 31 décembre 2015; c) le versement, aux agents de la sécurité ayant quitté l'opération le 31 décembre 2015, de la rémunération due au titre des heures supplémentaires; et d) certaines dépenses afférentes aux traitements du personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan national, comptabilisées à la rubrique Personnel recruté sur le plan national.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	443,6	4,4 %

94. La sous-utilisation des crédits s'explique essentiellement, pour les postes de Volontaire des Nations Unies pourvus sur le plan international, par un taux de vacance moyen effectif (8 %) supérieur à celui prévu au budget (1 %).

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	379,2	8,5 %

95. La sous-utilisation des crédits tient principalement au fait que les dépenses afférentes aux traitements du personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan national, initialement inscrites à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), ont été comptabilisées à la rubrique Personnel recruté sur le plan national. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses imputable à un taux de vacance moyen effectif inférieur aux prévisions pour les agents recrutés sur le plan international dont les

postes sont financés au titre du Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (15,8 % contre 30 % inscrits au budget).

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	49,6	15,2 %

96. La sous-utilisation des crédits résulte essentiellement de la diminution du nombre de relèves des agents fournis par des gouvernements en raison de la reconduction du personnel déjà déployé.

	<i>Écart</i>	
Consultants	(297,9)	(171,9 %)

97. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que les ressources nécessaires au titre des honoraires ont été initialement inscrites à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, alors que certaines dépenses ont ensuite été comptabilisées sous la rubrique Consultants.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(807,4)	(17,4 %)

98. Le dépassement de crédits résulte essentiellement de voyages plus fréquents liés aux activités suivantes : a) les nouveaux efforts de médiation pour mettre en œuvre le Document de Doha pour la paix au Darfour; b) les activités de protection des civils de l'Opération; et c) la fourniture d'un appui opérationnel par différentes composantes de la Division de l'appui à la mission, en vue de la prestation sans entrave de l'ensemble des services dans la zone de la mission. Le dépassement de crédits a été en partie compensé par la diminution des dépenses au titre des voyages de formation, due principalement à la volonté des responsables de l'Opération d'organiser des activités de formation au sein de la zone de la mission, dans la mesure du possible, plutôt qu'à l'extérieur, et au recours accru aux techniques de formation en ligne.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructure	21 529,4	25,1 %

99. La sous-utilisation des crédits est principalement liée aux facteurs suivants : a) un coût moyen effectif de 0,85 dollar le litre pour le carburant des groupes électrogènes au cours de l'exercice 2015/16, contre un coût prévu au budget de 1,02 dollar le litre; b) l'inscription initiale des dépenses au titre du personnel contractuel à la rubrique Installations et infrastructure, alors qu'elles ont été imputées à la rubrique Fournitures, services et matériel divers; c) le recours moins fréquent que prévu aux forces de sécurité spéciales du Gouvernement soudanais pour assurer les services de sécurité; d) l'annulation de certains services d'architecture et de démolition prévus pour l'exercice 2015/16; et e) des achats moins nombreux que prévu de fournitures du génie par l'Opération, en raison de retards dans le processus de dédouanement.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(501,6)	(4,4 %)

100. Le dépassement de crédits tient surtout aux facteurs suivants : a) des dépenses plus élevées que prévu au titre des carburants et lubrifiants en raison de l'utilisation accrue des véhicules de transport terrestre au cours de l'exercice, essentiellement due à la décision de rapatrier par la route trois contingents et une unité de police constituée, depuis leur base d'opérations vers l'état-major de secteur, et à l'augmentation du nombre de convois escortés par le personnel en tenue au cours de la période considérée; et b) une nette augmentation des primes d'assurance responsabilité locale en vigueur jusqu'à la fin de l'exercice. Le dépassement de crédits a été en partie compensé par un prix d'achat des véhicules moins important que prévu et le non-établissement de contrats de réparation et d'entretien du matériel lourd en raison de retards dans le processus d'approbation.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	15 784,6	16,3 %

101. La sous-utilisation des crédits s'explique essentiellement par : a) le non-déploiement de quatre hélicoptères de transport militaires; b) la diminution des coûts de location d'avions, du fait du remplacement d'un avion DHC-8 par un ATR-72; c) un nombre d'heures de vol moins important que prévu en raison principalement de mauvaises conditions météorologiques et de restrictions de vol; d) la baisse des dépenses au titre des carburants et lubrifiants, par suite de la réduction du nombre de litres de carburant aviation consommé par rapport aux prévisions et de la baisse du prix par litre (budget de 0,97 dollar le litre contre un prix effectif de 0,78 dollar le litre). La sous-utilisation des crédits a été compensée en partie par les versements effectués pour le règlement de factures liées à des arrangements contractuels remontant à des exercices antérieurs pour cinq hélicoptères.

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(470,2)	–

102. Le dépassement de crédits est principalement attribuable à l'achat de conteneurs par suite de l'augmentation des frais de surestarie en raison de retards dans le processus de dédouanement.

	<i>Écart</i>	
Communications	10 008,0	38,7 %

103. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) des dépenses inférieures aux prévisions au titre des services Internet; b) la réduction des frais de communication vocale grâce à une utilisation accrue de la téléphonie par Internet; c) la réduction des dépenses au titre des pièces de rechange, du fait de la centralisation de l'infrastructure sous-tendant le réseau radiotéléphonique; d) des dépenses moins importantes que prévu pour les services d'information, l'impression et la reproduction; et e) l'inscription initiale des dépenses au titre des répéteurs de satellite et du projet de centralisation du réseau radio à ressources partagées sous la

rubrique Communications, alors que certaines d'entre elles ont été comptabilisées sous la rubrique Informatique.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(2 178,8)	(13,0 %)

104. Le dépassement de crédits tient essentiellement à l'inscription initiale des dépenses au titre des répéteurs de satellite et du projet de centralisation du réseau radio à ressources partagées à la rubrique Communications, alors que certaines d'entre elles ont été comptabilisées à la rubrique Informatique. Le dépassement a été en partie compensé par le retard pris dans la mise à exécution de certains projets informatiques centralisés et des dépenses inférieures aux prévisions au titre des pièces de rechange et des fournitures.

	<i>Écart</i>	
Santé	459,7	30,9 %

105. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses moins importantes que prévu au titre des services médicaux.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(3 713,8)	(13,3 %)

106. Le dépassement de crédits est principalement imputable aux dépenses engagées relativement aux vacataires recrutés pour fournir des services dans les domaines de la construction, des services d'entretien, de l'entretien du parc automobile et des flottes aérienne et maritime, ainsi que des services de manutention au sol, y compris sur les pistes et dans les aérogares : les crédits correspondants ont été inscrits sous diverses catégories, mais les dépenses ont été comptabilisées à la rubrique Fournitures, services et matériel divers. Le dépassement de crédits a été en partie contrebalancé par : a) la réduction des frais bancaires, en raison de la diminution des opérations par suite de la mise en service d'Umoja-Extension 1; b) la diminution des coûts de fret du fait de l'utilisation accrue du matériel appartenant à l'Opération pour les activités liées au transport; et c) l'inscription initiale des honoraires à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, alors que certaines dépenses ont été comptabilisées à la rubrique Consultants.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

107. En ce qui concerne le financement de la MINUAD, il conviendrait que l'Assemblée générale :

- a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, soit 58 048 500 dollars;
- b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2016, soit 26 424 000 dollars, provenant du produit des placements (2 296 300 dollars), des recettes diverses ou accessoires (3 252 800 dollars) et de l'annulation d'ajustements sur exercices antérieurs (20 874 900 dollars).

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286

(A/70/742)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité compte analyser les écarts entre les dépenses effectives et les prévisions de dépenses pour l'exercice financier 2015/16, notamment grâce aux informations analytiques supplémentaires qui seront fournies dans les prochains rapports sur l'exécution des budgets et aux données périodiques sur les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses ou rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, comme décrit au paragraphe 28 ci-dessus (par. 33).	Les écarts entre les dépenses effectives et les prévisions de dépense sont analysés dans le présent rapport sur l'exécution du budget de la MINUAD. Les réaffectations de ressources, au cours de l'exercice considéré, entre catégories de dépenses ou rubriques budgétaires font également l'objet d'une analyse. La MINUAD a tiré parti d'Umoja pour analyser les écarts entre les dépenses effectives et les prévisions de dépenses ainsi que les réaffectations entre catégories de dépenses ou rubriques budgétaires.